



Papier recyclé



Consultable sur le site du Gouvernement Princier - rubrique «Monaco à l'international» /publications



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Département des Relations Extérieures et de la Coopération

Ministère d'État
Place de la Visitation
MC 98000 MONACO
Tél : +377 98 98 89 04
relext@gouv.mc
www.gouv.mc

2020

RAPPORT
DE POLITIQUE
EXTÉRIEURE



**RAPPORT
DE POLITIQUE
EXTÉRIEURE**



MINISTERE D'ETAT

SOMMAIRE

INTRODUCTION	13
LA PRÉSENCE INTERNATIONALE DE MONACO	15
I. REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE	17
1 Le corps diplomatique des puissances étrangères accrédité à Monaco	17
2 Le corps diplomatique de Monaco accrédité près les puissances étrangères et les Organisations Internationales	18
3 Le corps consulaire étranger autorisé en Principauté de Monaco	19
4 Le corps consulaire de Monaco à l'étranger	20
5 La Conférence diplomatique et la réunion consulaire	20
6 Les activités liées à la pandémie de la COVID-19	20
7 La promotion internationale de la Principauté à l'étranger	21
A Monaco Economic Board (M.E.B.)	21
B Association des Consuls Honoraires de Monaco (A.C.H.M.)	21
II. ACTIVITÉS BILATÉRALES	23
1 En Europe	23
A France	23
B Italie	25
C Saint-Siège	26
D Andorre	26
E Belgique / Mission auprès de l'Union Européenne	27
F Pays-Bas	27
G Luxembourg	28
H Malte	28
I Suisse / Représentation Permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	29
J Grande Bretagne et Irlande du Nord	29
K Portugal	31
L Espagne	32
M Allemagne	32
N Pologne	34
O Autriche	34
P Russie	35
Q Serbie	36
R Bosnie-Herzégovine	36
2 Aux Amériques	37
A États-Unis d'Amérique	37
B Représentation Permanente de Monaco auprès de l'O.N.U. à New-York	38
C Canada	38



3 En Asie et dans le Pacifique	39
A Chine /Australie	39
B Kazakhstan	39
C Japon	39
D Inde	40
4 Sur le Continent africain	41
A Mali	41

LES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES : PRÉSENCE DE MONACO AU SEIN DES INSTANCES INTERNATIONALES

	43
La 75 ^{ème} Assemblée Générale de l'O.N.U.	45
I. PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES, SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT	47
1 Principaux conflits et zones d'instabilité	47
A Georgie	47
B Ukraine	47
C Conflit israélo-palestinien	48
D Syrie	48
E Haut-Karabakh	49
2 Aspects sécuritaires	49
A L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (O.S.C.E.)	49
B L'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime (O.N.U.D.C.)	51
C Lutte contre les armes chimiques (O.I.A.C.)	52
D Sécurité nucléaire	53
II. PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME, PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES ET RESPECT DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX	54
1 Participation de Monaco aux organes et réunions internationales de promotion des droits de l'Homme	54
A Signature d'un Accord bi-annuel de coopération entre Monaco et le Conseil de l'Europe	54
B Comité des Ministres du Conseil de l'Europe	55
C 70 ^{ème} Anniversaire de la Convention européenne des droits de l'Homme Conseil des droits de l'Homme de l'O.N.U. – Office des Nations Unies à Genève	57
D Conférence de haut niveau sur la protection de l'environnement et les droits de l'Homme	58
2 Protection des personnes vulnérables	59
A Promotion du droit international humanitaire	59
B Protection des personnes souffrant de handicap	61

C	Protection des demandeurs d'asile, réfugiés et des personnes déplacées de force	61
D	Protection des enfants au Conseil de l'Europe et à l'O.N.U.	62
E	Protection des femmes au Conseil de l'Europe et à l'O.N.U.	63

3 Suivi des engagements internationaux de Monaco 65

A	Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (C.P.T.)	65
B	Le Comité des parties à la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe (G.R.E.T.A.)	65
C	Monaco et le Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe	65
D	Processus de révision du système des organes des traités en matière de droits de l'Homme	66
E	Comité des Nations Unies contre la torture (C.A.T.)	66

III. AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT 67

1 Union pour la Méditerranée (U.p.M.) 67

2 Santé 68

A	73 ^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé	68
B	70 ^{ème} session du Comité régional de l'O.M.S. pour l'Europe	69
C	La mobilisation de l'O.N.U. pour faire face à la pandémie de la COVID-19	70
D	La participation de Monaco à la Facilité COVAX pour l'approvisionnement en vaccins et la répartition équitable des doses à travers le monde	70

3 Sécurité alimentaire 71

4 Education, Culture et Sport 72

A	L'U.N.E.S.C.O.	72
B	La Fondation ALIPH	75
C	L'O.N.U.	75
D	Le Conseil de l'Europe	76

5 Affaires francophones 76

6 Télécommunications 77

7 Exposition Universelle 77

8 Aviation civile 77

LES POLITIQUES EXTÉRIEURES SECTORIELLES 81

I. POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE 83

1 Relations avec l'Union Européenne 83

A	Négociation d'un Accord d'association avec l'Union européenne (U.E.)	83
B	Accord monétaire avec l'Union européenne	84
C	Autre initiative au niveau européen	85

2	Relations avec le Forum Mondial de l'O.C.D.E.	86
	A Mise en œuvre de l'échange automatique d'informations	86
	B Accords bilatéraux	87
	C Le BEPS (<i>Base Erosion and Profit Shifting</i>) de l'O.C.D.E.	87
3	Sanctions financières internationales	88
4	Activités de coopération internationales du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (S.I.C.C.F.I.N.)	88
	A TRACFIN (France)	89
	B C.S.S.F. et C.R.F. (Luxembourg)	89
	C Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (O.N.U.D.C.)	89
5	Coopération dans le domaine des brevets	90
	A Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O.M.P.I.)	90
	B Organisation Européenne des Brevets (O.E.B.)	90
	C Office de l'Union européenne pour la Propriété Intellectuelle (E.U.I.P.O.)	90
II.	PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	91
1	Environnement	91
2	Lutte contre les changements climatiques	92
3	Affaires maritimes et droit de la mer	93
	A Commission océanographique intergouvernementale	94
	B Organisation Maritime Internationale (O.M.I.)	94
	C Conservation et exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (Z.A.J.N.)	95
4	Biodiversité	95
	A Convention sur la diversité biologique (C.D.B.) – Négociation du nouveau Cadre Mondial pour la Biodiversité pour l'après 2020	95
	B Convention sur la Conservation des espèces Migratrices à l'état Sauvage (C.M.S.) – 13 ^{ème} Conférence des Parties	96
	C Co-Présidence de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (I.C.R.I.)	97
5	Politique environnementale régionale	98
	A En Méditerranée	98
	B En Europe	99

LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

101

1	Les chiffres 2018-2020	104
2	Priorité aux pays africains et à la Méditerranée	105
3	Priorités sectorielles	105
4	Des approches thématiques	106
5	Une action visant le développement durable	106
6	Des partenariats avec les acteurs clés du développement	106
7	Qualité du suivi et mesure de l'impact	107
8	Un système exceptionnel d'aides d'urgences COVID-19	108



MINISTERE D'ETAT



INTRODUCTION

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire d'une telle ampleur qu'elle modifiera durablement le monde, et en particulier les relations internationales.

La pandémie s'est greffée sur des phénomènes préexistants, fortement liés les uns aux autres, tels que les crises climatique, économique, sociale, migratoire ou encore alimentaire.

La crise sanitaire a favorisé diverses formes de rejet et de violences alors même que les affrontements portant atteinte à la paix et à la sécurité internationales sont restés préoccupants.

Les interrogations sont fortes face à une rupture majeure qui aura un impact sur un avenir qui s'avère imprévisible, porteur de risques nouveaux et laisse augurer des régressions dans les droits fondamentaux.

Pourtant, plusieurs signaux d'évolutions favorables sont perceptibles.

Ainsi, cette année désastreuse a fait émerger de multiples formes de solidarité et d'entraide internationales. De nouveaux engagements ont été scellés pour l'avenir du climat de la planète. L'espoir d'une atténuation des souffrances et d'un nouvel élan est en outre, rendu possible du fait d'avancées scientifiques de première importance. Plus que jamais, la révolution numérique aura pris tout son sens pour relier les personnes et préserver les échanges.

Dans un environnement global fragilisé, Monaco a participé à l'effort mondial pour renforcer la résilience, atténuer les risques et réduire les incertitudes.

La promotion de la dignité et des droits de la personne est restée un enjeu international majeur auquel Monaco est demeuré attentif.

Face à l'amplification de la pauvreté et des inégalités mondiales, les populations des pays les plus fragiles ont été fidèlement soutenues.

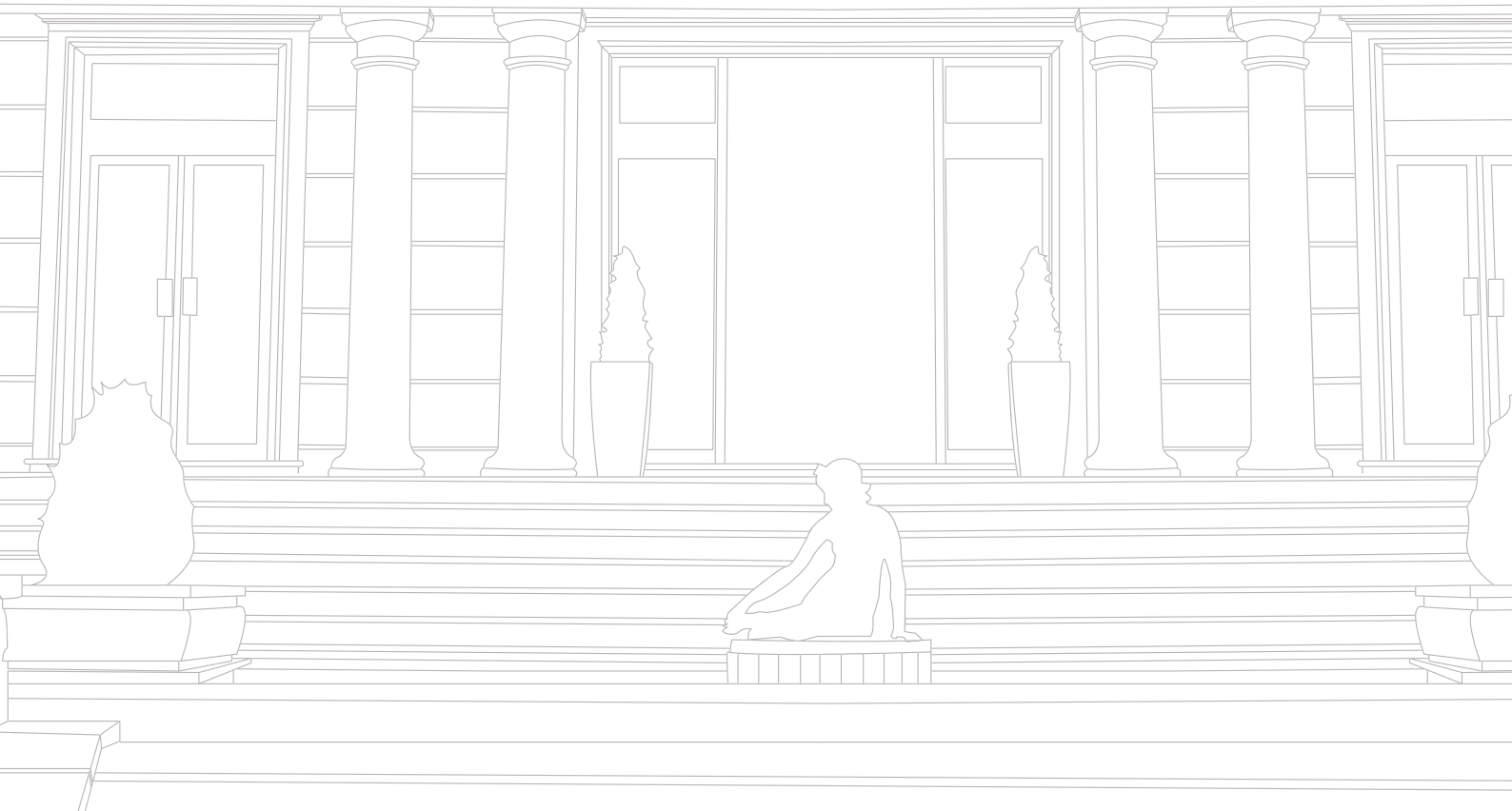
Monaco s'est fermement inscrit dans le mouvement international et régional pour garantir une protection efficace à sa population par des mesures de prévention et de soins. L'atténuation des effets négatifs du choc économique et social engendré par la pandémie a constitué l'autre axe prioritaire de l'engagement du gouvernement.

Forte de sa capacité d'adaptation et d'innovation ainsi que de sa volonté de préserver sa prospérité, ses particularismes et son attractivité, la Principauté se projette résolument, à partir de son modèle économique et social, dans le monde à venir.

Le rapport de politique extérieure dont la présentation est inscrite dans la Constitution monégasque, retrace le déroulement de l'action internationale et diplomatique de Monaco, sous l'Autorité du Prince Albert II, en cette année qui ne ressemble à aucune autre et qui, selon le Souverain, « *demeurera dans nos mémoires* ».



MINISTERE D'ETAT



LA PRÉSENCE INTERNATIONALE DE MONACO



I. REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

01

LE CORPS DIPLOMATIQUE DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ACCRÉDITÉ À MONACO

La propagation planétaire de la pandémie de la COVID-19 a paralysé tour à tour la plupart des pays du monde qui ont vu, au travers de longues périodes de confinement, le bouleversement de leur organisation économique et sociale. Dans ce contexte inédit, la Principauté de Monaco a cherché à s'adapter et a résolument continué à mener tant en matière bilatérale que multilatérale sa politique extérieure, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain.

La diplomatie bilatérale s'est poursuivie durant l'année, la Principauté ayant répondu favorablement à la demande d'établissement de relations diplomatiques de 3 nouveaux États :

- Ethiopie,
- Grenade,
- Madagascar.



Ouverture de relations
diplomatiques entre
Monaco et la Grenade
(cf. page 38)

La Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires a continué à traiter les dossiers diplomatiques afin qu'en 2020 sept journées d'accréditation puissent se dérouler, permettant ainsi à 23 Ambassadeurs de présenter leurs Lettres de créance à S.A.S. le Prince Souverain.



Accréditation de l'Ambassadeur d'Italie à Monaco

Parmi ces journées, il est à relever l'arrivée en poste du nouvel Ambassadeur d'Italie, S.E. M. Giulio ALAIMO, qui a présenté ses Lettres de créance à S.A.S. le Prince Souverain le 16 septembre, devenant le sixième Ambassadeur de ce pays en Principauté.

02

LE CORPS DIPLOMATIQUE DE MONACO ACCRÉDITÉ PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La Principauté de Monaco est représentée par 16 Ambassadeurs accrédités auprès de 28 Etats.

Le mouvement diplomatique a conduit à l'achèvement des procédures de nomination de deux Ambassadeurs, entamées en 2019, à l'entrée en fonction de deux nouveaux Ambassadeurs et à la rotation d'un Ambassadeur.

S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a été nommée en qualité de :

- Chef de la Mission de Monaco auprès de l'Union européenne et auprès de la Communauté européenne de l'Energie atomique ;
- Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco au Luxembourg ;
- Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco aux Pays-Bas et de Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques.

S.E. M. Christophe STEINER a été nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco auprès de la Principauté d'Andorre.

S.E. M. Frédéric LABARRERE a été nommé en qualité de Représentant Permanent :

- près l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel ;
- près l'Office des Nations Unies à Vienne ;
- auprès de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe ;
- près l'Agence Internationale de l'Energie Atomique ;
- près l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaire.

S.E. M. Frédéric LABARRERE a également été nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco en Autriche ainsi qu'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco en Pologne.

S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON a été nommée Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco auprès de la République Populaire de Chine et Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco auprès de l'Australie.

S.E. Mme Catherine FAUTRIER a été nommée Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco auprès du Royaume d'Espagne, en remplacement de S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN, lequel a fait valoir ses droits à la retraite.

Il est à noter que la politique visant à la mobilité des diplomates en poste au sein des Ambassades de Monaco à l'étranger a perduré. Ont ainsi été nommés :

- **Mme Clotilde FERRY**, Conseiller à l'Ambassade de Monaco en France ;
- **Mme Mariam TAVASSOLI ZEA**, Deuxième secrétaire auprès de la Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe ;
- **M. Andrea COLOMBO-PASTORELLI**, Troisième Secrétaire auprès de l'Ambassade de Monaco en Allemagne ;
- **M. Pierre-Henri SETTIMO**, Premier Conseiller auprès de l'Ambassadeur de Monaco en Russie.

03

LE CORPS CONSULAIRE ÉTRANGER AUTORISÉ EN PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Deux Consuls Généraux de carrière, un Consul Général honoraire et cinq Consuls honoraires ont été autorisés à Monaco. Il est à noter l'ouverture du premier Consulat du Sultanat d'Oman.

- **Mme Francine CHAINAYE**, Consul Général de Belgique, en poste à Marseille ;
- **Mme Kristen K. GRAUER**, Consul Général des Etats-Unis d'Amérique, en poste à Marseille ;
- **M. David ZUELLIG**, Consul Général honoraire des Philippines.
- **Monsieur Hervé HUSSON**, Consul honoraire de Côte d'Ivoire ;
- **M. Jean-Jacques ROBIN**, Consul honoraire de Djibouti ;
- **Mme Sophie ARNAUD-DEROMEDI**, Consul honoraire des Philippines ;
- **M. Régis BERGONZI**, Consul honoraire de Thaïlande ;
- **M. Dirk DE PAUW**, Consul honoraire du Sultanat d'Oman.

A l'occasion de sa première visite en Principauté, Mme Kristen K. GRAUER, Consul Général des Etats-Unis d'Amérique à Monaco, a été reçue en Audience le 20 octobre par S.A.S. le Prince Souverain.

Ainsi, 89 pays étaient représentés à Monaco par un Consulat en activité au 31 décembre 2020.

04

LE CORPS CONSULAIRE DE MONACO À L'ÉTRANGER

En 2020 a eu lieu la nomination de trois nouveaux Consuls honoraires et l'élévation d'un Consul au rang de Consul Général honoraire :

- **M. Andrew CANNON**, promu Consul Général honoraire de Monaco à Melbourne ;
- **Mme Claudia DE VALENZUELA TORO**, Consul honoraire de Monaco à Bogota ;
- **M. Jan E. FRYDMAN**, Consul honoraire de Monaco à Stockholm ;
- **M. Siraveth SUKHANETR**, Consul honoraire de Monaco à Bangkok.

Au 31 décembre 2020, la Principauté disposait d'un réseau de 137 Consulats actifs dans 81 Etats.

05

LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE ET LA RÉUNION CONSULAIRE

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération a été contraint d'annuler la Conférence diplomatique ainsi que la réunion consulaire en raison des mesures sanitaires.

06

LES ACTIVITÉS LIÉES À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Dès le 9 mars 2020, les premiers cas de ressortissants monégasques en difficulté à l'étranger, en raison des mesures prises successivement par de très nombreux pays, se signalent auprès du Département des Relations Extérieures et de la Coopération. La Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires saisie soit directement par des ressortissants monégasques, soit au travers des Ambassades et Consulats de Monaco, s'est chargée avec leur appui ainsi que celui de l'Ambassade de France à Monaco, d'apporter des solutions à chaque personne s'étant fait connaître. Il est à relever ici l'implication des Ambassadeurs de Monaco à l'étranger auprès de ces personnes.

Ainsi, du 18 mars au 31 décembre 2020, 361 cas s'étant signalés ont été traités et se sont répartis comme suit :

- 91 monégasques ;
- 7 conjoints de monégasque ;
- 125 résidents ;
- 138 autres cas.

Par ailleurs, les postes diplomatiques sont également restés en lien direct avec les monégasques et les résidents jusqu'à la confirmation de leur arrivée en Principauté. Il en a été de même pour les postes consulaires. Il convient de souligner le remarquable travail qui a été effectué et toute l'attention qui a été portée aux personnes s'étant rapprochées de ces postes à l'étranger.

07

LA PROMOTION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE DE LA PRINCIPAUTÉ À L'ÉTRANGER

A. Monaco Economic Board (M.E.B.)

Des opérations de promotion à l'étranger ont pu être organisées en début d'année notamment à Londres, avec la participation de l'Ambassade de Monaco et les représentants de l'Association Monégasque des Activités Financières (A.M.A.F.) lors de rendez-vous visant à la présentation de la place financière monégasque.

Puis, le M.E.B. a su s'adapter aux contraintes de la crise et proposer des e-Missions économiques.

Le 25 novembre, s'est déroulé un webinar sur le Kazakhstan avec la participation de S.E. Mme Evelyne GENTA, Ambassadeur de Monaco au Kazakhstan, en partenariat avec l'Ambassade du Kazakhstan en France. L'événement a permis aux entités monégasques de présenter leurs services à de nouvelles cibles de clientèle.

Le 3 décembre, S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco en Italie, a participé au webinar organisé par le Consulat de Monaco à Venise, en présence de représentants du M.E.B. sur le thème « *La Principauté de Monaco, une destination d'affaires à redécouvrir* » et le 10 décembre, à une réunion virtuelle organisée par le Consulat de Monaco à Florence sur les « *Amis de la Destination Monaco* ».

B. Association des Consuls Honoraires de Monaco (A.C.H.M.)

La troisième réunion plénière entre le Département des Relations Extérieures et de la Coopération (D.R.E.C) et l'A.C.H.M. s'est déroulée le 30 janvier, en présence des Ambassadeurs de France, d'Italie et de l'Ordre de Malte et des membres du Corps consulaire adhérent à l'Association.

La réunion a été ouverte par Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, qui a souligné, dans son discours, l'intérêt que porte le Gouvernement à l'A.C.H.M.

M. Marc LECOURT, Président de cette Association, Consul Général honoraire de Slovénie à Monaco, a quant à lui rappelé les fondements de l'Association et ses valeurs. A la suite de ces deux interventions, M. Pascal ROUISON, Conseiller Technique, Responsable de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique a présenté la Smart City et Mme Annabelle JAEGER-SEYDOUX, Directeur de la Mission pour la Transition Énergétique, la politique de transition Énergétique du Gouvernement Princier.

Le discours de clôture a été prononcé par Laurent ANSEMI, Conseiller de Gouvernement-Ministre, lequel a procédé avec le Président de l'A.C.H.M. à la signature du Pacte National pour la transition énergétique.



Laurent ANSEMI à la 3^{ème} réunion de l'A.C.H.M.

II. ACTIVITÉS BILATÉRALES

Les bouleversements induits par la pandémie de la COVID-19 ont conduit le monde diplomatique à prendre des mesures d'urgence tant au niveau sanitaire qu'économique en adoptant le télétravail et le recours aux visio-conférences afin d'assurer la continuité des relations entre Etats.

01

EN EUROPE

A. France

Avant la mise en place des mesures de confinement, Laurent ANSELMi s'est déplacé à Paris afin de souligner l'importance accordée par la Principauté aux relations bilatérales qu'elle entretient avec les Ambassadeurs, lesquels sont très majoritairement en résidence en France. C'est ainsi que le 13 janvier, Laurent ANSELMi a présenté ses vœux à près d'une centaine d'Ambassadeurs, en présence de représentants du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Par ailleurs, plus de 40 visites de courtoisie et réunions de travail ont été organisées. Leur format a dû être adapté au regard de l'évolution des mesures sanitaires. De plus, certains événements prévus en 2020 ont dû être reportés, notamment la célébration par l'Institut de Paléontologie Humaine de son 100^{ème} anniversaire.

L'année 2020 devait être marquée par les festivités du 50^{ème} anniversaire de la création de l'Organisation Internationale de la Francophonie, mais la pandémie a conduit l'Organisation à modifier le calendrier des activités. La célébration prévue au Niger a dû être reportée ainsi que le XVIII^{ème} Sommet qui a été reprogrammé à Djerba en Tunisie, en novembre 2021.

Enfin, l'Ambassade de Monaco en France a participé à la 3^{ème} Edition du Forum de Paris sur la Paix, tenue sous la présidence de S.E. M. Emmanuel MACRON, qui a réuni du 11 au 13 novembre plus de 50 Chefs d'Etat et des hauts représentants de 12 organisations internationales, pour traiter des thèmes de la biodiversité et du changement climatique, de la désinformation, de la santé et de la pandémie de la COVID-19. Pour la première fois, en parallèle du Forum, s'est tenu le Sommet « *Finance en commun* », rassemblant les banques publiques de développement. L'objectif était de construire une nouvelle coalition pour renforcer leur coopération. Leur déclaration collective, adoptée à l'issue du Sommet, a affirmé leur volonté d'intégrer dans leurs stratégies et leurs opérations les principes du financement durable.

► La Commission locale transfrontalière de coopération franco-monégasque

La neuvième réunion de la commission locale transfrontalière de coopération franco-monégasque s'est tenue le 6 février à Nice, au Palais préfectoral.

Créée en 2005, cette commission se tient chaque année alternativement à Nice et à Monaco. Elle a vocation à traiter les questions pratiques de voisinage entre la France, les collectivités territoriales concernées (Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, Métropole de Nice – Côte d'Azur, communes limitrophes) et la Principauté de Monaco, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, du logement et des mobilités, de l'environnement, des affaires sociales et de la santé.

A cette occasion, les modalités de la coopération transfrontalière sont également étudiées. La commission s'inscrit pleinement dans le cadre de relations bilatérales marquées par la « *communauté de destin* ».

La réunion s'est déroulée sous la co-présidence, pour la partie française, de M. Bernard GONZALEZ, Préfet des Alpes-Maritimes et de S.E. M. Laurent STEFANINI, Ambassadeur de France à Monaco et, pour la partie monégasque, de S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco. La délégation française était composée de représentants des services préfectoraux, de l'Ambassade de France à Monaco et d'élus. La délégation monégasque comprenait, quant à elle, les Conseillers de Gouvernement–Ministres et de hauts fonctionnaires.

La commission a fait un point sur la question du logement des actifs et a acté la mise en œuvre d'un groupe de travail sur le sujet.

Elle a abordé également le développement d'initiatives en matière de transport, au premier rang desquelles se trouvent la réouverture de la bretelle de Beausoleil qui reliera l'autoroute A8 à la moyenne corniche ainsi que le développement du transport ferroviaire et des navettes maritimes comme mode de transport alternatif. Les questions d'aménagement visant à améliorer la circulation ou la sécurité (sécurisation du tunnel Rainier III, parkings de dissuasion, aménagement du site de la Brasca) ont aussi été évoquées.

Les échanges ont également porté sur les affaires sociales et la santé, avec notamment le projet d'hôpital de jour pour enfants, résultat d'un partenariat entre la France, la Principauté de Monaco et la Fondation Lenval.

Un point a également été fait sur le sujet du détachement des salariés.

En matière de coopération transfrontalière, la commission a abordé les perspectives de développement, y compris dans un cadre européen. Les deux parties se sont félicitées de l'accroissement du télétravail. Elles ont également évoqué la coopération des services d'incendie et de secours et celle dans le domaine policier.

Enfin, dans le contexte du Brexit, la commission a évoqué l'impact de ce changement sur les ressortissants britanniques résidant ou travaillant en Principauté et les mesures à mettre en place pour l'atténuer.

Les travaux de la commission locale transfrontalière se sont déroulés dans un esprit très positif et dans le souci partagé de développer des projets au service des français et des monégasques.



La Délégation monégasque à la Commission locale transfrontalière

B. Italie

Après quelques événements organisés en début d'année dans ce pays européen, le premier et le plus durement touché par la pandémie de la COVID-19, S.E. M. Robert FILLON a dû adapter son mode d'intervention pour les affaires bilatérales.

Le 17 janvier, la réunion consulaire annuelle a pu être organisée à l'Ambassade, en présence des Consuls de Monaco en Italie et du Consul en Roumanie. L'Ambassadeur a présenté l'agenda des opérations « *Ambassadeurs de la destination Monaco* » du M.E.B., lequel fut reporté au second semestre en format virtuel. Le 2 juillet, la 2^{ème} réunion consulaire s'est tenue en format virtuel afin d'évoquer les difficultés rencontrées durant la période et les perspectives de reprise.

Laurent ANSEMI, s'est rendu à Turin le 21 février 2020, au siège des Archives d'Etat, afin d'y assister à une journée d'étude dédiée aux relations entre le Royaume de Piémont Sardaigne et la Principauté de 1817 à 1860. Il y a été accueilli par Mme Alessandra LAZZARI, Chef de Cabinet du Préfet de la Province, M. Stefano BENEDETTO, Directeur des Archives d'Etat ainsi que par Mme Licia MATTIOLI, Consul honoraire de Monaco à Turin. Après le mot de bienvenue de M. Stefano BENEDETTO, Laurent ANSEMI a exposé le point de vue monégasque rappelant la présence séculaire des communes de Roquebrune et de Menton au sein de la Principauté puis leur détachement, consacré par les traités de Stupinigi en 1861. Il a conclu son propos en signalant l'heureuse initiative de la création, en 2015, de l'association « *Sites historiques Grimaldi de Monaco* » qui permet de maintenir et de vivifier les liens tissés durant ce long passé commun. Au terme des travaux, a été organisée une visite des Archives d'Etat au cours de laquelle des documents rares ont pu être présentés.

Le 18 décembre, S.E. M. Robert FILLON, a pris part à la cérémonie virtuelle de présentation des vœux du Président de la République italienne au Corps diplomatique. A cette occasion, le Président MATTARELLA a souligné la mobilisation et le courage de son Pays face à la pandémie de Coronavirus. Il a réaffirmé, au plan international, l'attachement de l'Italie au multilatéralisme, seul à même d'assurer une réponse efficace aux défis mondiaux actuels.

Pour les Organisations Internationales ayant leur siège à Rome, l'Ambassade a continué d'assurer le suivi de leurs travaux au travers de réunions virtuelles, parmi lesquelles :

- ▶ Les deux sessions annuelles du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) ;
- ▶ Les célébrations du 75^{ème} anniversaire de la F.A.O. et de la 40^{ème} Journée mondiale de l'alimentation à laquelle ont participé le Pape François et le Président du Conseil italien ;
- ▶ L'événement de haut niveau sur le renforcement de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition, organisé par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale ;
- ▶ Les trois sessions du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (P.A.M.).

Le P.A.M. a reçu le Prix Nobel de la Paix pour l'ensemble de son action de lutte contre la faim dans le monde et de mise en place de dispositifs d'aide humanitaire d'urgence. Le P.A.M. est désormais le premier partenaire multilatéral de la Principauté avec un soutien durable apporté à ses programmes triennaux dans sept pays prioritaires de la Coopération monégasque, dans le cadre de la Décennie d'action pour la nutrition.

C. Saint-Siège

S.E. M. Claude GIORDAN a concentré ses activités sur la préparation de trois importantes visites qui devraient avoir lieu à Monaco en 2021. Il s'agit de :

- la visite du Cardinal Secrétaire d'Etat, Pietro PAROLIN ;
- la visite du Grand Maître de l'Ordre du Saint Sépulcre ;
- la visite d'une délégation de l'Ordre de Malte.

Les grands événements auxquels la Principauté a pris part sont notamment le lancement du *Pacte pour l'Education et L'Economie de François* qui se sont tenus en format virtuel.

D. Andorre

Le 7 septembre, à Urgell, en Espagne, S.E. M. Christophe STEINER a présenté ses Lettres de créance à Son Excellence Monseigneur Joan-Enric VIVES I SICILIA, Archevêque-Evêque d'Urgell et Coprince Episcopal d'Andorre. Avant la cérémonie, le 6 septembre, un entretien a eu lieu avec S.E. Mme Maria UBACH FONT, Ministre des Affaires Etrangères d'Andorre, qui a notamment indiqué « *que les négociations en cours avec l'U.E. ont permis à nos deux pays de se rapprocher, d'améliorer la connaissance mutuelle de leur fonctionnement, favorisant leur relation bilatérale* ».



Remise des Lettres Créance de S.E.M. Christophe STEINER au Coprince Episcopal d'Andorre

Puis, le 5 octobre, au Palais de l'Elysée, S.E. M. Christophe STEINER, a présenté ses Lettres de créance à S.E. M. Emmanuel MACRON, Coprince d'Andorre.

E. Belgique / Mission auprès de l'Union Européenne

S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a notamment œuvré à la préparation des cérémonies d'accréditation des pays et organisations auprès desquels elle a été nommée. A partir du mois de mars, l'Ambassadeur a été en contact régulier avec les autorités belges afin de faciliter les procédures douanières liées à l'approvisionnement en masques chirurgicaux à destination de Monaco.

Le 6 février, l'Ambassadeur a présenté à Sa Majesté le Roi des Belges ses Lettres l'accréditant en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de Lui. La cérémonie s'est déroulée au Palais Royal de Bruxelles et a été suivie d'un entretien privé, au cours duquel Sa Majesté le Roi a souligné l'excellence des relations entre la Belgique et Monaco. Il a également salué la politique volontariste de la Principauté en faveur d'une ville durable et les avancées du projet d'urbanisation en mer.

Puis, le 6 mars, l'Ambassadeur a remis au Président du Conseil européen ses Lettres de créance l'accréditant en qualité de Chef de la Mission de la Principauté de Monaco auprès de l'Union européenne. Lors de l'entretien, M. MICHEL a indiqué comprendre l'approche de Monaco dans le cadre des négociations d'un Accord d'Association avec l'U.E et la volonté du Gouvernement Princier de conserver son pacte social. Il a ajouté que la préservation des spécificités de Monaco ne devait pas heurter le marché intérieur et que l'U.E. était tout à fait disposée à travailler avec les Autorités monégasques afin d'identifier des solutions proportionnées, qui respectent un équilibre mutuel.

Le 24 septembre, S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a remis ses Lettres de créance à M. Fernando ARIAS, Directeur général de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques. La cérémonie s'est déroulée au siège de l'Organisation, à La Haye, et a été suivie d'un entretien, au cours duquel différents sujets ont été abordés concernant les conséquences de la crise sanitaire sur les missions de l'Organisation et notamment sur le contrôle de l'élimination des stocks d'armes chimiques en Syrie. La lutte contre le commerce illégal d'agents chimiques sur internet à travers le « *dark web* » a également été évoquée. L'Ambassadeur et le Directeur général ont ensuite signé l'accord renouvelant la contribution de Monaco au « *Trust Fund* » pour les missions en Syrie.

Enfin, dans le cadre d'une visite protocolaire le 30 septembre, l'Ambassadeur a rencontré Mme Cathy BERX, Gouverneur de la Province d'Anvers. Les discussions ont porté sur l'impact économique de la crise sanitaire menant à l'annulation d'événements importants et les conséquences sur le secteur du tourisme belge alors que les activités du port d'Anvers n'ont pas eu à souffrir d'un ralentissement d'activités. Ont été également évoquées certaines des priorités du Gouvernement Princier en faveur du développement durable, dont la transition énergétique et la transition numérique et bien évidemment la protection de l'environnement, le Gouverneur marquant un grand intérêt pour les actions visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, avec le développement des pompes à chaleur, des bornes électriques rechargeables et l'utilisation de véhicules autonomes non polluants.

F. Pays-Bas

S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a également établi des contacts réguliers avec les Autorités des Pays-Bas pour faciliter les procédures douanières liées à l'approvisionnement de Monaco en masques.

L'Ambassadeur a présenté, le 16 septembre, à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas ses Lettres de créance. La cérémonie s'est déroulée au Palais Nordeinde à La Haye et a été suivie d'un entretien privé au cours duquel différents sujets ont été abordés concernant notamment les conséquences de la crise sanitaire pour les deux pays, les défis communs imposés par les enjeux environnementaux ainsi que les mesures mises en œuvre pour assurer la transition numérique de la Principauté. L'engagement de S.A.S le Prince Albert II en faveur de la protection des océans a été souligné, domaine également cher à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas.

G. Luxembourg

A la demande du Gouvernement Princier, dès le mois de mars 2020, S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a entretenu des contacts réguliers avec les Autorités luxembourgeoises afin de faciliter les procédures douanières liées à l'approvisionnement de masques.

Le 19 juin, S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a présenté ses Lettres de créance à Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg au Palais Grand-Ducal. Au cours d'un entretien subséquent S.A.R. le Grand-Duc a souligné l'excellence des relations entre le Grand-Duché et la Principauté. Différents sujets ont été abordés au cours de la conversation parmi lesquels les conséquences de la crise sanitaire pour les deux pays, les négociations de Monaco avec l'U.E., la protection de l'environnement et les mesures nationales mises en œuvre pour contribuer à la lutte contre le changement climatique. L'Ambassadeur a remercié S.A.R. le Grand-Duc et Son gouvernement pour l'aide apportée à la Principauté lors de l'acheminement des commandes de masques pendant le confinement. Elle a également évoqué le projet numérique qui devrait permettre de sauvegarder les données sensibles de la Principauté contre les risques de cyberattaque ou de catastrophe naturelle au sein d'un « *data center* » luxembourgeois.



S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a remis ses Lettres de créance au Grand-Duc de Luxembourg

H. Malte

Au cours du quatrième trimestre, l'Ambassade de Monaco en Italie a transmis la proposition maltaise d'amender la Convention fiscale signée entre le Gouvernement de la Principauté de Monaco et celui de la République de Malte, le 27 septembre 2018, afin de la mettre en conformité avec les normes Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices « BEPS » (cf. page 87).

I. Suisse / Représentation permanente auprès de l'office des Nations Unies à Genève

Le 15 janvier, S.E Mme Carole LANTERI a assisté à la présentation des Vœux de Nouvel An au Corps diplomatique par le Conseil fédéral, lequel était présidé par Mme Simonetta SOMMARUGA, Conseillère fédérale en charge de l'environnement, des transports, de la formation et de la recherche. A la fin du mois de janvier 2020, S.A.S. le Prince Souverain S'est déplacé au *World Economic Forum* à Davos.

L'activité de l'Ambassade de Monaco en Suisse a été fortement marquée par la pandémie de la COVID-19. L'Ambassade a été très régulièrement sollicitée pour informer et porter assistance à une cinquantaine de monégasques ou de résidents, en liaison avec la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires.

J. Grande-Bretagne et Irlande du Nord

L'Ambassade de Monaco au Royaume-Uni a dû faire face à des circonstances exceptionnelles au cours de l'année 2020, qui a non seulement était marquée par la crise sanitaire mondiale mais également par la fin de la période de transition précédant la sortie définitive du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Ainsi, dès le mois de mars, l'Ambassade a assuré une veille constante des différentes mesures sanitaires et restrictions de déplacement instaurées à la fois en France, au Royaume-Uni et à Monaco. La préoccupation principale de l'Ambassade a bien entendu été d'informer et d'accompagner les ressortissants monégasques au Royaume-Uni affectés par la pandémie en établissant un lien direct.

Le groupe d'individus le plus touché a été la population étudiante, qui a dû s'adapter à la mise en place des mesures de confinement et à l'annulation des cours dans les universités de Grande Bretagne. L'Ambassade a suivi en particulier le retour d'une quinzaine d'étudiants lors du premier confinement de mars/avril et dans la seconde moitié de l'année, a soit fourni des informations concernant le début de leurs études soit a assisté les étudiant et leur famille pour leur retour à Monaco lors du deuxième confinement.

Afin d'anticiper la rentrée universitaire de septembre, S.E. Mme Evelyne GENTA avait dès le mois d'août assuré une campagne de communication à l'attention des étudiants sur le sujet des mesures de quatorzaine et des restrictions de déplacements en vigueur au Royaume-Uni. L'Ambassadeur a accordé plusieurs entretiens aux média monégasques et a pris part à un reportage télévisé sur la chaîne Monaco Info afin d'alerter les personnes concernées des derniers changements de la réglementation britannique. De nombreuses familles par la suite ont contacté l'Ambassade pour obtenir des renseignements complémentaires.

D'autre part, l'Ambassade a reçu de nombreuses demandes de renseignements de la part de britanniques souhaitant regagner leur domicile en Principauté ou rejoindre un parent. En coordination avec la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires et la Direction de la Sécurité Publique, l'Ambassade a traité plusieurs cas complexes.

Par ailleurs, l'Ambassade a également été très sollicitée par les résidents britanniques inquiets des futures conditions de circulation entre Monaco et le Royaume-Uni suite au Brexit, que ce soit pour les personnes, les marchandises ou même les animaux de compagnie. Les négociations entre l'Union européenne et la Grande Bretagne n'ayant abouti qu'à la fin du mois de décembre, il a été difficile d'en anticiper le résultat. Néanmoins, tout a été fait pour rassurer les britanniques ayant déjà établi leur résidence en Principauté.

Un travail a été réalisé au niveau bilatéral pour assurer une communication avec le Gouvernement du Royaume-Uni et des échanges ont notamment eu lieu entre Laurent ANSELMi et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, M. Dominic RAAB. L'Ambassade a apporté son soutien au Département des Relations Extérieure et de la Coopération en participant à plusieurs réunions virtuelles organisées par le Foreign & Commonwealth Office à destination des Ambassades européennes visant à fournir des informations sur l'avancée des négociations.

L'année 2020 a également été marquée par un regain d'intérêt de la part des jeunes britanniques pour le Youth Mobility Scheme (Y.M.S.). Le « *Y.M.S.* » pourrait être un vecteur d'échanges entre la Principauté et le Royaume-Uni consécutivement au Brexit. L'Ambassade a ainsi communiqué avec le Home Office, Ministère de l'intérieur, afin de confirmer l'attribution de places pour les ressortissants des deux pays en 2021.

Durant la période, sont à relever deux interventions de S.A.S. le Prince Souverain en matière environnementale et de santé :

- ▶ Lors du Sommet « *Eau et Climat* », organisé par l'association britannique WaterAid, aux côtés de S.A.R. le Prince de Galles, Président de l'association. Le sommet a réuni des personnalités clés des secteurs politique, philanthropique et du monde des affaires afin de discuter de l'impact mondial de la crise climatique sur l'accès à l'eau potable.
- ▶ Lors du Forum Digital de l'Alliance Gavi pour les vaccins organisés par le Gouvernement britannique. A l'invitation du Premier Ministre, M. Boris JOHNSON, S.A.S. le Prince Souverain a annoncé que les institutions monégasques verseraient une somme d'un million d'euros en faveur des organisations multilatérales qui luttent contre la pandémie (cf. page 68).

En l'absence d'événements au cours des derniers mois de l'année, S.E. Mme Evelyne GENTA a promu l'attractivité de la Principauté à travers les médias britanniques et notamment le Financial Times et le Sunday Times ainsi qu'avec des agences de communication et de relations publiques. La réponse de Monaco à la crise sanitaire a notamment suscité beaucoup d'intérêt et a été perçue favorablement dans les publications anglophones.

Enfin, l'Ambassadeur a veillé à reprogrammer les actions qui permettront de relancer les opérations de promotion économique et touristique ainsi qu'à poursuivre les discussions avec les Universités d'Oxford et de Cambridge pour d'éventuelles interventions de S.A.S. le Prince Souverain en 2021.



S.E. Mme Evelyne GENTA, M. Justin HIGHMAN, M. Federico LIMITI, M. Hervé ORDIONI et M. Anthony STENT-TORRIANI

K. Portugal

En mars, la Résidence de l'Ambassadeur de la Principauté de Monaco au Portugal a été transférée dans le prestigieux Palácio da Junqueira, situé dans le centre historique de Lisbonne.

Même si les activités de l'Ambassade ont subi l'impact de la crise sanitaire, à l'image des autres postes diplomatiques monégasques, l'Ambassadeur a pu participer à la Cérémonie des Vœux du Corps Diplomatique adressés au Président de la République du Portugal au Palais National d'Ajuda. À cette occasion, il a transmis au Président de la République le souhait de S.A.S. le Prince Souverain de voir se renforcer les relations d'amitié et de collaboration entre les deux pays, en particulier dans le cadre des Commémorations du Centenaire de la disparition du Prince Albert 1^{er}.

Une délégation du M.E.B. conduite par M. Guillaume ROSE, s'est rendue à Lisbonne pour y rencontrer des entrepreneurs portugais et brésiliens, cette rencontre ayant été organisée par l'Ambassadeur en collaboration avec la firme Price Waterhouse Cooper. Après un message de bienvenue de l'Ambassadeur et la projection d'un film de la Fondation Prince Albert II, les représentants du M.E.B. ont exposé les atouts économiques de Monaco.



S.E. M. Henrique DE POLIGNAC DE BARROS, Guillaume ROSE et Justin HIGHMAN

Toujours en collaboration avec Price Waterhouse Cooper, S.E. M. Henrique de POLIGNAC MASCARENHAS DE BARROS a été invité à participer à un forum au Pavillon des Océans à Lisbonne, pour débattre de la protection des océans et du développement durable de la planète.

Il a présenté la collaboration plus que centenaire entre Monaco et le Portugal dans le domaine de l'océanographie, grâce à la grande amitié qui lia les deux Souverains océanographes qui furent le Prince Albert 1^{er} de Monaco et le Roi Carlos 1^{er} du Portugal. Par la suite, S.E. M. Henrique de POLIGNAC MASCARENHAS DE BARROS a été informé que le prestigieux Prix de « Excellens Mare Award 2020 » avait été attribué à S.A.S. le Prince Souverain, en hommage à Son action en faveur de la défense des océans et de l'environnement.

Dans le cadre des initiatives liées à l'Exposition qui devrait être organisée en 2022 par le Comité Albert 1^{er} pour laquelle le Musée de la Marine mettra à disposition ses espaces à Lisbonne, l'Ambassadeur a poursuivi ses échanges avec les Forces Armées portugaises, notamment avec l'Etat-Major de la Marine.

Enfin, S.E. M. Henrique de POLIGNAC MASCARENHAS DE BARROS a transmis au Ministère des Affaires Etrangères ainsi qu'aux diverses Autorités portugaises concernées, le rapport de la mission scientifique effectuée dans l'Archipel de Madère dans le cadre des Explorations de Monaco, du 19 août au 11 septembre 2017.

L. Espagne

S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN s'est déplacé, le 10 février, à Palma de Majorque pour remettre à Monsieur José Luis CONRADO de VILLALLONGA, Consul honoraire de Monaco, la décoration de l'Ordre des Grimaldi qui lui avait été accordée par S.A.S. le Prince Souverain.

S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN a souhaité cesser ses fonctions au mois de juillet 2020. S.E. Mme Catherine FAUTRIER lui a succédé.

Au cours de l'année, l'Ambassade de Monaco en Espagne a participé :

- au forum, organisé par l'Organisation Mondiale du Tourisme, dans le cadre de FITUR, sur le thème de l'avenir du tourisme durable dans le cadre du Green Deal de l'Union européenne ;
- à la cérémonie offerte par S.M. le Roi, au Palais Royal à l'occasion de la nouvelle année ;
- à la Commission Europe virtuelle de l'Organisation Mondiale du Tourisme ; au Board of Governors' virtuel de la Fondation Anna LINDH (U.P.M).

M. Allemagne

La COVID-19 a entraîné un glissement de l'activité bilatérale vers l'activité multilatérale, qui a pu se poursuivre au travers de la participation en visio-conférence aux diverses réunions des Organisations Internationales basées à Vienne. La diminution des activités bilatérales a permis aux diplomates d'assurer un suivi plus approfondi des travaux des Organisations Internationales, y compris lors de réunions intersessions ou informelles.

Les activités marquantes sur le plan bilatéral sont ainsi en majorité intervenues en amont de la mise en place de restrictions.

Le 7 janvier, S.E. M. Frédéric LABARRERE, accompagné de Lorenzo RAVANO, Ministre-Conseiller à l'Ambassade de Monaco, a présenté ses Lettres de créance à S.E. M. Frank-Walter STEINMEIER, Président de la République fédérale d'Allemagne, dans les Salons du Château de Bellevue. Au cours de l'entretien privé qui s'est déroulé à l'issue de la cérémonie, le Président allemand a tout d'abord rappelé qu'il avait eu l'occasion de rencontrer S.A.S. le Prince Souverain lors d'événements internationaux et a par ailleurs salué Ses actions en faveur de la protection de l'environnement, et plus particulièrement de la préservation des océans.

Il a également souligné l'estime dont jouit notre Chef d'Etat sur la scène internationale pour Son engagement dans ce domaine et s'est félicité des convergences existantes avec les actions du Gouvernement allemand.

Par la suite, l'Ambassadeur a pris part à la cérémonie des Vœux du Président au Corps diplomatique. Parmi les échéances importantes pour l'Allemagne, le Président a évoqué la Présidence du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et du Conseil de l'Union Européenne à partir du 1^{er} juillet 2020, ainsi que l'adoption au 1^{er} janvier 2020 d'une nouvelle législation nationale concernant l'objectif de protection du climat à l'horizon 2030 visant à réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.



S.E. M. Frédéric LABARRÈRE a remis ses Lettres de créance au Président allemand

Le 20 janvier, S.E. M. Frédéric LABARRERE, accompagné de Lorenzo RAVANO, a assisté à la *Blue Motion Night* dans le cadre du salon Boot Düsseldorf 2020. Le Prix *Ocean Tribute Award*, coparrainé par la Fondation Prince Albert II de Monaco et la German Ocean Foundation, a été remis à l'O.N.G. *Sea Women of Melanesia*, qui met en œuvre des activités dans le domaine de la protection des récifs coralliens.

En matière économique, le 16 juin, Andrea COLOMBO-PASTORELLI a représenté l'Ambassade lors d'un Webinaire organisé par le B.V.M.W. - *Bundesverband mittelständische Wirtschaft* – en présence des attachés économiques des Ambassades du Canada et du Luxembourg en Allemagne. Ce webinaire a permis de présenter le contexte économique de Monaco, les secteurs d'opportunités ainsi que les mesures prises par les autorités monégasques face à la pandémie.

Enfin, l'Ambassade a assisté aux travaux du *World Health Summit*, qui s'est déroulé à Berlin, du 25 au 27 octobre, placé sous le Haut Patronage de la Chancelière Mme Angela MERKEL. Ce Sommet, qui a réuni le Président Allemand, la Présidente de la Commission Européenne et le Directeur Général de l'O.M.S., a porté sur la pandémie et les moyens d'anticipation, de prévention et de capacité de réponse aux crises futures. L'interconnexion entre santé humaine, animale et environnementale a également été un sujet d'importance.

N. Pologne

Laurent ANSELMi, accompagné d'une délégation composée notamment de S.E. M. Frédéric LABARRERE, du Rabbini Daniel TORMANT et de deux étudiants monégasques, a représenté la Principauté de Monaco à la commémoration du 75ème anniversaire de la libération du Camp d'Auschwitz-Birkenau, le 27 janvier. Sous le haut patronage du Président de la République de Pologne, S.E.M. Andrzej DUDA, plus de cinquante Chefs d'Etat, de Gouvernement et Représentants d'Organismes internationaux, ont pris part à la cérémonie. Les délégations ont notamment écouté avec émotion les témoignages de quelques 200 prisonniers survivants. Les Chefs de délégation se sont ensuite rendus au monument international érigé à la mémoire des 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été exterminés dans ce camp entre 1940 et 1945.



La Délégation monégasque à Auschwitz

O. Autriche

Le 30 septembre, S.E. M. Frédéric LABARRERE, a présenté ses Lettres de créance à S.E. M. Alexander VAN DER BELLEN, Président de la République d'Autriche à l'occasion d'une cérémonie au Palais impérial de HOFBURG. Lors de l'entretien, le Président autrichien s'est dit sensible à l'action et à l'engagement de S.A.S. le Prince Souverain en matière de protection de l'environnement. En tant qu'ancien membre du Parti vert autrichien, il a fait part de son souhait de réaffirmer l'ambition écologique de l'Autriche et d'atteindre notamment la neutralité carbone en 2040. L'Ambassadeur a mentionné pour sa part les actions ambitieuses de la Principauté en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain et a également fait part de son souhait de renforcer les relations économiques et culturelles entre les deux pays.

L'activité multilatérale de l'Ambassade au cours de l'année a été ponctuée par les visites et les journées d'accréditation de Monsieur l'Ambassadeur auprès des Organisations Internationales basées à Vienne.

Ainsi, le 10 février, S.E. M. Frédéric LABARRERE, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et Lorenzo RAVANO ont visité le Centre des incidents et des urgences de l'Agence avec sa Directrice, Mme Elena BUGLOVA. Ce Centre est le point focal mondial pour la préparation et la conduite des interventions d'urgence en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique, quelle qu'en soit la cause.

Au cours d'un deuxième déplacement à Vienne le 25 février, Monsieur l'Ambassadeur a présenté ses Lettres de créance à Mme Ghada Fathi WALY, Directeur Général de l'Office des Nations Unies à Vienne (O.N.U.V.) et au Directeur Exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (O.N.U.D.C.). Il a, le même jour, présenté ses Lettres de créance à M. Li YONG, Directeur Général de l'Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel (O.N.U.D.I.).

S.E. M. Frédéric LABARRERE s'est rendu à nouveau à Vienne, le 6 juillet 2020, afin de présenter ses Lettres de créance à M. Thomas GREMINGER, Secrétaire général de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Le 9 septembre, S.E. M. Frédéric LABARRERE a présenté ses Lettres de créance à M. Lassina ZERBO, Secrétaire Exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (O.T.I.C.E.). Le même jour, l'Ambassadeur a présenté ses Lettres de créance à M. Rafael MARIANO GROSSI, Directeur général de l'A.I.E.A.

P. Russie

S.E. Mme Mireille PETTITI a participé au XI^{ème} Forum GAIDAR, les 15 et 16 janvier. Le thème de cette édition était : « *La Russie et le monde : les défis de la nouvelle décennie* ». Le Forum GAIDAR est une des plus grandes plates-formes de discussion d'experts en Russie dans le domaine de la politique socio-économique. En 2020, le Forum a abordé les défis stratégiques auxquels la Russie et le monde seraient confrontés au cours de la prochaine décennie.

L'Ambassade de Monaco en Russie a eu à déplorer le décès de M. Andrei MYSHKOVETS, Consul honoraire de Monaco à Rostov-sur-le-Don, survenu le 22 juillet, soit cinq ans après son entrée en fonction. Un service religieux à sa mémoire a été organisé à Monaco, le 27 octobre. L'Ambassadeur a évoqué son action, laquelle a permis de développer les relations entre Monaco et cette très importante région de la Russie.

S.E. Mme Mireille PETTITI a participé, les 11 et 12 novembre, à la e-Mission organisée par le M.E.B. autour de quatre destinations : Moscou, Saint-Pétersbourg, Novossibirsk et Rostov-sur-le-Don. Il s'agissait d'une première sous format virtuel, ce qui a permis de poursuivre les relations économiques qu'entretiennent la Russie et Monaco depuis plusieurs années et de favoriser de nouvelles opportunités d'affaires dans un contexte international bouleversé. Chaque destination a été l'objet d'une session plénière, ouverte par l'Ambassadeur suivie de présentations des responsables institutionnels et économiques des deux pays. De fait, 18 entités économiques monégasques ont pu se rapprocher de leurs homologues russes au travers d'une centaine de rendez-vous. De nombreux secteurs économiques étaient représentés, tels que le commerce de gros, l'industrie pharmaceutique et les technologies de l'information.



S.E. Mme Mireille PETTITI à l'occasion de la e-Mission organisée avec par le Monaco Economic Board en Russie

Q. Serbie

À l'invitation de S.E. M. Aleksandar VUCIC, Président de la République de Serbie, S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu à Belgrade pour une visite officielle les 7 et 8 octobre. Cette visite était la première dans ce pays avec lequel Monaco a établi des relations diplomatiques en 2007.

Le 7 octobre, S.A.S. le Prince Souverain a été accueilli au Palais de Serbie par le Président VUCIC. Les deux Chefs d'État se sont entretenus en tête-à-tête avant d'être rejoints par leurs délégations respectives pour une réunion bilatérale au cours de laquelle ont été évoqués plus particulièrement les questions liées à l'environnement, le tourisme, la promotion du développement durable et des énergies renouvelables, la conservation de la biodiversité et la préservation des mers et des océans. S'agissant du volet économique, le Président VUCIC et S.A.S. le Prince Souverain ont assisté à la signature d'un Protocole d'accord entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Serbie et le M.E.B. Ce protocole vise à développer les échanges dans la perspective d'un déplacement d'entrepreneurs monégasques en République de Serbie notamment dans les domaines de la transition numérique et des technologies de l'information.

Le Président a décoré S.A.S. le Prince Souverain de l'Ordre de la République de Serbie comme symbole du renforcement de la coopération pacifique et des relations amicales entre la Serbie et Monaco.

À l'occasion du déjeuner offert par le Président du Gouvernement, S.A.S. le Prince Souverain et Sa délégation ont pu échanger avec le Premier Ministre S.E. Mme Ana BRNABIC, M. Ivica DACIC, Premier Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères ainsi qu'avec S.E. Mme Nataša MARIC, Ambassadeur de la République de Serbie à Monaco.

Le 8 octobre, le volet environnemental de cette visite officielle s'est poursuivi à Bački MONOSTOR, village serbe à proximité de la frontière croate, où S.A.S. le Prince Souverain a notamment visité la réserve de biosphère de Backo Podunavlje, site de 176.000 hectares faisant partie, depuis juin 2017, du réseau mondial des réserves de biosphère de l'U.N.E.S.C.O.



©Gaetan Lucif / Palais princier

S.A.S. le Prince Souverain et le Président de la République de Serbie

R. Bosnie-Herzégovine

À l'invitation de M. Abdulah SKAKA, Maire de Sarajevo, S.A.S. le Prince Souverain a effectué dans cette ville une visite placée sous le thème du sport, les 8 et 9 octobre.

S.A.S. le Prince Souverain a assisté à l'inauguration du Musée Olympique rénové de Sarajevo, en présence de représentants du Comité Olympique de Bosnie-Herzégovine. Officiellement ouvert le 8 février 1984, pour le début des XIV^{èmes} Jeux Olympiques d'Hiver, le Musée se présente aujourd'hui comme une synthèse du Sport et de l'Art.

S.A.S. le Prince Souverain a été accueilli à l'Hôtel de Ville par M. Abdulah SKAKA pour une cérémonie au cours de laquelle Il a reçu les clés de la Ville de Sarajevo, Lui octroyant la citoyenneté d'honneur.

02

AUX AMÉRIQUES

A. Etats-Unis d'Amérique

Dans le contexte de la crise sanitaire en collaboration avec le Département d'État, les Consulats de France, les services américains des douanes et de la protection des frontières et la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires, l'Ambassade a fourni un très grand nombre de renseignements aux ressortissants, étudiants et résidents monégasques souhaitant, soit voyager, soit poursuivre leurs activités et études supérieures tant aux Etats-Unis qu'en Principauté.

En matière bilatérale, le 3 février, S.A.S. le Prince Souverain, accompagné du Colonel Bruno PHILIPPONNAT, de M. Frédéric GENTA, Délégué interministériel chargé de la transition numérique et de S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE, s'est rendu au siège mondial de Google, dans la Silicon Valley. La délégation s'est entretenue avec les hauts responsables de la société et a visité l'Université de Stanford.

Le déplacement s'est poursuivi à Los Angeles, le 5 février, où la délégation a visité l'usine californienne Astrolab Venturi, entreprise spécialisée dans la robotique terrestre et planétaire de véhicules électriques "*hautes performances*" et du développement d'engins spécialement conçus pour des environnements particuliers. Dans la soirée, S.A.S. le Prince Souverain s'est vu décerner le « *Lifetime Achievement Award* », pour Son engagement en faveur de la préservation de la planète et Son action en faveur des océans, de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique. Le lendemain, Il a présidé une soirée à Hollywood en prélude au 60^{ème} Anniversaire du Festival de Télévision de Monte-Carlo, prévu en juin 2020 mais annulé en raison de la pandémie.

Du 29 février au 8 mars, l'Ambassade de Monaco a participé au *Philadelphia Flower Show* 2020, à l'invitation de la Société horticole de Pennsylvanie. Ce Salon d'horticulture, qui est le plus ancien et le plus important aux États-Unis a été l'occasion pour Monaco de créer un jardin inspiré de la Roseraie Princesse Grace, qui a reçu un accueil très favorable de la part du public américain. Le 4 mars s'est déroulé le premier symposium organisé en marge de l'exposition florale, parrainé par la branche américaine de la Fondation Albert II, avec le concours de l'Ambassade, ayant pour thème « *Jardiner pour la biodiversité* ».

Du 8 au 14 mars, un enseignant de Monaco, M. Florent PORTUESE, créateur du Club d'aéronautique, a organisé avec le concours de l'Ambassade un séjour de découvertes au Centre spatial Kennedy, à Cap Canaveral, pour 27 lycéens du Collège Charles III et du Club aéronautique.

En octobre, s'est déroulée la session virtuelle de la 50^{ème} Assemblée générale de l'Organisation des États américains (O.E.A.). Les pays membres ont présenté à cette occasion un bilan fortement marqué par la pandémie et le nombre croissant d'intempéries violentes dues au changement climatique, notamment dans les Caraïbes.

Par ailleurs, dans le cadre du développement des affaires spatiales et de la diversification de l'économie monégasque, l'Ambassadeur a établi, le 17 novembre, une série de contacts avec M. Jan WÖRNER, Directeur général de l'Agence spatiale européenne et le Général Jean-François CLERVOY, ancien membre de la NASA, Président de *Sky & Above Consulting* et fondateur d'*Air Zero G*.

Enfin, l'Ambassadeur a organisé, le 16 décembre, une séance de travail virtuelle réunissant des responsables de l'Institut des sciences spatiales MILO et du Département des Relations Extérieures et de la Coopération afin que les responsables de cet Institut présentent leurs programmes de développement économique et leurs missions de sciences spatiales.

B. Représentation permanente de Monaco auprès de l'O.N.U. à New-York

S.E. Mme Isabelle PICCO a organisé, à l'occasion de la Journée Internationale de la vie sauvage à l'O.N.U., le 3 mars, un événement en collaboration avec l'explorateur Roie GALITZ, Membre du New York Explorers Club. Dans son discours, l'Ambassadeur a rappelé « *qu'en célébrant la biodiversité de la planète, nous célébrons notre vie sur Terre* ». S'il est de notre devoir de travailler pour préserver la planète pour les générations futures, c'est aussi un acte de survie en tant qu'êtres humains. Puis les participants, parmi lesquels 100 enfants de deux écoles new-yorkaises, ont pu découvrir dans la salle du Conseil de Tutelle de l'O.N.U. les photos et les vidéos d'ours polaires du Svalbard, de pingouins d'Antarctique, ainsi que de nombreuses autres espèces, réalisées par l'explorateur.

En matière de diplomatie bilatérale, la Mission de Monaco a organisé, le 13 octobre, la cérémonie d'ouverture des relations diplomatiques, entre la Grenade et Monaco. Ce pays est devenu le 151^{ème} État avec lequel la Principauté de Monaco a établi des relations diplomatiques, au travers de la signature d'un communiqué conjoint. Monaco et la Grenade poursuivront leur collaboration pour le développement durable, en particulier au niveau de la protection des océans et des mers. Etat insulaire des Caraïbes, membre des Nations Unies depuis 1974, la Grenade rencontre plusieurs défis liés notamment aux impacts du changement climatique. Tout comme la Principauté, la Grenade a été élue à l'une des 16 vice-présidences de l'Assemblée générale de l'O.N.U. pour cette session commémorative du 75^{ème} anniversaire de l'Organisation.

C. Canada

Le 10 mars, S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE, Ambassadeur de Monaco non-résident au Canada, a assisté à la Réception diplomatique qui s'est tenue à Ottawa, à l'invitation de la Gouverneure générale. Le lendemain, l'Ambassadeur a participé à un déjeuner de travail donné par la Gouverneure générale en l'honneur des femmes diplomates en poste au Canada.

Les activités de l'Ambassade se sont concentrées, avec l'apparition de la pandémie, sur l'assistance des étudiants et ressortissants monégasques.

03

EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE

A. Chine / Australie

L'année 2020, a été une année de transition pour ces deux pays d'Asie. En effet, au cours du second trimestre, S.E. Mme Catherine FAUTRIER a transmis les dossiers en cours à son successeur Mme Marie-Pascale BOISSON qui a été nommée, le 20 août, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco auprès de la République Populaire de Chine et le 2 septembre, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco auprès de l'Australie. Au regard des mesures sanitaires très restrictives mises en place dans ces deux pays, S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON n'a pas pu effectuer de déplacements. Elle a concentré ses activités sur la rencontre des entités monégasques organisant des opérations de promotion à l'international.

B. Kazakhstan

La Principauté a continué à entretenir des relations bilatérales étroites avec les autorités Kazakhes et S.E. Mme GENTA s'est tenue informée de la situation du pays à travers les échanges qu'elle a eus avec ses homologues basés à Paris et à Londres.

C. Japon

S.E. M. Patrick MEDECIN s'est rendu deux fois au Japon en 2020 : du 19 au 27 février et du 17 octobre au 6 novembre. Lors de son premier déplacement, l'Ambassadeur a assisté à la réception donnée en Son Palais par l'Empereur du Japon pour fêter Son anniversaire et à laquelle étaient conviés les chefs des missions diplomatiques accréditées au Japon. Il a rencontré par la suite le Directeur des Affaires Européennes au Ministère des Affaires Etrangères pour évoquer l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo et l'éventuelle participation à cette manifestation de S.A.S. le Prince Souverain.

Dans le cadre de la préparation de l'Exposition Universelle d'Osaka 2025, l'Ambassadeur a rencontré des membres du Comité d'organisation pour évoquer avec eux la participation de la Principauté à cet événement.

Faisant suite aux relations initiées en 2019, l'O.N.G. japonaise « *Sailors for the Sea Japan* » a conclu un Accord-cadre de coopération, en juillet 2020, avec la Fondation Prince Albert II afin de mener des actions communes en matière de protection des océans et de sensibilisation à une consommation responsable de poisson.

L'Ambassadeur a assisté à l'inauguration de la première édition de la manifestation « *Made in Japan in Monaco* » organisée par le Monaco EMU avec le soutien de l'association « *Monaco Friends of Japan* », du 11 au 13 décembre au Grimaldi Forum. Elle a pour objectif de promouvoir la culture et la gastronomie japonaises.

Enfin, S.E. M. Patrick MEDECIN a réalisé une opération de promotion conjointe avec la Chambre de Commerce et d'Industrie France/Japon qui a tenu à mettre la Principauté à l'honneur lors de son gala annuel qui s'est déroulé à Tokyo, le 4 novembre. En dépit de la conjoncture sanitaire, l'événement a réuni de nombreuses personnalités du Corps diplomatique, de hauts responsables du Ministère des Affaires Etrangères, et des dirigeants des milieux d'affaires, culturel et sportif japonais. A cette occasion, S.A.S. le Prince Souverain a tenu à marquer de Sa présence la soirée par un message vidéo de solidarité et de confiance en l'avenir. Une vente aux enchères a été organisée afin de soutenir la recherche franco-japonaise de lutte contre les maladies contagieuses au cours de laquelle l'Ambassadeur a remis un prix consistant en un séjour à Monaco. La projection du film « *Wake up !* » de la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo réalisé pendant le confinement a clôturé le gala, remplaçant les représentations que la Compagnie devait donner du 6 au 8 novembre au Bunka Kaikan.

D. Inde

Le 26 janvier, S.E. M. Patrick MEDECIN a assisté à Delhi aux différentes cérémonies de la Fête Nationale marquant le 71^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de la Constitution. Lors de ce déplacement, l'Ambassadeur s'est entretenu avec le Directeur de la Division de l'Europe de l'Ouest du Ministère des Affaires Extérieures au sujet de l'approfondissement des relations nées de la signature d'accords dans le domaine économique et de la protection de l'environnement, en février 2019.

L'Ambassadeur a rencontré par la suite les responsables de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes (F.I.C.C.I.) et de la Chambre de commerce et d'industrie franco-indienne (I.F.C.C.I.) pour approfondir les relations avec le M.E.B.

Devant l'intérêt grandissant pour le développement d'affaires en Inde, l'Ambassadeur a été en contact régulier avec les représentants de sociétés monégasques et MonacoTech pour effectuer les mises en relation nécessaires à leurs projets.

Par ailleurs, la Fondation Prince Albert II a développé ses partenariats en Inde en 2020 et a financé des projets avec trois O.N.G. indiennes (TERI, Grow Trees et Reef Watch).

Le Professeur Mme Divya KARNAD, Professeur en Etudes environnementales à l'Université d'Ashoka et fondatrice du programme « *InSeason Fish* » a été la première experte d'Inde à intervenir lors des travaux de la Monaco Blue Initiative, sur le thème : « *Quelles leçons tirer des initiatives menées par les communautés - et plus généralement par la société civile - en matière de gestion et de préservation de zones protégées ?* ».

04

SUR LE CONTINENT AFRICAIN

A. Mali

Du 12 au 14 février, une délégation monégasque conduite par Laurent ANSELMi, accompagné notamment de M. Mossadeck BALLY, Consul Général de Monaco au Mali, s'est rendue en visite de travail à Bamako afin de s'entretenir avec les autorités maliennes et de rencontrer les partenaires de la Coopération monégasque. A cette occasion, la délégation monégasque a été reçue par M. Michel SIDIBE, Ministre de la Santé et des Affaires sociales et il a été procédé à la signature de deux Accords pour continuer à lutter contre la drépanocytose, première maladie génétique mondiale.

Ce déplacement a permis de visiter les projets menés avec les autorités maliennes et les partenaires de la Coopération monégasque dans les domaines de la protection civile, de la santé, de l'éducation et de l'insertion socio-économique des populations les plus vulnérables. Une cérémonie officielle de remise de matériel à l'Ecole nationale de la Protection Civile, à Bamako, et un renouvellement du partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), visant au renforcement de la sécurité alimentaire des femmes au Nord Mali, étaient également à l'ordre du jour de cette visite.

Enfin, M. ANSELMi a participé au côté de l'ancien chef d'Etat malien, M. Amadou Toumani TOURE, président de la Fondation pour l'Enfance, à la cérémonie d'inauguration de la salle de soins cardiaques Mali-Monaco-Share (MAMOS) au sein du centre hospitalier Mère-Enfant de Bamako, en présence de l'association monégasque SHARE, porteuse du projet.



Laurent ANSELMi et Michel SIDIBE



MINISTERE D'ETAT



LES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES

PRÉSENCE DE MONACO AU SEIN DES
INSTANCES INTERNATIONALES

La 75^{ème} Assemblée Générale de l'O.N.U.

► **Compte rendu de la Semaine ministérielle de la 75^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies (22-29 septembre 2020)**

En raison de la situation sanitaire, le Secrétaire Général de l'O.N.U., en concertation avec le Bureau de l'Assemblée Générale et les Etats membres, a décidé de maintenir les principaux événements de haut niveau prévus à l'occasion de la 75^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en adaptant le format de ces réunions afin qu'elles puissent, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, se dérouler virtuellement, en permettant aux seuls Représentants Permanents des Etats membres de siéger dans la salle de l'Assemblée Générale. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement et les Ministres ont quant à eux été invités à soumettre des messages enregistrés.

Ainsi, le 21 septembre, S.A.S. le Prince Souverain a présenté un message à l'occasion de l'événement de haut niveau commémorant le 75^{ème} anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. L'objectif de cet événement était, pour les Etats membres, de réaffirmer collectivement leur engagement en faveur du multilatéralisme. A cet effet, S.A.S. le Prince Souverain a insisté sur l'importance que revêt le multilatéralisme pour relever les défis auxquels le monde est confronté ainsi que sur la nécessité d'une action commune pour protéger les plus vulnérables et inclure la jeunesse dans les politiques de reconstruction¹.

Une Déclaration commémorative a été adoptée par l'Assemblée Générale afin de saluer le bilan positif du rôle de l'O.N.U. depuis sa création, et plus particulièrement depuis l'adoption du Programme de développement à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable. La célébration de cet anniversaire a également été l'occasion pour les Nations Unies de lancer à l'échelle planétaire un grand débat inclusif sur le rôle de la coopération mondiale dans la construction de l'avenir que nous voulons.

Par ailleurs, le contexte exceptionnel de l'année 2020 a inspiré le thème du traditionnel débat général de cette 75^{ème} session, tenu du 22 au 29 septembre : « *L'avenir que nous voulons, l'O.N.U. qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme – faire face à la COVID-19 au moyen d'une réelle action multilatérale* ». A l'instar de 173 autres Chefs d'Etat et de Gouvernement, S.A.S. le Prince Albert II a partagé un message vidéo² au cours duquel Il a évoqué l'importance des relations multilatérales et de la solidarité internationale pour faire face aux enjeux actuels, la promotion et la protection des droits des femmes et des filles, la cybersécurité, ou encore la préservation des écosystèmes.

Le 30 septembre s'est tenu le Sommet sur la biodiversité, dans un contexte difficile : en effet, 2020 devait être une année clé pour la biodiversité, marquée par l'adoption de mesures et engagements déterminants pour la préservation de la planète. Toutefois, la pandémie de la COVID-19 a repoussé les grands rendez-vous environnementaux internationaux à 2021.

L'objectif de ce Sommet était d'offrir une opportunité d'accélérer les mesures en faveur de la biodiversité pour un développement durable et de redynamiser l'ambition mondiale pour la protection de la planète. A cette occasion, S.A.S. le Prince Souverain a ajouté Sa voix, virtuelle, aux nombreuses interventions, rappelant que « Partout à travers la Planète, les menaces sur la biodiversité figurent parmi les principaux périls auxquels l'Humanité devra faire face au cours de la décennie à venir » et que « *Ce phénomène ne se mesure pas seulement en perte d'espèces. Il se mesure aussi en perte de récoltes, en sécheresses, en inondations. Il se mesure en drames humains* ». Il a particulièrement évoqué la biodiversité marine et l'importance de préserver les écosystèmes marins.

¹ Le discours complet est disponible https://estatements.unmeetings.org/esestatements/10.0010/20200924/D2gMNUFTawVH/NqUKtsDhRoo5_fr.pdf#r.pdf#estatements/10.0010/20200924/D2gMNUFTawVH/NqUKtsDhRoo5_fr.pdf

² Vidéo disponible à cette adresse : <http://webtv.un.org/search/monaco-d%C3%A9bat-g%C3%A9n%C3%A9ral-75e-session/6194203130001/?term=monaco&sort=date>

Le 1^{er} octobre, s'est tenue la réunion commémorant le 25^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. L'événement avait pour objectif de présenter des actions, des plans et des engagements concrets pour accélérer la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles d'ici 2030 (ODD 5). Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération a participé à cette réunion, par le biais d'une déclaration pré-enregistrée, qui soulignait les avancées nationales et les engagements internationaux de la Principauté en la matière. Pour illustrer ses propos, Isabelle ROSABRUNETTO a cité, notamment les dernières avancées législatives, les études statistiques, les campagnes de sensibilisation, l'adoption de la Charte « *Monégale* » pour l'égalité des hommes et des femmes au travail ou encore la création du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes.

Par ailleurs, le 2 octobre, a eu lieu la Réunion annuelle de haut-niveau pour commémorer et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires à laquelle a pris part la Représentation Permanente de Monaco auprès de l'O.N.U. à New York³. Avec pour objectif la reprise du dialogue et des négociations sur la maîtrise des armes nucléaires et le désarmement, la réunion a mis en avant la nécessité d'un engagement renouvelé en faveur de l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables pour tous.

Enfin, en marge de l'Assemblée Générale, Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, a pris part, le 25 septembre, à la réunion ministérielle de l'Alliance pour le multilatéralisme à l'invitation des gouvernements français et allemand. Cette réunion a rassemblé de manière virtuelle plus de 60 Ministres des Affaires étrangères convaincus que la coopération internationale est plus importante que jamais en temps de crise et que le multilatéralisme est un allié incontournable dans la lutte contre la COVID-19.

Dans son allocution, le Conseiller de Gouvernement-Ministre a abordé des thèmes tels la santé, le climat, la transition numérique ou encore l'égalité des genres. Sur ces différents sujets, il a évoqué la contribution et les actions de la Principauté dans le cadre de la politique étrangère impulsée par S.A.S. le Prince Souverain.

► **Monaco élu à la Vice-Présidence de la 75^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies**

Le 29 juin, après avoir obtenu l'endossement de son groupe régional, Monaco a été élu Vice-Président de la 75^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies pour la 3^{ème} fois depuis son admission en tant qu'Etat membre de l'Organisation.

La Principauté siège donc pour une année au Bureau de l'Assemblée Générale, composé du Président de l'Assemblée Générale, des 21 Vice-Présidents de l'Assemblée (16 Etats membres élus auxquels s'ajoutent les 5 membres permanents du Conseil de sécurité), et des Présidents des six grandes Commissions. La Présidence de cette 75^{ème} session est exercée par S.E. Monsieur Volkan BOZKIR (Turquie).

³ La Mission permanente a également participé à plus d'une douzaine d'événements parallèles virtuels, dont les thèmes étaient : « les jeunes pour le climat », « gaspillage alimentaire », « promouvoir et protéger les droits de l'homme », « l'impact humanitaire de la combinaison des conflits, des risques climatiques et environnementaux », « l'action climatique », « financement du développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà », « climat-océan : impacts sur la sécurité alimentaire et les économies océaniques », « le changement climatique », « biodiversité : le rôle de l'Océan », « la peine de mort et le genre », « les violations des droits de l'homme commises par le régime syrien » et « accélérateur d'accès aux outils COVID-19 (ACT-A), accélérer la fin de la pandémie de la COVID-19: adopter de nouvelles solutions à l'échelle pour sauver des vies, protéger les systèmes de santé et redémarrer l'économie mondiale »

I. PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES, SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT

01

PRINCIPAUX CONFLITS ET ZONES D'INSTABILITÉ

A. Géorgie

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (lors de sa 1386^{ème} réunion du 21 octobre 2020), a adopté par consensus une Décision par laquelle il réitère son soutien sans équivoque à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et condamne le renforcement des infrastructures et les exercices militaires continus de la Russie en Abkhazie et Ossétie du Sud.

Par ailleurs, le 25 novembre, Monaco a soutenu une déclaration de l'Union européenne sur la situation en Géorgie, suite à la publication du rapport de synthèse de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe.

B. Ukraine

► Au sein de l'Organisation des Nations Unies

En Troisième Commission, Monaco a voté en faveur de la résolution « *Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)* ».

En outre, Monaco a voté en faveur de la résolution « *problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que des parties de la mer Noire et de la mer d'Azov* », adoptée par l'Assemblée Générale de l'O.N.U. le 7 décembre 2020, demandant à la Russie de mettre un terme à son « *occupation temporaire* » de la Crimée.

La résolution a été adoptée par 63 pays, tandis que 17 ont voté contre et 62 se sont abstenus. Ce texte n'a toutefois pas de valeur contraignante mais a une portée politique.

Au Conseil de sécurité de l'O.N.U., la tension entre la Russie et les Occidentaux autour de ce conflit reste vive, comme en témoigne une réunion informelle de cet organe organisée en fin d'année 2020 par la Russie et portant sur les accords de Minsk de 2015. Cette session, qualifiée par les capitales européennes de « *tribune internationale offerte aux séparatistes du Donbass* » a été boycottée par plusieurs pays, dont la France.

► **Au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (O.S.C.E.)**

Monaco a maintenu en 2020 sa contribution volontaire en faveur de la Mission spéciale d'observation en Ukraine (S.M.M.) de l'O.S.C.E.

D'une manière générale, l'O.S.C.E. a pu constater le relatif respect du cessez-le-feu entre les Parties au conflit tout en déplorant les menaces et attaques ciblées dont sont régulièrement victimes les membres de la S.M.M. chargés de contrôler les mouvements autour de la frontière russo-ukrainienne. L'O.S.C.E. appelle la Russie à permettre à la S.M.M. de mener à bien son mandat en l'autorisant à se rendre en Crimée et dans les zones occupées.

Le Sommet en Format Normandie⁴, qui s'est tenu à Paris le 9 décembre 2019, a permis de relancer le processus de négociation pour le règlement du conflit dans l'Est de l'Ukraine, après près de trois ans de blocage. Les conclusions agréées à cette occasion constituent un document ambitieux qui définit les principales orientations en vue de progresser vers le rétablissement de la pleine souveraineté de l'Ukraine sur le Donbass, sur la base des accords de Minsk.

Un an après le Sommet, des progrès ont pu être constatés. Pour la première fois depuis 2015, le cessez-le-feu dans la région est globalement respecté, ce qui a permis de réduire considérablement le nombre de victimes. De même, plusieurs échanges de prisonniers ont pu intervenir, conformément à ce que prévoient les conclusions du Sommet.

C. Conflit israélo-palestinien

En 2020, lors du débat annuel conjoint de l'Assemblée Générale sur la question de la Palestine et sur la situation au Moyen Orient, ainsi qu'au sein des commissions spécialisées des Nations Unies, Monaco a privilégié l'abstention tout en s'engageant en faveur de résolutions défendant les principes posés par la charte des Nations Unies, le respect des droits de l'Homme ou appelant à un règlement pacifique du conflit.

Les Accords d'Abraham, traités de paix entre Israël et les Emirats Arabes Unis, d'une part, et entre Israël et Bahreïn, d'autre part, signés le 15 septembre à Washington, ont été peu évoqués.

Ces accords témoignent d'une évolution stratégique du positionnement adoptés par les États arabo-persiques, au regard du conflit israélo-palestinien, accentuant la césure entre les États sunnites et l'Iran chiite, et reflétant les difficultés auxquelles sont confrontés les Palestiniens pour obtenir que se concrétise la solution à deux États, pourtant soutenue par la majorité des États de la communauté internationale.

D. Syrie

► **Au sein de l'Organisation des Nations Unies**

Dans l'objectif de pérenniser la lutte contre l'impunité en Syrie, le financement du « *Mécanisme international, impartial et indépendant, chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables* » est, depuis 2020, inscrit au budget ordinaire de l'O.N.U.

⁴ Ukraine, Allemagne, France et Russie.

Grâce au Mécanisme ont été collectés 2 millions de fichiers (documents, photos, vidéos...), ce qui ne donne toutefois pas encore une vision complète de l'ensemble des crimes commis. La prise en compte des questions de genre est, par ailleurs, devenue une priorité de ses travaux.

► **Au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (O.I.A.C.)**

Le 9 juillet, le Conseil exécutif de l'O.I.A.C. a adopté, par 29 voix sur 41, la résolution intitulée « *faire face à la menace de l'utilisation d'armes chimiques* » (cf. page 52).

La Syrie ne s'étant pas conformée à ses obligations dans les délais impartis, la Conférence des Etats Parties devait se prononcer quant à l'adoption de sanctions contre la Syrie (suspension du droit de vote notamment), mais ladite Conférence n'a pu se réunir en décembre, comme prévu.

E. Haut-Karabakh

Le Haut-Karabakh est une région enclavée de l'Azerbaïdjan qui souhaite être reconnue par la communauté internationale comme une entité indépendante, avec le soutien de l'Arménie.

Le conflit du Haut-Karabakh, qui a débuté en 1988, n'est toujours pas réglé, malgré une médiation assurée depuis 1997 par la co-présidence tripartite du « *Groupe de Minsk* » de l'O.S.C.E. (France, Etats-Unis, Russie).

Après des affrontements violents au sein du Conseil de l'Europe, le 7 octobre, Monaco s'est aligné sur une Déclaration de l'Union Européenne sur le Nagorno-Karabakh, exhortant les deux pays à s'abstenir de toute action militaire pouvant constituer une violation de la Convention Européenne des droits de l'Homme, tout en renouvelant son soutien aux co-présidents du groupe de Minsk de l'O.S.C.E.

La Russie est finalement parvenue à se positionner en arbitre régional et à imposer un cessez-le-feu mettant fin aux hostilités. Il convient de préciser que la Russie et l'Arménie sont liées par l'Organisation du traité de sécurité collective (O.T.S.C.), qui regroupe également la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, et qui prévoit un soutien militaire à un membre victime d'une agression.

Le 9 novembre, l'Azerbaïdjan et l'Arménie ont signé, sous l'égide de la Russie, un accord de cessez-le-feu total mettant fin aux hostilités et aux actions militaires dans la zone du conflit du Haut-Karabakh. Cet accord, consacre les victoires militaires azerbaïdjanaises après six semaines de combats meurtriers et instaure une force d'interposition.

ASPECTS SÉCURITAIRES

A. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (O.S.C.E.)

► Présidence albanaise

La Présidence de l'O.S.C.E. était exercée par l'Albanie, et plus précisément par S.E. M. Edi RAMA, Premier Ministre.

La Présidence albanaise s'est concentrée sur trois domaines d'action prioritaires :

- faire une différence sur le terrain : gestion de la crise en Ukraine et des conflits gelés ;
- mettre en œuvre les engagements de l'O.S.C.E. en priorité s'agissant de la promotion des droits et libertés fondamentales, de la liberté d'expression et des médias, de la lutte contre la violence faite aux femmes et de la lutte contre la corruption ;
- renforcer la stabilité par le dialogue : la promotion de la tolérance et de la non-discrimination a été une priorité majeure de cette présidence.

► Conférence méditerranéenne (3 novembre 2020)

La Représentation Permanente de Monaco auprès de l'O.S.C.E. a pris part à la Conférence méditerranéenne, qui a réuni à distance plus de 200 participants autour du thème « *Promouvoir la sécurité dans la région méditerranéenne de l'O.S.C.E. au travers du développement durable et de la croissance économique* ».

Les participants du segment politique de haut niveau ont convenu que les stratégies de reprise post COVID-19 devraient être utilisées comme une opportunité de mettre en œuvre des réformes importantes en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable ainsi que ceux de l'Accord de Paris sur le climat.

La pandémie a mis en évidence davantage encore l'interdépendance entre les Etats participants et la région méditerranéenne au sens large. Les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés (changement climatique, terrorisme, immigration irrégulière, égalité femme/homme...) sont en effet partagés par les deux rives de la Méditerranée.

La Conférence s'est poursuivie par deux sessions sur les thématiques suivantes :

- autonomisation économique des femmes ;
- promotion de la coopération environnementale.

► 27^{ème} session du Conseil Ministériel (Tirana, 3 et 4 décembre 2020)

Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, a pris part à la 27^{ème} réunion du Conseil Ministériel de l'O.S.C.E. qui s'est tenue par visioconférence, les 3 et 4 décembre. Cette réunion a mis en présence plus de 600 participants parmi lesquels 53 Ministres, sous la présidence de M. Edi RAMA. Elle a permis de mettre un terme à la crise institutionnelle que traversait l'Organisation ces derniers mois. En effet, les 57 Etats Participants sont parvenus, grâce aux consultations menées de manière inclusive et efficace par la Présidence, à un consensus autour de la nomination des quatre Chefs des Institutions, respectant à la fois la parité de genre et l'équilibre géographique.

Ont ainsi été désignés : Mme Helga Maria SCHMID (Allemagne) en qualité de Secrétaire général de l'Organisation, M. Kairat ABDRAKHMANOV (Kazakhstan) au poste de Haut-Commissaire pour les minorités nationales, Mme Maria Teresa RIBEIRO (Portugal) à la fonction de Représentant de l'O.S.C.E. pour la liberté des médias et M. Matteo MECACCI en tant que Directeur du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (B.I.D.D.H.).

En ce qui concerne la situation en Ukraine, la plupart des Ministres ont salué le relatif respect du cessez-le-feu tout en déplorant les menaces et attaques ciblées dont sont victimes les membres de la Mission spéciale d'observation (S.M.M.) de l'O.S.C.E.

S'agissant du conflit du Haut-Karabakh, qui a été ravivé à la fin du mois de septembre, de nombreux Ministres ont accueilli avec soulagement et ont reconnu l'importance du cessez-le-feu signé le 9 novembre sous l'égide de la Russie, tout en réaffirmant leur plein soutien au rôle que devrait avoir le Groupe de Minsk de l'O.S.C.E. dans la conduite des négociations futures en vue d'un plan de paix durable.

La crise politique au Bélarus a également fait l'objet de nombreuses interventions condamnant les violations répétées des droits de l'Homme, appelant ce pays au respect des libertés fondamentales que sont la liberté d'expression et la liberté de la presse, et demandant la tenue d'élections libres et justes.

Par ailleurs, il a été souligné que l'O.S.C.E. avait su maintenir ses activités et accomplir ses missions en dépit de la crise sanitaire. Toutefois, la pandémie a entravé le dialogue, rendant la prévention des conflits plus difficile.

Le Conseil a adopté, à l'issue d'après négociations, un nombre limité de décisions et déclarations⁵.

Enfin, il convient de préciser que Monaco s'est associé à quatre déclarations largement soutenues par les États participants :

- la modernisation du Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité et le contrôle des armes conventionnelles ;
- les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales ;
- la COVID-19 ;
- le 20^{ème} anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. sur les femmes, la paix et la sécurité.

En ce qui concerne l'implication de la Principauté en faveur de la lutte contre la traite des êtres humains, Monaco a, d'une part, poursuivi le soutien apporté au projet de l'O.S.C.E. intitulé « *Lutte contre la traite des êtres humains le long des routes de migration en Méditerranée* » et, d'autre part, répondu au questionnaire sur la mise en œuvre des engagements de l'O.S.C.E. en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

B. L'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime (O.N.U.D.C.)

Monaco a maintenu, conformément à l'accord de coopération conclu avec l'O.N.U.D.C. pour la période 2018-2020, son soutien financier en faveur du projet « *Supporting Sahel countries to strengthen rule of law-based criminal justice measures against terrorism and violent extremism* ».

A noter que le 14^{ème} Congrès mondial pour la prévention du crime et la justice pénale (qui se tient tous les 5 ans), qui devait avoir lieu à Kyoto, au Japon, du 20 au 27 avril 2020, a été reporté du 7 au 12 mars 2021 en format hybride.

5 • déclaration sur le renforcement de la coopération dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée ;
 • décision sur la prévention et la lutte contre la corruption grâce à la numérisation et à une transparence accrue ;
 • décision sur la prévention et l'élimination de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
 • déclaration de coopération avec les Partenaires asiatiques de l'O.S.C.E. ;
 • déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement transnistrien au format « 5+2 ».

C. Lutte contre les armes chimiques (O.I.A.C.)

► 94^{ème} session du Conseil exécutif (La Haye, du 7 au 9 juillet 2020)

Le 9 juillet, le Conseil exécutif a adopté, par 29 voix sur 41, la résolution intitulée « *faire face à la menace de l'utilisation d'armes chimiques* ».

Le texte prévoit que si la Syrie ne se conforme pas à ses obligations (déclaration sur les armes chimiques utilisées lors des attaques de mars 2017, déclaration de la totalité des armes chimiques en sa possession, résolution de toutes les questions relatives à sa déclaration initiale) dans les délais impartis (90 jours), le prochain Conseil exécutif recommandera à la 25^{ème} Conférence des Etats Parties d'adopter une décision comportant des sanctions à l'encontre de Damas.

► 95^{ème} session du Conseil exécutif (6-9 octobre 2020)

Lors de ce Conseil, Monaco s'est associé à deux déclarations :

- déclaration de l'Allemagne condamnant l'empoisonnement d'Alexeï NAVALNY et demandant à la Russie d'enquêter sur cette attaque chimique, de partager toutes les informations qu'elle viendrait à découvrir et de coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'Organisation ;
- déclaration de l'Union européenne concernant la perspective de nouvelles sanctions contre la Syrie, l'empoisonnement au Novitchok de M. NAVALNY et le soutien au budget de l'Organisation tel que proposé par le Directeur général.

► 25^{ème} session de la Conférence des Etats Parties (30 novembre-1^{er} décembre 2020)

La Conférence des Etats Parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui s'est tenue début décembre, n'a pu qu'approuver la proposition de budget-programme pour 2021 en raison de la situation sanitaire. La Conférence a été reportée au printemps 2021.

Par ailleurs, Monaco a maintenu son soutien financier en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour les missions en Syrie de l'O.I.A.C.

Concernant l'affaire « NAVALNY », le Directeur Général de l'O.I.A.C. a rappelé qu'en application de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, l'empoisonnement d'un individu par l'utilisation d'un agent innervant constituait l'utilisation d'une arme chimique. Le Secrétariat technique de l'O.I.A.C. a engagé des pourparlers avec les autorités russes pour l'envoi d'une équipe d'enquêteurs en Russie.

A cet égard, il convient de préciser que le Novitchok (utilisé également lors des attaques de Salisbury et d'Amesbury en 2018) figure depuis le 27 novembre 2019, au tableau de l'Annexe à ladite Convention répertoriant les produits possédant une toxicité létale et incapacitante qui permet de les employer en tant qu'arme chimique.

D. Sécurité nucléaire

► 64^{ème} Conférence générale de l'A.I.E.A.

La 64^{ème} Conférence générale (C.G.) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) s'est tenue à Vienne du 21 au 25 septembre 2020⁶.

A cause de la perturbation des travaux préparatoires, engendrée par la pandémie de la COVID-19, les Etats membres de l'A.I.E.A. ont communément décidé de ne pas introduire de sujets nouveaux à l'ordre du jour de cette 64^{ème} C.G. A cet égard, les échanges ont porté sur des aménagements techniques et factuels aux textes adoptés lors de la C.G. précédente, en 2019.

Ainsi lors de son intervention en séance plénière, le Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération a salué les efforts de l'Agence pour maintenir ses activités essentielles durant la pandémie. Isabelle ROSABRUNETTO a insisté sur la nécessité de renforcer le rôle de l'A.I.E.A. dans le développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment au service de la protection de la planète et de la santé humaine.

En marge de la C.G., la délégation monégasque a également pris part à plusieurs événements parallèles comme celui qui était consacré à une initiative de l'A.I.E.A., portant sur « *Sauver la vie des femmes atteintes du cancer* ». Cette initiative, lancée en 2019, vise à faciliter et accroître l'accès aux soins vitaux pour les femmes issues de pays à faible et moyen revenus, en matière de lutte et de traitement des cancers. Isabelle ROSABRUNETTO a souligné les actions du Gouvernement Princier dans ce domaine, notamment son soutien à l'A.I.E.A., à travers le Programme « PACT » en faveur du développement de la cancérothérapie.



Isabelle ROSABRUNETTO à la 64^{ème} Conférence générale de l'A.I.E.A.

⁶ A cette occasion, la délégation monégasque était conduite par Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, accompagnée de S.E. M. Frédéric LABARRERE, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'A.I.E.A. à Vienne et de Andrea COLOMBO-PASTORELLI, Troisième Secrétaire auprès de l'Ambassade de la Principauté en Allemagne.

II. PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME, PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES ET RESPECT DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

01

PARTICIPATION DE MONACO AUX ORGANES ET RÉUNIONS INTERNATIONALES DE PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

Au Conseil de l'Europe, 45 représentants désignés par le Gouvernement Princier pour siéger au sein des différents Comités d'experts, dont ceux relevant de la thématique des droits de l'Homme, ont participé aux réunions se tenant à Strasbourg.

A. Signature d'un Accord bi-annuel de coopération entre Monaco et le Conseil de l'Europe

Monaco a renouvelé un Accord bi-annuel avec le Conseil de l'Europe, confirmant ainsi son soutien de longue date apporté aux activités de l'Organisation. Par cet accord, la Principauté s'engage à verser une contribution volontaire pour le biennium 2020-2021 et deviendra le 18^{ème} contributeur extrabudgétaire sur les 47 États membres (et le premier en termes de versements rapportés au nombre d'habitants).

Les projets soutenus sont en phase avec les domaines d'engagement prioritaires de la Principauté au plan international. Ils concernent plus particulièrement 5 domaines d'activités dans lesquels le Conseil a démontré une expertise reconnue et apporte une forte valeur ajoutée :

- combattre la violence à l'égard des femmes, la violence domestique et la violence contre les enfants dans la région de la Méditerranée du Sud ;
- création d'un passeport européen de reconnaissance des qualifications pour les réfugiés ;
- renforcement de l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'Homme ;
- lancement de l'Initiative *Start To Talk* (prévention des violences sexuelles à l'encontre des mineurs dans le sport) ;
- appui à la réalisation des objectifs de développement durable sur l'environnement, la protection de la biodiversité et le changement climatique (ODD 13 et 15) au travers de la Convention de Berne.



Signature de l'accord biannuel de coopération entre Monaco et le Conseil de l'Europe

B. Comité des Ministres du Conseil de l'Europe⁷

S.E. M. Rémi MORTIER a participé activement au Comité des Ministres du Conseil qui, comme toutes les instances du Conseil de l'Europe, s'est saisi de la question de la crise sanitaire pour tenter d'y répondre dans le cadre du mandat de l'Organisation, dans le plein respect des droits de l'Homme et des principes de la démocratie et de l'État de droit. Les États membres ont ainsi pleinement repris à leur compte la « boîte à outils » conçue à cet effet par la Secrétaire générale en avril 2020, dans le but d'aider les États membres à garantir que les mesures prises pendant la pandémie restent proportionnées à la menace constituée par la propagation du virus et qu'elles soient limitées dans le temps.

La Conférence de haut niveau sur la Protection environnementale et les droits de l'Homme prévue le 27 février, a dû être annulée en raison des premières inquiétudes que suscitait la pandémie en Europe.

En fin d'année, le Conseiller de Gouvernement-Ministre, Laurent ANSELMI, a pu participer à la 130^{ème} Session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui s'est tenue le 4 novembre par vidéo-conférence. Les Ministres des Affaires étrangères des 47 États membres ont pris part aux travaux de cette réunion organisée par la Présidence grecque, en présence de personnalités telles que la Secrétaire générale de l'Organisation, le Président de la Cour européenne des droits de l'Homme et la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Cette réunion s'est déroulée en concomitance avec le 70^{ème} anniversaire de la Convention européenne des droits de l'Homme. Lors de son intervention, Laurent ANSELMI s'est exprimé sur la nécessité d'une action collective face à la pandémie ainsi que sur l'importance de créer un espace de valeurs partagées au-delà des frontières du continent.

⁷ Créé en 1949, le Conseil de l'Europe comprend 47 États membres du continent européen et a son siège à Strasbourg. Il se distingue totalement de l'Union Européenne. Son action repose sur les trois piliers que sont la défense des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la démocratie. Monaco a adhéré au Conseil de l'Europe le 5 octobre 2004.

L'organe exécutif du Conseil de l'Europe est le Comité des Ministres qui comprend les Ministres des Affaires Etrangères de tous les États membres et observateurs et leurs Délégués, les Représentants Permanents auprès de l'Organisation. Le Comité des Ministres détermine la politique de l'Organisation et approuve son budget et son programme d'activités par le biais de décisions, résolutions et recommandations.

Il a évoqué dans son allocution l'attachement de Monaco au système de la Convention et a rappelé l'obligation des Etats justiciables d'exécuter pleinement et en toutes circonstances les Arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme. Enfin, il a annoncé qu'un colloque académique portant sur « *Monaco et la Convention européenne des droits de l'Homme* » serait organisé en Principauté dès que la situation sanitaire le permettra, afin de célébrer à titre national les 70 ans de la Convention.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a auditionné en 2020 plusieurs candidats au poste de Secrétaire général Adjoint de l'Organisation, pour succéder à Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI (Italie). Finalement, M. Bjørn BERGE (Norvège) sera élu en 2021 pour un mandat de 5 ans. Il travaillera avec Mme Marija PEJČIHOVIĆ BURIC (Croatie), Secrétaire générale du Conseil de l'Europe depuis 2019.

Les conflits en Géorgie et en Ukraine ont régulièrement figuré à l'ordre du jour des réunions et ont donné lieu à l'adoption de décisions et de Déclarations de l'Union européenne (U.E.), appelant notamment au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de ces États. Monaco a soutenu ces textes.

A partir de septembre, les Délégués des Ministres ont régulièrement débattu de la crise post-électorale au Belarus et de la répression des manifestations pacifiques par les forces de police, ce qui a donné lieu à deux Déclarations de l'U.E. que Monaco a soutenues.

Au total, en 2020, Monaco a soutenu une dizaine de Déclarations de l'U.E., dont 4 relatives à la peine de mort, une sur la lutte contre le racisme et l'intolérance, une sur la lutte contre les violences faites aux femmes, une sur le conflit au Nagorno-Karabakh, deux sur le Belarus et une sur la Géorgie.

Une nouvelle procédure entre le Comité des Ministres et l'Assemblée a été mise en place concernant la suspension et l'exclusion d'un Etat membre en cas de violation grave de ses obligations statutaires. Cette procédure a permis le retour des parlementaires russes au sein de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation dont ils avaient été exclus suite à l'annexion de la Crimée et à leur intervention dans l'Est de l'Ukraine.

Par ailleurs, le 4 novembre, le Comité des Ministres a examiné le rapport annuel de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe intitulé « *Le multilatéralisme en 2020* » et a réaffirmé son attachement indéfectible au cadre de coopération multilatérale offert par le Conseil de l'Europe dans le but de parvenir à une plus grande unité et de mieux protéger les droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit en Europe.

Enfin, concernant la crise de la COVID-19, outre la « boîte à outils » conçue par la Secrétaire générale en avril (cf. page précédente), les Ministres, lors de leur 130^{ème} Session ont approuvé, une Déclaration de la Présidence grecque du Comité des Ministres. Cette « *Déclaration d'Athènes* » reflète l'engagement des États membres à respecter les principes garantissant le respect des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit en temps de pandémie.

► **Groupe des Rapporteurs sur les relations extérieures du Conseil de l'Europe**

Présidé par Monaco, ce Groupe subsidiaire du Comité des Ministres, qui prépare les décisions dans le domaine des relations extérieures du Conseil de l'Europe (coopération avec les autres Organisations internationales, relations avec les pays observateurs, politique de coopération avec les régions voisines...) a principalement œuvré dans trois domaines :

- d'une part la négociation du projet de Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies (A.G.N.U.) sur la coopération entre les Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Cette dernière a nécessité de nombreuses réunions et beaucoup de détermination de son Président, S.E. M. Rémi MORTIER, Représentant permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, pour parvenir à un texte consensuel. Adopté par le Comité des Ministres, le 12 novembre 2020, ce texte est examiné par l'A.G.N.U. ;
- d'autre part, la mise en œuvre de la politique à l'égard des régions voisines (adoptée par le Comité des Ministres en 2011). Une décision, adoptée par les Ministres à la 130^{ème} Session Ministérielle d'Athènes, a réaffirmé que cette politique devait permettre au Conseil de l'Europe et aux bénéficiaires, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie Centrale, d'avancer vers la création d'un espace juridique commun fondé sur les valeurs et les instruments de l'Organisation. Dans la perspective du 10^{ème} anniversaire de cette politique, le Comité a demandé au GR-EXT de la passer en revue, afin d'en clarifier sa portée géographique et d'en améliorer la transparence et l'efficacité ;
- enfin, l'adoption du Programme de coopération 2020-23 avec l'Organisation internationale de la Francophonie, dans le contexte de la mise en œuvre de la Déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre les deux Organisations.

► **Participation à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (A.P.C.E.)**

L'A.P.C.E. a élu en 2020 son nouveau Président, M. Rik DAEMS (Belgique).

La Délégation parlementaire monégasque, conduite par M. José BADIA, est composée des membres suivants : Mme Béatrice FRESKO-ROLFO en qualité de membre titulaire, Représentante de la minorité, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES et M. Daniel BOERI, en qualité de membres suppléants.

En sa qualité de rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes de l'A.P.C.E. (dont le mandat court du 11/10/2018 au 14/10/2020) et Coordinatrice du Réseau pour le droit des femmes de vivre sans violence, Mme FRESKO-ROLFO a appelé les Parlements à lutter contre « *un recul naissant des droits des femmes et des filles* ». Cet appel a été fait conjointement avec le Rapporteur sur la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, à l'occasion de la Journée Internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (6 février 2020) et de la Journée internationale de la fille (11 octobre 2020). Par ailleurs, dans le cadre de la crise sanitaire, elle a appelé, le 23 mars, à « *mettre la sécurité des femmes au cœur de toutes les mesures de lutte contre la COVID-19* ».

C. 70^{ème} anniversaire de la Convention européenne des droits de l'Homme

M. Robert SPANO (Islande) a été élu en avril, Président de la Cour européenne des droits de l'Homme (C.E.D.H.). Il a succédé à M. Linos Alexandre SICILIANOS (Grèce).

Le Conseil de l'Europe et ses États membres ont célébré tout au long de l'année le 70^{ème} anniversaire de la C.E.D.H., avec comme point d'orgue la cérémonie commémorative qui s'est déroulée le 4 novembre à Athènes, en marge de la 130^{ème} session Ministérielle.

A titre national, Monaco a publié une flamme postale avec le logo du 70^{ème} Anniversaire.

D. Conseil des droits de l'Homme de l'O.N.U. - Office des Nations Unies à Genève

► 43^{ème} session (24 février–13 mars/15-23 juin 2020)

Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, a assisté au Segment de haut niveau qui ouvre traditionnellement la première session annuelle du Conseil des droits de l'Homme. Par ailleurs, S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco près l'Office des Nations Unies à Genève, est intervenue au cours du dialogue interactif organisé avec M. David BOYD, Rapporteur spécial sur les droits de l'Homme et l'environnement. Ce dialogue a notamment été l'occasion de rappeler que le droit à un environnement sain est consacré dans la législation monégasque depuis la promulgation du Code de l'environnement en 2017. Un entretien bilatéral a eu lieu en marge de ce dialogue entre S.E. Mme LANTERI et M. BOYD, afin d'évoquer la coopération qui s'est instaurée depuis 2019 (contribution volontaire versée par Monaco en 2019 et en 2020).

Enfin, la Principauté a co-parrainé 15 résolutions, aussi bien thématiques (droits de l'enfant, droits des personnes handicapées, droit à l'alimentation, liberté de religion ou de conviction...) que sur des situations critiques (situation des droits de l'Homme en Syrie, au Myanmar, en Corée du Nord...).

► 44^{ème} session (30 juin – 17 juillet 2020)

La Principauté a co-parrainé 12 résolutions, portant notamment sur des sujets tels que la liberté d'expression et d'opinion, l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les débats ont bien entendu été marqués par la pandémie et ses effets sur les droits de l'Homme. A cet égard, la Principauté s'est notamment associée à une déclaration conjointe portant sur « *la protection des droits et de la santé sexuels et reproductifs des femmes et des filles dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ».

► 45^{ème} session (14 septembre – 7 octobre 2020)

Cette session a notamment été marquée par la tenue d'un débat urgent, à la demande de l'Union Européenne, sur la situation des droits de l'Homme au Belarus dans le contexte des élections présidentielles de 2020. La Principauté a co-parrainé la résolution qui a été adoptée à l'issue de ce débat. En outre, la Principauté a également co-parrainé 14 résolutions relative à la sécurité des journalistes, aux droits à l'eau potable et à l'assainissement, ou encore à la situation des droits de l'Homme au Burundi.

Les effets de la pandémie sur la jouissance des droits de l'Homme ont de nouveau été abordés, au travers d'un dialogue renforcé avec le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme.

E Conférence de haut niveau sur la protection de l'environnement et les droits de l'Homme

Le 27 février s'est tenue une Conférence sur la protection de l'environnement et les droits de l'Homme. La Déclaration qui s'en est suivie appelait à la préparation d'une recommandation du Comité des Ministres sur les droits de l'Homme et l'environnement en 2020-2021. Cette recommandation a pour objectif d'ancrer les approches communes entre les États membres et d'explorer des voies viables pour de nouveaux développements juridiques au niveau national et européen.

Dans son intervention, Monaco a insisté sur la complémentarité entre droits de l'Homme et préservation de l'environnement, notant que la Cour Européenne des droits de l'Homme est saisie d'affaires s'y rapportant, de plus en plus fréquemment. Il a été notamment souligné qu'il importait que le Conseil de l'Europe devienne une plateforme de référence des droits humains écologiques du 21^{ème} siècle.

02

PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

A. Promotion du droit international humanitaire

Monaco est Etat partie aux quatre conventions de Genève du 12 août 1949 relatives au droit international humanitaire (D.I.H.) et à leurs protocoles additionnels I et II relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux et non internationaux adoptés en 1977.

Dans le prolongement de la 33^{ème} Conférence internationale de la croix rouge et du croissant rouge qui s'est tenue à Genève du 9 au 12 décembre 2019, Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, a participé à la réunion ministérielle de « *l'Alliance sur le multilatéralisme* », durant le segment de haut niveau de la 43^{ème} Session du Conseil des droits de l'homme, le 24 février 2020 à Genève.



Laurent ANSELMi à la 43^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme

Cette séance était plus particulièrement consacrée à la connaissance et à la diffusion du D.I.H. pour en assurer un bon respect alors que des violations graves de ces règles de droit sont constatées sur le terrain.

Afin d'apporter sa contribution en la matière, Monaco a signé un accord de partenariat avec l'Institut international de droit humanitaire de San Remo pour l'enseignement des principes et règles de cette branche du droit, en 2020 et 2021.

Cet accord permet le financement de bourses d'études au profit de ressortissants de pays en développement en particulier ceux qui relèvent de la coopération monégasque.

Lors de la 75^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, Monaco s'est associé à la célébration du 20^{ème} anniversaire de la résolution « *femmes, paix et sécurité* » pour manifester son soutien à la protection des droits des femmes durant les conflits armés et à leur participation à la prévention, au règlement des conflits et aux processus de consolidation de la paix.

► Partenariat avec le Comité international de la croix rouge (C.I.C.R.)

La coopération de Monaco avec le C.I.C.R., organe de référence des conventions de Genève de 1949 et gardien du respect du droit international humanitaire, s'est renforcée depuis la signature d'une convention assortie d'un plan de financement triennal, le 18 mai 2018.

Conformément aux termes de cet accord, une rencontre bilatérale a eu lieu le 4 novembre 2020, entre la Délégation régionale du C.I.C.R. établie en France et des représentants du gouvernement monégasque.

Cette concertation a permis d'échanger sur les sujets suivants :

- activités du C.I.C.R et en particulier impact de l'épidémie mondiale de la COVID-19 sur l'évolution des besoins et des modalités opérationnelles de travail de l'organisation ;
- promotion du D.I.H. ;
- partenariat de Monaco avec le C.I.C.R.

A la suite de cette séance de travail, l'accord de financement formalisant la contribution monégasque aux activités du C.I.C.R. a été renouvelé pour une période de 3 ans (2021-2023).



Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur général du D.R.E.C, et Yves ARNOLDY, Chef de la délégation du C.I.C.R. pour la France et l'Europe du Sud, signent à distance le plan triennal de financement 2021-2023 entre Monaco

B. Protection des personnes souffrant de handicap

► Participation à la Journée Internationale des personnes handicapées

La Principauté s'est associée, le jeudi 3 décembre, à la Journée Internationale des personnes handicapées pour la 9^{ème} année consécutive.

Cette Journée a permis, par la diffusion d'un reportage sur la chaîne d'information locale, de mettre en avant le quotidien d'un travailleur handicapé bénéficiant du dispositif de prise en charge et d'accompagnement mis en place par le Gouvernement.

Ce dispositif assuré par la Division de l'Inclusion Sociale et du Handicap relevant de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales, accompagne vers l'emploi les personnes bénéficiaires du statut de travailleur handicapé.

C. Protection des demandeurs d'asiles, réfugiés et des personnes déplacées de force

► Promotion des droits fondamentaux

Monaco, Etat partie à la Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés, a soutenu l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés le 17 décembre 2018 par les Nations Unies et assisté à la première édition du Forum mondial sur les réfugiés, à Genève les 17 et 18 décembre 2019.

La participation à cette réunion de haut niveau, consacrée au partage de la charge et de la responsabilité en matière d'accueil et de soutien aux demandeurs d'asile et réfugiés, a conforté les orientations de la politique menée, selon ses spécificités et ses moyens, par Monaco qui répond, en fonction de l'évolution des besoins, aux préconisations du Pacte.

Ainsi, la progression régulière de l'appui financier aux programmes et au fonctionnement du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (H.C.R.) a placé Monaco en tête des contributeurs *per capita* de cette agence onusienne en 2020.



Capture d'écran reporting.unhcr.org

L'appui de Monaco s'étend aux demandeurs d'asile, réfugiés, déplacés internes et déplacés environnementaux relevant du mandat de l'agence.

Sur le plan politique, Monaco a coparrainé, à l'instar de 77 autres Etats membres des Nations unies, la résolution omnibus présentée par le Haut-commissariat.

Au Conseil de l'Europe, Monaco soutient, dans le cadre de son partenariat 2020-2021, le programme de reconnaissance des qualifications des personnes réfugiées intitulé « *passport européen des qualifications des réfugiés* ». Cette initiative s'avère précieuse dans le contexte de la pandémie mondiale à l'égard des réfugiés titulaires de compétences dans le domaine médico-social qui ont ainsi pu se mettre au service de leurs collectivités d'accueil.

► **Protection des migrants**

Monaco a approuvé le Pacte pour des migrations sûres, ordonnées et régulières adopté par les Nations Unies le 19 décembre 2018.

La politique méditerranéenne de la Principauté dans le domaine humanitaire illustre particulièrement la mise en œuvre de ce document-cadre visant à améliorer la gestion des migrations internationales, dans un double sens :

- lutte contre l'immigration irrégulière et promotion de la migration légale ;
- protection des droits fondamentaux des migrants, personnes particulièrement vulnérables, et lutte contre les violences et abus à leur encontre, quel que soit leur statut migratoire.

En 2020, au Conseil de l'Europe, Monaco, membre du réseau des correspondants sur la migration, a participé à l'élaboration du nouveau plan d'action pour protéger les personnes vulnérables dans le contexte de migration et d'asile (2021-2025).

Ce plan doit venir améliorer les capacités des Etats membres à identifier et répondre aux vulnérabilités des personnes durant leurs procédures migratoires et de demandes d'asile.

D. Protection des enfants au Conseil de l'Europe et à l'O.N.U.

► **Monaco a participé aux quatre réunions du Comité des parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote)**

Le Comité a poursuivi ses travaux sur le deuxième cycle de suivi consacré à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (T.I.C.).

Ce thème a pris une dimension particulière en raison de la pandémie, période au cours de laquelle il a été constaté une forte augmentation des connexions sur des sites pédopornographiques.

Les réunions du Comité ont porté sur le rapport dédié au thème de la protection des enfants contre les abus sexuels par le biais des nouvelles technologies. Ce document rassemble l'ensemble des règles et pratiques en vigueur dans les pays signataires, ainsi que les recommandations du Comité. Il a alerté les pays sur ce phénomène et encouragé la coopération entre les organisations internationales et les autorités de justice pénale, pour pouvoir y répondre efficacement.

La Principauté répond pleinement à ces recommandations. En droit monégasque, le code pénal (article 294-3 et s.) et l'Ordonnance Souveraine n° 6492 rendent exécutoire la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (article 9), interdisent la pornographie infantile par le biais d'un système informatique. Les fournisseurs de services de télécommunications sont d'ailleurs tenus d'interdire l'accès du public à de tels contenus. On notera également que la Direction de la Sécurité Publique dispose d'un logiciel de détection des sites pédopornographiques.

► **Participation aux travaux du Comité Directeur pour les Droits de l'Enfant**

Tout au long de l'année 2020, Monaco a participé à l'ensemble des échanges thématiques du Comité Directeur pour les droits de l'enfant (C.D.E.N.F.) ainsi qu'à la deuxième réunion plénière du C.D.E.N.F. (16-18 novembre 2020).

Il a été relevé qu'il n'existait pas à proprement parler de défis majeurs pour les droits de l'enfant, à Monaco.

En effet, la coopération mise en place depuis de nombreuses années entre les services relevant de la Justice, de l'Éducation Nationale et de l'Action et de l'Aide Sociales (dont le Foyer de l'Enfance Princesse Charlène) a permis de répondre de façon efficace aux besoins des enfants en s'appuyant sur les législations en vigueur.

Aucune recrudescence de comportement violent intrafamilial n'a été recensée durant la période de crise sanitaire.

Par ailleurs, cette période a permis un développement par les enfants des interactions en ligne dans toutes leurs activités (scolaire, amical, loisirs). Une réflexion a donc été menée pour leur sécurité sur internet afin que de bonnes pratiques soient définies par le Conseil de l'Europe.

► **Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels**

Le 12 novembre, à l'occasion de la 6^{ème} édition de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, la Déclaration commune dont Monaco était co-auteur avec cinq autres États membres (Andorre, Belgique, Luxembourg, Saint-Marin, Slovaquie) a été soutenue, pour la première fois, par l'ensemble des 41 autres États membres du Conseil de l'Europe. Cette année, le thème de la Déclaration portait sur la prévention des comportements à risque des enfants, et notamment sur les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants.

E. Protection des femmes au Conseil de l'Europe et à l'O.N.U.

► **A l'O.N.U.**

En septembre, lors d'une réunion de haut niveau aux Nations Unies sur le 25^{ème} anniversaire de la Déclaration de Beijing relative à l'égalité des genres, Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a prononcé un discours sur la politique volontariste de Monaco au service des droits des femmes. Il a été ainsi rappelé le principe d'égalité inscrit dans la constitution monégasque et les actions sans cesse renouvelées en la matière.

Monaco avait transmis plus tôt, au Secrétariat de l'O.N.U., un document consolidé répondant à une enquête internationale sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Cette contribution, ainsi que celles de tous les pays membres de l'O.N.U. a alimenté le rapport de synthèse mondial d'ONU-Femmes intitulé « *Egalité des sexes : le point sur les droits des femmes, 25 ans après Beijing* ».

Par ailleurs, Monaco a notamment participé à deux enquêtes de l'O.N.U. La première, portait sur la violence sexiste à l'égard des femmes et la violence domestique dans le contexte de la pandémie, en vue d'une publication du rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences. La seconde concernait la criminalisation et les poursuites pour viol en vue d'une publication du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme.

► **Au Conseil de l'Europe**

En décembre, Monaco a participé à une enquête sur la réalisation de la stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2023). Les informations recueillies seront utilisées pour l'examen à mi-parcours de ladite stratégie.

► **Participation aux 8^{ème} et 9^{ème} réunions du GREVIO**

La Direction de l'Action et de l'Aide Sociales a participé aux 8^{ème} et 9^{ème} réunions du Comité des parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (GREVIO), au cours desquelles ont notamment été évoquées les dispositions mises en œuvre par le Gouvernement Princier, dans le cadre du suivi des recommandations.

Il a été rappelé la création du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes qui a pour mission d'assurer la coordination, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques visant à promouvoir l'égalité homme/femme. À ce titre, une Charte pour l'égalité homme/femme au travail a été publiée et le Comité la promeut activement auprès des employeurs de la Principauté.

La seconde mission du Comité est de lutter contre toute forme de discrimination et de violence à l'égard des femmes.

Une première collecte de données sur le thème des violences faites aux femmes a pu être menée en coordination avec le Centre Hospitalier Princesse Grace, la Direction de la Sûreté Publique, la Direction des Services Judiciaires et l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (A.V.I.P.).

En matière d'action publique, un numéro gratuit d'information et d'orientation des victimes de violence a été mis en place et un vaste plan de formation pour l'accueil et la prise en charge des victimes de violence se poursuit au sein des entités du Gouvernement.

Enfin, une convention a été signée entre la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales et l'A.V.I.P. et un protocole rassemblant les acteurs locaux intervenant tout au long du parcours d'une victime a été établi.

03

SUIVI DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE MONACO

A. Le Comité européen pour la Prévention de la Torture et des Peines ou Traitements inhumains ou dégradants (C.P.T.)

La Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants a été ratifiée par Monaco le 30 novembre 2005. Les experts du C.P.T. ont effectué leur 3^{ème} Visite d'évaluation à Monaco du 15 au 18 septembre 2020. La délégation a visité le Centre de psychiatrie et de psychologie médicale du Centre Hospitalier Princesse Grace (C.H.P.G.) et a relevé le professionnalisme des soignants. La délégation du C.P.T. s'est réjouie de l'ouverture prochaine d'une unité spécifique « adolescents » au sein du Service de psychiatrie du C.H.P.G. et s'est montrée particulièrement intéressée par les réflexions sur le développement des soins ambulatoires dans le cadre du projet de plan national consacré à la santé mentale et au bien-être.

A l'issue de cette visite d'évaluation, les experts du C.P.T. ont transmis aux autorités monégasques leurs observations préliminaires concernant les lieux de privation de liberté visités. Le 29 décembre 2020, Monaco a apporté des éléments supplémentaires à la délégation du C.P.T., qui publiera son rapport définitif en 2021.

B. Le Comité des parties à la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe (G.R.E.T.A.)

Monaco a ratifié la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains le 30 novembre 2015. Conformément à la procédure, les experts du G.R.E.T.A. avaient effectué une visite de suivi en Principauté et établi un rapport en 2019. Le 12 juin 2020, le Comité des Parties a adopté, lors de sa 26^{ème} session, une recommandation sur la mise en œuvre de la Convention par Monaco. Le Gouvernement Princier y répondra d'ici le mois de juin 2022.

C. Monaco et le Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe

Le G.R.E.C.O. est un organe du Conseil de l'Europe, créé en mai 1999 pour améliorer la capacité des États membres à lutter contre la corruption. Il réunit 45 pays européens, dont Monaco, et les États-Unis. Le 1^{er} Rapport de conformité de Monaco a été adopté lors de la 84^{ème} réunion plénière du G.R.E.C.O. en décembre 2019. Ce rapport s'est inscrit dans le cadre général du 4^{ème} cycle d'évaluation portant sur la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs. Au cours de l'année, plusieurs réformes législatives ou réglementaires ont été mises en œuvre en Principauté. Monaco soumettra, en 2021, son 2^{ème} Rapport de situation, détaillant les mesures complémentaires qui auront été prises.

Un fonctionnaire du S.I.C.C.F.I.N. membre de la délégation monégasque auprès du G.R.E.C.O. a participé, en visioconférence à la 85^{ème} réunion plénière qui s'est déroulée du 21 au 25 septembre. Il a, lors de cette réunion, été rapporteur du projet de rapport de conformité de 4^{ème} cycle d'Andorre.

D. Processus de révision du système des organes des traités en matière de droits de l'Homme

Monaco a pris part à ce processus ayant pour objet d'améliorer et de rationaliser le fonctionnement des organes établis par les traités internationaux conclus sous l'égide de l'O.N.U., dans le domaine des droits de l'Homme.

E. Comité des Nations Unies contre la torture (C.A.T.)

La Convention de l'O.N.U. contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été ratifiée par la Principauté le 6 décembre 1991. La Principauté a remis, le 9 décembre 2020, son 7^{ème} rapport périodique relatif à l'application de ladite Convention sur son territoire.

III. AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT

01

UNION POUR LA MÉDITERRANÉE (U.p.M)

L'Organisation intergouvernementale de l'Union pour la Méditerranée (UpM) est dirigée par le Secrétaire général, S.E. M. Nasser Ahmed KAMEL (Egypte), à partir du siège qui a été fixé à Barcelone. Le Gouvernement Princier verse régulièrement des contributions financières au Secrétariat de l'Organisation ainsi qu'aux projets labellisés UpM.

Ainsi, Monaco contribue depuis cette année, et pour une durée de 4 ans, à un projet intitulé : « *Promouvoir l'Autonomisation des Femmes pour un Développement Industriel Inclusif et Durable dans la région d'Afrique du Nord et du Moyen Orient* ». A cette fin, Monaco a signé une Déclaration conjointe avec l'UpM et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (O.N.U.D.I.) ainsi qu'un accord spécifique avec l'O.N.U.D.I. L'objectif de ce projet est de promouvoir le développement de micros, petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes qui créent des produits cosmétiques et parapharmaceutiques à base de produits naturels.

Par ailleurs, le 27 novembre, Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a pris part au 5^{ème} Forum régional organisé en visio-conférence, en présence notamment du Ministre-adjoint égyptien pour les Affaires de l'Europe, Badr ABDEL ATY et de Jean-Yves LE DRIAN, Ministre français de l'Europe et des Affaires Étrangères. Cette conférence s'est tenue à la date anniversaire de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Barcelone de 1995. M. ABDEL ATY a évoqué l'importance d'aboutir à une solution juste et globale pour la cause palestinienne et a plaidé pour une complémentarité régionale afin de venir à bout de la pandémie.

M. LE DRIAN, a fait part de l'intention de la France de dresser avec ses partenaires un plan d'action pour une Méditerranée exemplaire, permettant de protéger l'environnement et préserver le climat.



Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur général du D.R.E.C., et Li YONG, Directeur général de l'ONUDI, signent un accord en faveur de l'autonomisation des femmes en Tunisie.

02

SANTÉ

En avril, l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) et ses partenaires dans le domaine de la santé mondiale (Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme, Unitaid, Alliance Gavi, CEPI, Wellcome Trust, Fondation Gates, Banque Mondiale) ont convenu de la nécessité d'établir une initiative coordonnée et solidaire pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

Destinée à accélérer le développement et l'accès équitable et universel aux traitements, diagnostics et vaccins, y compris dans les pays les plus vulnérables, celle-ci s'intitule « *Access to COVID-19 Tools (ACT) Accelerator* ».

L'Union européenne a souhaité s'associer à cette initiative en lançant un appel aux dons. Ainsi, une Conférence des donateurs a été organisée, le 4 mai, par la Présidente de la Commission Européenne, Ursula VON DER LEYEN.

Alors même que l'objectif financier initial avait été fixé à 7,5 milliards d'euros, la Commission Européenne et ses partenaires sont parvenus à mobiliser 9,8 milliards d'euros. S.A.S. le Prince Souverain a pris part à cet événement afin d'annoncer un engagement financier substantiel de la Principauté.

Dans le même esprit, Il a participé, le 4 juin, au *Global Vaccine Summit* organisé par l'Alliance GAVI et le Royaume-Uni.

Ce Sommet a bénéficié d'une forte attractivité. En effet, ce sont près de 35 Chefs d'Etat qui y ont participé, soit pour faire part de leur soutien politique, soit pour annoncer un engagement financier, à l'instar de S.A.S. le Prince Souverain.

L'accès de tous à la vaccination contre la COVID-19, et les mécanismes de coopération internationale ont été au cœur des prises de parole.

Au cours de ces deux événements majeurs, unissant Sa voix à celles des autres décideurs politiques, S.A.S. le Prince Souverain a délivré un message politique fort en faveur du multilatéralisme, de la solidarité et de la coopération internationale.

A. 73^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé

La 73^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé (A.M.S) s'est tenue en deux temps : une première session les 18 et 19 mai puis une seconde session du 9 au 14 novembre.

S.E. Madame Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès des Organisations Internationales à Genève, a conduit la délégation.

Focalisée sur la préparation et la riposte face à la pandémie, la première session s'est ouverte par les interventions de hautes personnalités, principalement de Chefs d'Etat et de Gouvernement à l'instar de Monsieur XI Jinping, Président chinois, de S.E. M. Emmanuel MACRON, Président français, de Madame Angela MERKEL, Chancelière allemande, de Monsieur Cyril RAMAPHOSA, Président sud-africain, mais aussi de Madame Ursula VON DER LEYEN, Présidente de la Commission Européenne. Cette participation sans précédent a mis en lumière à la fois l'attachement des Etats membres au multilatéralisme et leur volonté de mettre en œuvre une réponse coordonnée et solidaire.

Lors de son allocution, le Docteur Tedros ADHANOM GHEBREYESUS, Directeur général de l'O.M.S., a appelé les Etats membres à investir dans le renforcement de leurs systèmes sanitaires et dans la mise en œuvre d'outils à leur disposition, y compris le Règlement Sanitaire International, afin qu'une pandémie de ce type ne se reproduise plus.

Les Etats membres ont adopté par consensus une résolution sur la riposte à la COVID-19. Cette résolution appelle à l'unité, la solidarité et la collaboration dans le contrôle et la lutte contre cette maladie et prône l'accès universel aux produits et aux vaccins nécessaires à la riposte contre cette pandémie. Ce texte reconnaît la vaccination à grande échelle comme un bien public mondial et prévoit l'établissement d'un processus d'évaluation impartiale, indépendante et complète pour examiner l'expérience acquise et les leçons tirées de la riposte sanitaire coordonnée par l'O.M.S.

Lors de la seconde session, en novembre, la lutte contre la pandémie de la COVID-19 a une nouvelle fois occupé une large partie des débats.

Par ailleurs, l'Assemblée a adopté, par consensus, une résolution intitulée « *Renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire : application du Règlement Sanitaire International (2005)* ». Cette résolution, coparrainée par Monaco, porte sur la nécessité de la préparation des Etats membres face aux situations d'urgence, ainsi que sur les mesures à prendre par l'O.M.S. dans de telles situations.

Le Directeur général de l'O.M.S., a annoncé la création d'un Conseil sur l'économie de la santé pour tous, dont l'objectif est de se concentrer sur les liens entre la santé et une croissance économique durable, inclusive et fondée sur l'innovation.

Enfin, les personnels de santé ont été particulièrement honorés au cours de la seconde session de l'A.M.S., ce qui a conduit à l'adoption d'une décision désignant l'année 2021 comme l'année internationale des travailleurs de la santé et des soins.

B. 70^{ème} session du Comité régional de l'O.M.S. pour l'Europe

S.E. Mme Carole LANTERI a conduit la délégation monégasque qui a participé à la 70^{ème} session du Comité régional de l'O.M.S. pour l'Europe qui a eu lieu les 14 et 15 septembre.

Alors qu'il s'agissait de son premier Comité régional en tant que Directeur régional, le Dr. Hans KLUGE a présenté ses trois axes prioritaires de travail :

- maintenir le contact direct avec chaque pays afin de leur apporter une réponse ciblée ;
- consolider des partenariats forts avec les organisations actives dans la région ;
- restructurer le Bureau régional afin qu'il soit mieux à même de répondre aux besoins des Etats.

S'agissant de la riposte à la COVID-19, le Dr KLUGE a mis en lumière les orientations suivantes :

- renforcer les systèmes de santé ;
- assurer la continuité des soins de santé primaire ;
- réaffirmer le rôle fondamental de la solidarité internationale ;
- consolider le lien entre santé et économie.

Enfin, le Comité a adopté le programme de travail européen pour la période 2020-2025, « *Une unité d'action pour une meilleure santé* », lequel est aligné sur le programme général de travail de l'O.M.S. et est composé de trois priorités fondamentales :

- instauration de la couverture sanitaire universelle (C.S.U.) qui sera soutenue par deux initiatives : l'une portant sur la santé mentale et la seconde sur l'autonomisation par la santé numérique ;

- instauration de la couverture sanitaire universelle (C.S.U.) qui sera soutenue par deux
- initiatives : l'une portant sur la santé mentale et la seconde sur l'autonomisation par la santé numérique ;

De nombreux Etats membres, dont la Principauté, ont pris la parole afin de féliciter le Dr. KLUGE et son équipe pour le travail accompli depuis sa prise de fonctions. La Délégation monégasque a souligné les efforts déployés afin de créer et maintenir des liens forts avec les pays de la région.

C. La mobilisation de l'O.N.U. pour faire face à la pandémie de la COVID-19

Le 23 mars, le Secrétaire général des Nations Unies a lancé un Appel à un cessez-le-feu mondial et immédiat afin de protéger les personnes les plus vulnérables, ouvrir l'accès humanitaire et se consacrer pleinement à la lutte contre la pandémie. 70 Etats, dont Monaco, ont soutenu cet Appel.

De même, il a lancé deux autres Appels, l'un contre la violence à l'encontre des femmes, l'autre contre la haine et la xénophobie. Monaco s'est joint aux déclarations soutenant ces Appels.

Par ailleurs, le Secrétaire général des Nations Unies a lancé la « *Riposte globale du Système des Nations Unies face à la COVID-19 pour sauver des vies, protéger les sociétés, mieux récupérer* ».

Dans le cadre de la réponse de l'O.N.U., le Secrétaire général a publié 12 notes d'orientation pour fournir aux gouvernements des conseils sur la manière dont ils peuvent faire face aux conséquences de cette crise.

L'Assemblée Générale a adopté, le 11 septembre, après plusieurs mois de consultations, la résolution omnibus intitulée « *Réponse globale et coordonnée à la pandémie de la COVID-19* ».

Les 3 et 4 décembre, s'est tenue la 31^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies en réponse à la pandémie. S.A.S le Prince Souverain a pris part à cet événement par le biais d'une vidéo, à l'instar des 105 autres chefs d'États et de Gouvernements.

Cet événement a également permis d'engager un dialogue constructif sur les répercussions de la pandémie et la réponse globale nécessaire pour faire face à cette crise.

Le Dr. Soumya SWAMINATHAN, Directrice exécutive de l'O.M.S., s'est réjoui de l'élaboration d'un vaccin en 320 jours, un record auquel l'O.M.S. a pleinement contribué. Cette prouesse a été rendue possible grâce au partage de données et à la collaboration de la communauté scientifique.

D. La participation de Monaco à la Facilité COVAX pour l'approvisionnement en vaccins et la répartition équitable des doses à travers le monde

La Facilité COVAX est un mécanisme de solidarité mondiale pour un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19.

Pour Monaco, la participation à la Facilité COVAX est à la fois un canal d'approvisionnement supplémentaire pour recevoir les vaccins nécessaires à la protection de sa population, et une contribution à la solidarité mondiale face à la crise sanitaire, dans la droite ligne des engagements de S.A.S. le Prince Souverain.

03

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

► 164^{ème} et 165^{ème} sessions du Conseil de la F.A.O.

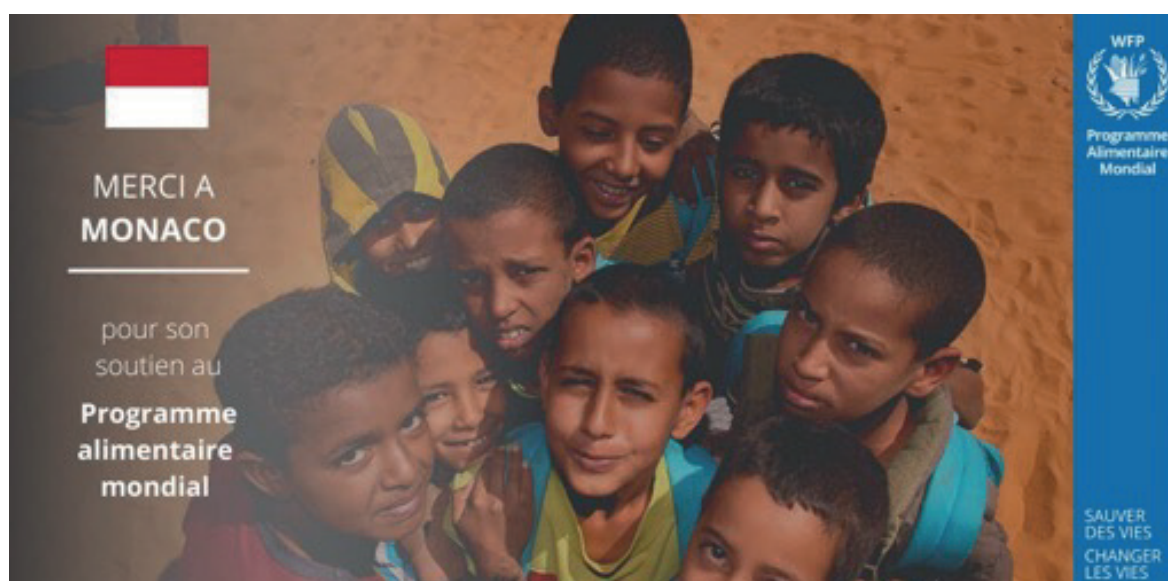
La Principauté de Monaco, nouvellement membre du Conseil de la F.A.O., a pris part aux 164^{ème} et 165^{ème} sessions du Conseil, qui se sont respectivement tenues en juillet et en août.

Lors de la 164^{ème} session, Monsieur QU Dongyu, Directeur Général de la F.A.O., a demandé au Conseil d'adopter la réforme intitulée « 4 Betters » (meilleure production, meilleure nutrition, meilleur environnement, meilleures conditions de vie) afin que la F.A.O. entre dans une nouvelle ère à l'occasion de son 75^{ème} anniversaire. A cette occasion, les Etats membres ont unanimement salué la gestion de la F.A.O. depuis le début de la pandémie.

Au cours de la 165^{ème} session, le Conseil a adopté les grandes lignes du Cadre stratégique 2022-2031, l'ébauche du Plan à moyen terme 2022-2025 et la Stratégie de collaboration de la F.A.O. avec le secteur privé, tous alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

► Célébration de la 40^{ème} journée mondiale de l'alimentation et du 75^{ème} anniversaire de la F.A.O.

L'Ambassade de Monaco en Italie a participé à la célébration de la 40^{ème} journée mondiale de l'alimentation et du 75^{ème} anniversaire de la F.A.O. qui a eu lieu le 16 octobre.



Monaco : 1^{er} contributeur par habitant du HCR et du PAM en 2020

ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

A. L'U.N.E.S.C.O.

► Soutien de Monaco aux activités et missions de l'Organisation

Conformément à l'accord-cadre liant Monaco à cette Organisation pour la période 2018-2021, une enveloppe de plus de 260.000 € a été allouée à l'U.N.E.S.C.O. au titre de l'année 2020, incluant notamment les soutiens à différents projets et programmes, par exemple :

- fonds d'urgence pour le patrimoine, finançant notamment l'initiative « *Raviver l'esprit de Mossoul : relever la ville de Mossoul grâce à la culture et à l'éducation* » ;
- fonds pour la mémoire de l'Holocauste et soutien à l'organisation de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ;

En outre, depuis 2020, une contribution est allouée afin de soutenir la recherche dans le domaine de la lutte contre le dopage, par le biais de la production d'un mémoire universitaire, en lien avec la Chaire U.N.E.S.C.O. « *Etude du dopage et analyse des politiques antidopage* » (Université Paris Nanterre). De plus, Monaco apporte depuis plusieurs années un soutien financier en faveur du programme sur l'éducation physique et sportive de l'U.N.E.S.C.O.

Dans le cadre de la collaboration entre le Programme marin du Patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. et les Explorations de Monaco, une exposition photographique intitulée « *Protéger le patrimoine mondial marin de l'U.N.E.S.C.O. grâce à la recherche scientifique* » a été présentée sur les grilles de l'U.N.E.S.C.O., à Paris, ainsi qu'en version numérique sur le site Internet du Patrimoine mondial. Cette exposition est constituée de 23 photographies issues des missions des Explorations de Monaco sur quatre sites du Programme marin.

En outre, le soutien au projet mené par la Direction de la Coopération Internationale en partenariat avec l'U.N.E.S.C.O. portant sur la « *promotion de la scolarisation des enfants vulnérables, en particulier des filles, au Burundi* » s'est poursuivi.

Enfin, une contribution exceptionnelle a été allouée en faveur de l'initiative « *LiBeirut* ». L'U.N.E.S.C.O. a lancé cette initiative le 27 août, suite aux explosions survenues dans le port de Beyrouth le 4 du même mois. Elle mobilise des organisations et des experts de haut niveau du Liban et de l'étranger afin de coordonner les mesures d'urgence et à long terme pour sauvegarder le système éducatif et le patrimoine culturel de la ville, gravement endommagés.

► Réponse de l'U.N.E.S.C.O. aux impacts de la pandémie sur les secteurs de l'éducation, de la culture et des sciences

Concernant le secteur de l'éducation, lors de la Réunion mondiale sur l'éducation, tenue le 22 octobre, Mme Audrey AZOULAY a indiqué qu'au plus fort de l'épidémie, les écoles et les universités ont été fermées dans plus de 190 pays, affectant ainsi plus de 91% des apprenants dans le monde. Depuis, des millions d'élèves ne sont pas retournés à l'école.

En sa qualité de chef de file dans le domaine de l'éducation, l'U.N.E.S.C.O. a lancé, le 25 mars, une Coalition mondiale pour l'éducation destinée à soutenir les pays afin qu'ils assurent la continuité pédagogique pour tous pendant la fermeture des établissements scolaires provoquée par la pandémie et pour accompagner une réouverture des écoles en toute sécurité. Pour ce faire, le programme vise à combler les fractures numériques et surmonter les obstacles limitant la connectivité, former un million d'enseignants à l'utilisation des moyens technologiques, et combler les disparités de genre (la pandémie a eu un impact négatif plus fort sur la continuité de l'apprentissage des filles).

Plusieurs autres projets ont été lancés tels que la publication d'un livre blanc de la campagne #SaveOurFuture qui propose des recommandations aux différentes parties prenantes pour relever les défis engendrés par la pandémie ou encore la tenue d'un Forum mondial sur l'éducation, le 10 septembre, réunissant les donateurs et les partenaires dans un plaidoyer en faveur d'un financement de l'éducation.

Dans le domaine de la culture, l'on a assisté à la fermeture partielle ou totale des sites du patrimoine mondial, des cinémas, de plus de 90% des musées, des salles de spectacle, des galeries, et l'annulation des festivals. L'U.N.E.S.C.O. contribue activement à la relance dans ce secteur en organisant des débats intitulés « *RésilArt* ».

En outre, l'U.N.E.S.C.O. a lancé sur les réseaux sociaux une campagne mondiale intitulée #PartagerMonPatrimoine, afin de promouvoir l'accès à la culture et à l'éducation au travers du patrimoine culturel. Elle propose également une exposition en ligne de plusieurs dizaines de biens patrimoniaux à travers le monde.

Enfin, l'épidémie de COVID-19 a montré l'urgence qu'il y avait à rendre la science plus accessible, plus transparente et plus efficace. C'est pourquoi un Appel conjoint en faveur de la science ouverte a été lancé par l'U.N.E.S.C.O., l'O.M.S. et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La science ouverte désigne le libre accès aux publications, données et infrastructures scientifiques, ainsi qu'aux logiciels libres, aux ressources éducatives et aux technologies ouvertes.

On peut également relever, dans le domaine des sciences, la poursuite des travaux consacrés à l'éthique de l'Intelligence Artificielle, et la formalisation d'une Recommandation à ce sujet, dont le projet a été soumis aux Etats membres le 7 septembre. Ce texte constitue le premier instrument normatif mondial dédié à cette problématique.

► **Participation de la Délégation Permanente de Monaco aux principales réunions des organes de l'U.N.E.S.C.O.**

La Délégation Permanente de Monaco auprès de l'U.N.E.S.C.O., dirigée par S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI, a pris part, tout au long de l'année 2020, aux principales réunions des organes directeurs de l'Organisation et de ses Comités techniques spécifiques. Peuvent notamment être cités les événements suivants :

- 209^{ème} et 210^{ème} sessions du Conseil exécutif tenues en juillet et décembre ainsi que la 6^{ème} session extraordinaire du Conseil exécutif organisée les 8 et 9 juin ;
- Réunions virtuelles avec les Sous-Directeurs généraux afin d'évaluer l'impact de la COVID-19 sur les secteurs de la culture, de l'éducation, de la communication et de l'information, des sciences... ;
- Célébration de la Journée internationale des femmes et des filles, le 11 février ;
- Lancement du Rapport mondial de suivi de l'éducation, le 23 juin ;
- Panel de haut niveau sur l'éthique de l'intelligence artificielle, tenu le 24 novembre ;
- 40^{ème} anniversaire du Programme international pour le développement de la communication (P.I.D.C.), le 24 novembre.



S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI

► Obligations conventionnelles et autres rapports soumis par Monaco

Monaco a remis son rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

La Principauté a soumis son rapport répondant à la 10^{ème} consultation sur l'application de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

Monaco a également répondu à la 7^{ème} consultation sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 concernant l'Éducation pour la compréhension internationale, la coopération et la paix, et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales.

Enfin, Monaco a participé, comme chaque année, à l'Enquête mondiale sur l'enseignement formel.

► Visite en Principauté de la Directrice générale de l'U.N.E.S.C.O.

La Directrice générale de l'U.N.E.S.C.O., Mme Audrey AZOULAY s'est rendue à Monaco, le 12 mars, à l'occasion des X^{èmes} Rencontres Internationales Monaco et la Méditerranée (R.I.M.M.). Elle a prononcé le discours inaugural au cours duquel elle a remercié la Principauté pour son soutien fidèle et actif à toutes les causes défendues par l'U.N.E.S.C.O.

B. La Fondation ALIPH

Le Gouvernement Princier a initié un partenariat avec l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit, plus connue sous le nom de Fondation ALIPH.

La Fondation ALIPH a été créée suite à la Conférence internationale d'Abou Dhabi sur le patrimoine en péril, tenue en décembre 2016, afin de protéger concrètement les sites, musées, monuments et collections dans les zones en conflit et post-conflit. A cette fin, elle finance des mesures de prévention, des interventions d'urgence et des projets concrets de réhabilitation et, ce, dans le monde entier. Elle est aujourd'hui le seul fonds mondial exclusivement dédié à cet objectif et dispose d'une expertise reconnue dans le domaine de la protection du patrimoine en danger.

Ainsi cet Accord, signé en avril 2020, permettra à la Principauté de contribuer à la réalisation de deux projets : la réhabilitation du musée de Raqqa, dans le Nord-Est de la Syrie, et la rénovation de l'église Saint-Antoine de Deddé, au Liban.

Parmi les axes de sa politique étrangère, le Gouvernement Princier accorde une attention particulière à la préservation du patrimoine mondial, lequel subit trop souvent des dégradations massives lors des conflits armés et des catastrophes naturelles. La coopération initiée avec la Fondation ALIPH s'inscrit ainsi dans la lignée des actions déjà soutenues par Monaco en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel en danger, notamment dans le cadre de l'U.N.E.S.C.O. ou de l'I.C.C.R.O.M.

C. L'O.N.U.

Le Gouvernement Princier a initié un partenariat avec l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit, plus connue sous le nom de Fondation ALIPH.

La Fondation ALIPH a été créée suite à la Conférence internationale d'Abou Dhabi sur le patrimoine en péril, tenue en décembre 2016, afin de protéger concrètement les sites, musées, monuments et collections dans les zones en conflit et post-conflit. A cette fin, elle finance des mesures de prévention, des interventions d'urgence et des projets concrets de réhabilitation et, ce, dans le monde entier. Elle est aujourd'hui le seul fonds mondial exclusivement dédié à cet objectif et dispose d'une expertise reconnue dans le domaine de la protection du patrimoine en danger.

Ainsi cet Accord, signé en avril 2020, permettra à la Principauté de Monaco de contribuer à la réalisation de deux projets : la réhabilitation du musée de Raqqa, dans le Nord-Est de la Syrie, et la rénovation de l'église Saint-Antoine de Deddé, au Liban.

Parmi les axes de sa politique étrangère, le Gouvernement Princier accorde une attention particulière à la préservation du patrimoine mondial, lequel subit trop souvent des dégradations massives lors des conflits armés et des catastrophes naturelles. La coopération initiée avec la Fondation ALIPH s'inscrit ainsi dans la lignée des actions déjà soutenues par Monaco en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel en danger, notamment dans le cadre de l'U.N.E.S.C.O. ou de l'I.C.C.R.O.M.

► Journée internationale du sport pour le développement et la paix

En partenariat avec la Mission du Qatar et les Départements de la Communication globale et des Affaires économiques et sociales, la Mission de Monaco auprès des Nations Unies à New York a œuvré à l'organisation de la Journée internationale du sport pour le développement et la paix.

Une campagne, via les réseaux sociaux, a été lancée afin de marquer la Journée internationale et de tirer profit du travail accompli pour contribuer à l'effort collectif dans la lutte contre la pandémie.

Selon le Département de la Communication globale de l'O.N.U., la campagne a permis de sensibiliser plusieurs milliers d'utilisateurs, bien au-delà de l'audience habituelle.

► Co-Présidence du Groupe des amis du sport pour le développement durable

Le Gouvernement Princier ainsi que l'Organisation Peace and Sport ont apporté une contribution au Rapport du Secrétaire général intitulé « *Le sport, catalyseur de la paix et du développement durable pour tous à l'échelle mondiale* ».

A la suite de la publication de la note d'orientation sur l'impact de la COVID-19 sur le sport, l'activité physique et le bien-être et ses effets sur le développement social, Monaco a rédigé la Déclaration conjointe qui a été présentée au Secrétaire général adjoint de l'O.N.U. ainsi qu'au Président du Comité International Olympique avec l'appui de 118 Etats membres.

Cette Déclaration souligne notamment toute l'importance que doit avoir le sport lors d'une pandémie (bienfaits pour la santé physique et mentale), ainsi que son rôle pour le développement durable après le retour à la normale (en termes de santé, d'éducation, de développement socioéconomique).

Enfin, l'Assemblée Générale a adopté, par consensus, le projet de résolution biennale intitulé « *le sport, facteur de développement durable* ».

D. Le Conseil de l'Europe

Monaco assure, depuis 2016, la Présidence du Comité Statutaire de l'Accord Partiel Elargi sur le Sport (A.P.E.S.), plateforme de coopération intergouvernementale entre les autorités publiques de ses Etats membres. Cet accord permet également le dialogue entre les pouvoirs publics, les fédérations sportives et les O.N.G. Cette concertation a pour objectif de rendre le sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr. Le Comité de l'A.P.E.S. regroupe les Représentants des 40 Etats membres.

05

AFFAIRES FRANCOPHONES

L'année 2020 devait être consacrée à la célébration des 50 ans de la Francophonie, notamment avec l'organisation d'un événement de haut niveau à Niamey (Niger) le 20 mars et le XVIII^{ème} Sommet de la Francophonie en décembre 2020 à Tunis (Tunisie).

En raison de la pandémie, ces événements ont été reportés à 2021.

Afin d'assurer la continuité des instances de la Francophonie, la 37^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (C.M.F.) a eu lieu les 24 et 25 novembre en format virtuel.

Lors de son intervention introductive, S.E. Mme Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire générale de la Francophonie, a partagé les premiers résultats de son action, depuis la 36^{ème} C.M.F. qui s'était tenue à Monaco un an auparavant.

Ainsi, au-delà de l'action politique de l'O.I.F. s'agissant d'un accompagnement dans la résolution de plusieurs situations de crise, la Secrétaire générale a rappelé le lancement, en juillet, du Fonds «*La Francophonie avec elles*» qui a vocation à faciliter aux femmes et aux filles l'accès au développement économique, à l'éducation, à la santé, à la citoyenneté et à la formation.

S'agissant de l'usage de la langue française, et plus largement de la diversité linguistique, il a été relevé que le bilan était mitigé. En effet, en raison de la multiplication des échanges en visioconférence, l'interprétation simultanée n'est pas toujours assurée, mettant à mal le respect de la diversité linguistique. Ainsi, une mobilisation plus importante dans les grandes instances internationales et une vigilance accrue sont souhaitables.

Lors de sa prise de parole, Laurent ANSEMI a tenu à saluer le travail accompli par les équipes de la Francophonie qui ont su s'adapter pour continuer à assurer le bon fonctionnement de l'Organisation et le déploiement des programmes. Il a également réaffirmé le plein soutien de la Principauté à la réforme de l'O.I.F., dont les premières bases concrètes avaient été définies lors de la 36^{ème} Conférence Ministérielle de la Francophonie (C.M.F.).

En outre, le Conseiller de Gouvernement-Ministre s'est félicité de l'adoption de la nouvelle Stratégie économique de la Francophonie pour la période 2020-2025, en soulignant que la crise était aussi une opportunité de mettre en œuvre un autre modèle de développement, plus équitable, plus durable et plus inclusif. Il a ainsi rappelé qu'il s'agissait d'œuvrer, de concert, avec l'engagement pris l'an dernier à la C.M.F. de Monaco, pour « *réconcilier l'Humanité et la Planète* ».

06

TÉLÉCOMMUNICATIONS

La pandémie avait contraint le report du 27^{ème} Congrès de l'Union Postale Universelle (U.P.U.), initialement prévu à Abidjan. L'élection d'une nouvelle équipe dirigeante à la tête de l'Union a donc été repoussée à 2021. Afin de s'entendre sur un calendrier précis, les pays membres de l'U.P.U. se sont retrouvés à l'occasion d'une session extraordinaire du Conseil d'Administration de l'Union, les 26 et 27 octobre, à laquelle Monaco était représenté par le Directeur de la Poste. A l'issue de cette session, il a été finalement convenu de maintenir le 27^{ème} Congrès de l'U.P.U. à Abidjan.

07

EXPOSITION UNIVERSELLE

En qualité de membre de la Commission Exécutive du Bureau International des Expositions, S.E. M. Christophe STEINER a participé, le 30 avril, à la prise de décision par consensus visant à soumettre à l'Assemblée générale des Etats parties le report de l'ouverture de l'Exposition Universelle à Dubaï au 1^{er} octobre 2021. L'Assemblée générale s'est tenue, quant à elle, le 1^{er} décembre, par visio-conférence. A cette occasion, les Parties ont fait le point sur les grands événements à venir notamment l'Exposition Universelle Osaka Kansai 2025.

08

AVIATION CIVILE

Concernant le domaine aérien, l'impact inédit de la pandémie sur le transport aérien international a nécessité une coordination étroite entre toutes les autorités de l'aviation civile, sous l'égide de l'O.A.C.I., d'Eurocontrol, ou encore de la Conférence Européenne de l'Aviation Civile (C.E.A.C.) pour ce qui concerne les Etats européens, à laquelle l'aviation civile monégasque s'est naturellement associée.

Les recommandations sanitaires publiées à l'été 2020 par l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (E.A.S.A.) et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (E.C.D.C.) dressant une liste de mesures opérationnelles à appliquer par les personnels et les passagers dans les aéroports et dans les aéronefs, ont été mises en œuvre par Monaco, que ce soit à l'héliport ou dans les hélicoptères. La Principauté continue à participer à la coordination avec les autorités de l'aviation civile européenne, organisée chaque mois depuis le début de la pandémie, sous l'égide de la C.E.A.C.

Il peut être également souligné la participation de la Principauté aux opérations de secours et aux efforts de solidarité vis-à-vis des populations sinistrées lors du passage de la tempête « *Alex* » le 2 octobre, qui a dramatiquement frappée l'arrière-pays.

Les compagnies aériennes monégasques ont ainsi largement participé aux opérations d'assistance et de soutien logistique dans les vallées sinistrées. L'héliport de Monaco a, d'autre part, servi de point d'avitaillement aux hélicoptères français de la Sécurité Civile auxquels plus de 13.000 litres de kérosène ont été distribués dans les jours suivant la tempête.



MINISTERE D'ETAT

LES POLITIQUES EXTÉRIEURES SECTORIELLES



I. POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

01

RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

A. Négociation d'un Accord d'association avec l'Union européenne

Rappelons que la négociation a été ouverte le 15 mars 2015 à la demande de la Commission européenne et Monaco a accepté cette proposition.

Au plan institutionnel, l'année 2020 n'a pas conduit à des modifications du texte tel qu'il a été rédigé à la fin 2019. Les grands principes sont maintenant arrêtés et les éléments restant à entériner ne peuvent l'être qu'une fois la substance traitée. En effet, la structure de l'accord est bien établie avec :

- d'une part, une partie institutionnelle commune aux trois pays, portant notamment sur la surveillance de l'application de l'accord, les modalités de règlement des différends ou les mesures de compensation et les clauses de sauvegarde ; des points demeurant à approfondir comme les dispositions finales et des points de divergences comme la surveillance des aides d'Etat ;
- et, d'autre part, un protocole spécifique à chaque pays et traitant de la substance.

Au plan de la substance, en ce qui concerne les quatre libertés :

1. Libre circulation des marchandises : Monaco a obtenu une rédaction satisfaisante pour l'engagement de l'U.E. à solliciter l'application de tout nouvel accord de libre-échange au territoire douanier européen auquel Monaco appartient et pas seulement au territoire des Etats Membres. Cela permettra aux entreprises monégasques de bénéficier des accords obtenus pour l'exportation par l'U.E.
2. Libre circulation des capitaux : depuis les accords franco-monégasques de 1945 pour ce qui est de la réglementation des changes, dont l'importation et l'exportation de capitaux, Monaco est assimilé au territoire français.
3. Libre circulation des personnes : point demeurant à examiner.
4. Libre circulation des services : la question de la prestation de service se pose pour certaines professions réglementées et reste à mettre au point.

L'année 2020 a permis l'examen approfondi d'une dizaine d'annexes techniques lors de trois sessions de négociations par visioconférence. Ces annexes n'ont pas soulevé de difficultés particulières et la transposition des textes européens que la Commission souhaite voir adopter par Monaco ne devrait pas être problématique, à l'exception de quelques points restant à arbitrer.

La question essentielle concerne la libre circulation des personnes et la libre installation. En matière de circulation des personnes, les données en Principauté sont significatives : la proportion d'étrangers sur le sol monégasque est supérieure à celle que tout Etat Membre pourrait supporter. Une proportion supérieure entraînerait inéluctablement la mise en danger de l'identité nationale même de Monaco.

C'est la raison pour laquelle Monaco a transmis à l'Union des propositions de dérogations à certaines règles européennes, qui sont conditionnelles, justifiées et proportionnées. Ces dérogations ne seraient applicables que pour autant que Monaco continuerait à respecter des seuils d'ouverture à l'U.E., seuils définis à partir d'éléments objectifs et mesurables. Ces propositions sont conformes au droit de l'U.E., tel qu'interprété par la Cour de Justice de l'Union européenne, même si elles sont novatrices dans leur formulation, du fait qu'elles doivent répondre à une situation unique.

Pour ce qui concerne l'établissement d'un étranger, la convention de voisinage franco-monégasque devrait être conservée ainsi que ses textes d'application. Le caractère impératif du maintien de l'accès exclusif des monégasques au logement domanial et à certaines aides sociales a été souligné.

Ces propositions remises aux négociateurs européens sont à l'étude par les services de la Commission.

B. Accord monétaire avec l'Union européenne

La Principauté de Monaco et la République Française agissant au nom de l'Union européenne, ont conclu le 24 décembre 2001, une convention permettant à Monaco d'intégrer la zone monétaire de l'euro. Cette convention a été abrogée et remplacée par un Accord monétaire conclu le 29 novembre 2011 entre la Principauté de Monaco et l'Union européenne, représentée par la République française et par la Commission européenne.

En application des dispositions de cet Accord, la Principauté dispose chaque année d'un quota de frappe de pièces en euro. En 2020, Monaco a émis les pièces suivantes :

- une pièce de 2 euros commémorative en qualité Belle Epreuve, célébrant les 300 ans de la naissance du Prince Honoré III, frappée en 15.000 exemplaires ;
- un set contenant les 8 pièces de 1 centime à 2 euros, en qualité Brillant Universel, frappée en 7.000 exemplaires ;
- une pièce de 1 euro courante, frappée en 1.087.017 exemplaires ;
- une pièce de 2 euros courante frappée en 1.000.000 exemplaires.

En outre, l'Accord prévoit qu'un Comité mixte dont les membres sont des représentants de Monaco et de l'Union européenne (représentée par la Commission européenne, la Banque Centrale européenne, la Banque de France, la Direction Générale du Trésor et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) se réunit chaque année afin d'examiner l'application de l'Accord, décider le plafond annuel pour l'émission des pièces de monnaie et évaluer les mesures prises par la Principauté pour mettre en œuvre les législations de l'Union européenne figurant aux annexes A et B dudit Accord.

La réunion du Comité mixte s'est tenue le 26 novembre, en visio-conférence. Elle a été l'occasion d'échanges de vues entre les représentants de la Principauté et ceux de l'Union européenne sur divers sujets. La Principauté a fait un point sur l'activité du S.I.C.C.F.I.N. au cours de l'année écoulée et sur la transposition, en droit monégasque, de la 5ème Directive relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). La délégation monégasque a indiqué que le projet de loi était en cours de finalisation et qu'il serait voté, comme convenu, avant la fin de l'année calendaire . Les autorités françaises ont fait part de la situation satisfaisante des banques monégasques en matière de reporting statistique et de participation au mécanisme des réserves obligatoires. Cette réunion a également été l'occasion de discussions relatives à la mise à jour des annexes de l'Accord monétaire. A la demande de la délégation européenne, la Principauté a également fait un point sur l'état de l'application directe des actes et règles de l'Union européenne, conformément à l'article 9 (c) de l'Accord monétaire. Enfin, le Comité a pris acte du quota de frappe de pièces pour l'année 2021, qui s'élèvera à 3.267.728,67 euros et a validé le programme de frappe correspondant à l'utilisation de ce quota.

8 La loi n° 1.503 du 23 décembre 2020 renforçant le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption a été publiée au Journal de Monaco le 1er janvier 2021.

C. Autre initiative au niveau européen

Au sein de la Direction de l'Expansion Economique, la Division Financement et Développement de l'Economie a poursuivi au cours de l'exercice 2020 ses activités dans deux domaines d'activités touchant les relations extérieures.

En effet, d'une part, à l'occasion de la présidence néerlandaise de l'Initiative Intergouvernementale « *EUREKA* », la Direction de l'Expansion Economique a participé aux trois réunions plénières de celle-ci.

C'est lors de la dernière réunion tenue à La Haye les 24 et 25 juin que le projet « *OSPITAL E 12256!* » porté par la StartUp intégrée au sein de MonacoTech « *NOVETECH SURGERY* » a été labellisé.

D'autre part, la Direction de l'Expansion Economique a poursuivi, en lien avec la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation de la Commission Européenne et l'Ambassade de Monaco près l'U.E., la mise en place du dispositif H2020/HORIZON EUROPE à Monaco. Ce dispositif est destiné à permettre d'ouvrir aux entités monégasques les appels à projets de Recherche et Développement lancés par la Commission Européenne. A ce jour la lettre d'intention a été rédigée et signée.

RELATIONS AVEC LE FORUM MONDIAL DE L'O.C.D.E.

A. Mise en œuvre de l'échange automatique d'informations

Dans le cadre de la Norme de Déclaration Commune (Common Reporting Standard – CRS), la Principauté, suite à la simplification de la liste des juridictions soumises à déclaration pour 2020, a pu procéder à l'envoi des informations, le cas échéant, aux 64 pays listés ci-dessous, dans les délais impartis par l'O.C.D.E.

1 Afrique du Sud	23 France	45 Malte
2 Allemagne	24 Gibraltar	46 Mexique
3 Andorre	25 Grèce	47 Norvège
4 Arabie Saoudite	26 Groenland	48 Nouvelle-Zélande
5 Argentine	27 Guernesey	49 Panama
6 Australie	28 Hongrie	50 Pays-Bas
7 Autriche	29 Île de Man	51 Pologne
8 Azerbaïdjan	30 Île Maurice	52 Portugal
9 Belgique	31 Îles Féroé	53 République Tchèque
10 Brésil	32 Inde	54 Roumanie
11 Bulgarie	33 Indonésie	55 Royaume-Uni
12 Canada	34 Irlande	56 Russie (Fédération de)
13 Chili	35 Islande	57 Saint Marin
14 Chine	36 Israël	58 Seychelles
15 Chypre	37 Italie	59 Singapour
16 Colombie	38 Japon	60 Slovaquie
17 Corée du Sud	39 Jersey	61 Slovénie
18 Croatie	40 Lettonie	62 Suède
19 Danemark	41 Liechtenstein	63 Suisse
20 Espagne	42 Lituanie	64 Uruguay
21 Estonie	43 Luxembourg	
22 Finlande	44 Malaisie	

Monaco continue d'accroître le nombre de juridictions soumises à déclarations. Ainsi, le 11 décembre 2020, Anguilla et Curaçao ont été rajoutées à la liste des juridictions soumises à déclaration.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise à jour du Common Transmission System 2.0 de l'O.C.D.E., Monaco a, fin 2020, entamé des phases de tests avec plusieurs homologues, dont la Suisse, le Luxembourg et le Liechtenstein afin d'effectuer la mise à jour de sa plateforme, utilisée par les Institutions Financières Déclarantes monégasques.

B. Accords bilatéraux

Pour ce qui est des accords bilatéraux, le 5 novembre, Monaco a signé un Accord sur l'échange de rapports pays par pays avec les Etats-Unis d'Amérique. Cet accord vient compléter l'Accord d'échange de renseignements en matière fiscale signé avec les Etats-Unis le 8 septembre 2009 et permet désormais l'échange des rapports pays par pays (cf. *infra*, « Le BEPS »). Il fait suite à une visite sur place, en mai 2019, d'une délégation américaine venue confirmer que Monaco respecte les plus hauts standards de confidentialité des données.

De plus, des échanges ont été initiés avec Malte, les Seychelles et le Qatar afin de mettre à jour et en conformité avec les nouveaux standards de l'O.C.D.E. les accords de non double imposition (D.T.A.) respectifs (cf. *infra*, « Le BEPS »).

Des négociations sont toujours en cours avec plusieurs pays dont Andorre et les Emirats Arabes Unis, pour la signature de D.T.As.

Enfin, de par la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'O.C.D.E., le réseau d'échange sur demande s'est encore élargi : 6 nouvelles juridictions ont signé la Convention, portant le nombre de participants à 141, ce qui inclut tous les pays du G20, tous les pays de l'O.C.D.E., les centres financiers les plus importants et un nombre croissant de pays en voie de développement.

C. Le BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*) de l'O.C.D.E.

Publié en octobre 2015, le plan d'action BEPS de l'O.C.D.E. est un ensemble de 15 actions fournissant aux États des instruments nationaux et internationaux pour lutter contre l'érosion de la base fiscale imposable. Le 17 mai 2016, Monaco a rejoint le cadre inclusif du BEPS. A ce titre, Monaco s'est engagé à adopter les 4 actions obligatoires, à ce jour, du BEPS qui sont les suivantes :

- action 5 : Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance ;
- action 6 : Empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales lorsque les circonstances ne s'y prêtent pas ;
- action 13 : Documentation des prix de transfert et déclaration pays par pays ;
- action 14 : Accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends.

Une nouvelle étape a été franchie par la Principauté afin de remplir ces engagements :

- action 14 et action 6

Comme évoqué *supra*, la Principauté de Monaco est notamment entrée en contact avec Seychelles et Qatar afin d'actualiser les DTA avec ces juridictions. Cette actualisation aura pour effet d'inclure les mentions préconisées par l'Action 6 ainsi que de répondre aux recommandations faites par l'O.C.D.E. à Monaco lors de son rapport de d'évaluation sur l'Action 14.

- action 13

L'action 13 prévoit une obligation déclarative sous la forme d'une « *déclaration pays par pays* » pour les entités dont le chiffre d'affaires total consolidé du groupe est supérieur ou égal à 750 millions d'euros.

L'année 2020 a été marquée par l'envoi et la réception des premières déclarations pays par pays des entités déclarantes pour Monaco, conformément aux engagements de la Principauté.

Comme indiqué *supra*, l'Accord entre Autorités Compétentes sur l'échange de rapports pays par pays conclu entre Monaco et les Etats Unis d'Amérique le 5 novembre est venu ajouter les USA à la liste des juridictions avec lesquelles les échanges desdits rapports sont activés, soit 59 juridictions.

SANCTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Les mesures de gel des fonds peuvent être adoptées soit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (Ordonnance Souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002), soit dans le cadre de la lutte contre les atteintes aux droits de l'homme et à la démocratie, ou les actes contraires à la paix et la sécurité internationale (Ordonnance Souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008).

La Principauté est membre de l'O.N.U. et se doit donc d'adopter les mesures de sanctions prises par les Comités des sanctions établis par des résolutions du Conseil de Sécurité, dont ils sont des organes subsidiaires. Ces sanctions couvrent une gamme très large allant de mesures ciblées telles que les embargos sur les armes, les interdictions de voyager ou encore des mesures financières ou diplomatiques, jusqu'à des régimes complets de sanctions économiques et commerciales.

Par ailleurs, Monaco faisant partie de la zone monétaire de l'euro, ses banques sont intégrées dans les systèmes de paiement européens. Dans ce cadre, la Principauté s'est engagée à adopter des mesures de gel des fonds identiques à celles prises par l'Union européenne dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité Commune (P.E.S.C.). Enfin, la Principauté adopte les mesures de sanctions prises unilatéralement par la France (article L.562-2 et suivants du Code monétaire et financier).

En matière de lutte contre le terrorisme, Monaco a adopté 205 arrêtés ministériels en 2020 (contre 247 en 2019) :

- 11 arrêtés ministériels ont transposé des décisions prises par le Conseil de sécurité des Nations unies, ou par l'Union européenne dans le cadre de la P.E.S.C. ;
- 194 arrêtés ministériels ont été adoptés afin de reprendre des mesures internes prises par la France (dont 170 renouvellements et 24 nouvelles mesures).

En matière de droits de l'homme ou d'atteinte à la paix et la sécurité internationale, les sanctions économiques peuvent être géographiques (à ce jour, 26 pays font l'objet de sanctions économiques) ou thématiques (lutte contre la prolifération des armes chimiques ou contre les cyberattaques). Ainsi, 84 arrêtés ministériels ont été adoptés ou modifiés en 2020 (contre 65 en 2019) :

- 42 arrêtés ministériels mettant en œuvre ou modifiant des sanctions économiques à l'encontre de 21 pays ;
- 39 arrêtés ministériels dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes chimiques (dont 38 ayant transposé des mesures de gels de fonds françaises) ;
- 3 arrêtés ministériels dans le cadre de la lutte contre les cyberattaques.

04

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE DU SERVICE D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE SUR LES CIRCUITS FINANCIERS (S.I.C.C.F.I.N.)

A. TRACFIN (France)

Le 26 février a eu lieu, à Paris, le 30^{ème} anniversaire de TRACFIN, la Cellule de Renseignement Financier (C.R.F) française. Cet événement, auquel a participé le Directeur du S.I.C.C.F.I.N. a été l'occasion de réunir de nombreuses C.R.F, notamment européennes et de renforcer les contacts entre elles.

B. C.S.S.F. et C.R.F. (Luxembourg)

Conduite par M. Robert GELLI, Secrétaire d'Etat à la Justice – Directeur des Services Judiciaires et M. Michel HUNAULT, Directeur du Service d'Information et de Contrôle des Circuits Financiers, une délégation monégasque s'est déplacée dans le Grand-Duché de Luxembourg pour participer à des rencontres de travail avec des représentants du Ministère de la Justice, de la Cellule de Renseignement Financier (C.R.F) et de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (C.S.S.F), avec la participation de S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI, Ambassadeur de la Principauté au Luxembourg.

Les échanges ont porté sur les problématiques des places financières luxembourgeoise et monégasque, les enjeux de la supervision, des enquêtes et analyses des flux financiers et de la coopération entre les deux pays à l'aune des évolutions de la criminalité financière internationale. Le suivi des cryptomonnaies, de la blockchain et des plateformes d'échanges a également fait l'objet de discussions fructueuses.

C. Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (O.N.U.D.C.)

Une formation à laquelle ont participé le S.I.C.C.F.I.N., la Direction du Budget et du Trésor et la Direction de la Sûreté Publique.

L'objectif de cette formation était de fournir aux participants les connaissances théoriques nécessaires et renforcer leurs compétences pratiques sur les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme à l'aide de cryptomonnaies. La formation s'est aussi concentrée sur les moyens d'enquêter dans ce domaine très technique ainsi que sur les moyens offerts pour saisir et confisquer des cryptomonnaies.

05

COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES BREVETS

La COVID-19 a mis un coup d'arrêt aux événements promotionnels en matière de propriété industrielle qui devaient se dérouler pour la première fois sur le territoire national. Pour autant, les programmes de coopération se sont poursuivis en 2020, conformément au calendrier arrêté l'année précédente.

A. Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O.M.P.I.)

Comme chaque année, la Mission de Monaco à Genève et des représentant du Pôle Propriété Intellectuelle de la Direction de l'Expansion Economique ont participé à la série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'O.M.P.I. La 61^{ème} session s'est déroulée du 21 au 24 septembre avec un ordre du jour allégé, mais elle a néanmoins permis le traitement des affaires courantes de l'Organisation. Une réunion extraordinaire des Assemblées est prévue en 2021, afin de pouvoir aborder les sujets de fond n'ayant pas pu être couverts en 2020.

D'un point de vue institutionnel, M. Daren TANG (Singapour) a succédé le 1er octobre à M. Francis GURRY (Australie), au poste de Directeur général de l'O.M.P.I.

B. Organisation Européenne des Brevets (O.E.B.)

En sa qualité d'Etat membre de l'O.E.B., la Principauté de Monaco siège au Conseil d'Administration de l'Organisation Européenne des Brevets, aux côtés de 37 autres Etats européens.

Une réforme réglementaire opérée en urgence a permis à cet organe de poursuivre ses missions de contrôle et de supervision des travaux de l'Office Européen des brevets en visioconférence.

Avec la validation du Plan stratégique 2023 de l'Office Européen des Brevets, qui vise notamment à encourager et renforcer la coopération sur le plan juridique et informatique, les représentants de la Division de la Propriété Industrielle ont participé activement à deux groupes de travail ayant pour objectifs non seulement d'harmoniser les procédures de traitement et de publication des informations nominatives relatives aux inventeurs, mais également de créer un portail électronique commun aux 38 Etats membres de l'Organisation.

Consécutivement à la validation, par le Président de l'Office Européen des Brevets, de la candidature de Monaco visant à recevoir la 15^{ème} cérémonie de remise des prix de l'inventeur européen, et ainsi faire suite à celle qui s'est tenue à Vienne en juin 2019, le Chef de Division de la Propriété Intellectuelle a participé à la sélection des candidats et à la nomination des lauréats. Malheureusement, la crise sanitaire a obligé les organisateurs à repousser à juin 2022 sa tenue sur le territoire national.

C. Office de l'Union européenne pour la Propriété Intellectuelle (E.U.I.P.O.)

Dans le cadre du Protocole d'Accord signé en juin 2017, le Pôle Propriété Intellectuelle de la Direction de l'Expansion Economique a poursuivi, en étroite collaboration avec l'E.U.I.P.O., les travaux informatiques visant à mettre prochainement en production, et à coût abordable, le traitement électronique du dépôt d'une demande d'enregistrement ou de renouvellement d'une

marque. L'objectif est de gagner en attractivité en offrant aux utilisateurs du système européen du droit des marques un outil intuitif et familier, tout en étant paramétré aux spécificités de la procédure monégasque.

Dans le sillage de ce Protocole, et dans la perspective de la mise en production d'un registre fédéré de dessins et modèles industriels pour la fin de l'année 2021, le Gouvernement Princier a adhéré le 9 novembre à l'outil électronique européen « *DESIGNclass* ». A l'occasion de cette adhésion, la Division de la Propriété Intellectuelle a rejoint 40 offices nationaux étrangers, dont 13 hors Union européenne, qui utilisent et acceptent la liste des termes de la base de données harmonisée des indications de produits (HDBPI) visant à faciliter le dépôt et le traitement des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels.

II. PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La pandémie de la COVID-19 a occasionné le report de négociations portant sur la protection de l'environnement. Si 2020 peut être qualifiée d'année « *blanche* » pour l'environnement, la communauté internationale a eu l'occasion de maintenir le momentum pour que les grands défis environnementaux qui menacent nos sociétés restent inscrits dans les agendas politiques.

01

ENVIRONNEMENT

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (P.N.U.E.)

A l'occasion de la cérémonie de passation des pouvoirs, de la Commission européenne au P.N.U.E., à la tête de la campagne « *les aquariums du monde contre les plastiques* », le 3 mars au Musée Océanographique de Monaco, le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a signé un accord-cadre de coopération avec Mme Inger ANDERSEN, Directrice exécutive du P.N.U.E.

Les grands axes de coopération de l'Accord sont :

- les questions relatives aux mers et aux océans, y compris la pollution ;
- la biodiversité, y compris la conservation des écosystèmes tels que les récifs coralliens ;
- le changement climatique, y compris les solutions fondées sur la nature ;
- la mise en œuvre d'accords environnementaux multilatéraux, internationaux et régionaux.

Cela concrétise la volonté du Gouvernement de soutenir les activités du P.N.U.E. relevant de sa stratégie à moyen-terme et de son programme de travail, en particulier la lutte contre la pollution plastique marine ou encore la gestion durable des récifs coralliens, en relation avec la Présidence de Monaco à l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (I.C.R.I.).

Cet accord renforce le dialogue institutionnel et la collaboration stratégique avec ce Programme qui fait autorité sur la scène internationale en matière environnementale, afin de promouvoir la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies.

02

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

26^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

La vingt-sixième session de la Conférence des Parties de la C.C.N.U.C.C. (C.O.P 26) a été repoussée à l'automne 2021, à Glasgow (Ecosse).

2020 marquait le cinquième anniversaire de l'Accord de Paris sur le climat, et la C.O.P 26 de novembre 2020 aurait dû être l'occasion pour les pays Parties de soumettre leurs contributions déterminées au niveau national pour la lutte contre les changements climatiques, révisées à la hausse conformément à l'article 4.9 de l'Accord de Paris. 2020 était également la première année où les Etats développés (inscrits à l'annexe 1 de l'Accord) devaient communiquer sur leurs niveaux de financement climatique international ex-ante, pour les deux années à venir (2021-2022). Monaco a soumis ces deux documents en décembre 2020, après les avoir présentés au Sommet sur l'Ambition Climatique (voir ci-dessous).

Ainsi, compte tenu de ces importants enjeux, le Secrétariat de la C.C.N.U.C.C. a organisé plusieurs événements virtuels courant 2020, afin de s'assurer que ce report n'agisse pas comme un frein sur les efforts de lutte contre les changements climatiques des Etats parties.

- L'événement June Momentum de juin 2020 était destiné à « *maintenir et accélérer l'ambition climatique* » des Etats.
- Les Dialogues sur le climat de novembre-décembre 2020, ont remplacé la réunion des organes subsidiaires de la C.C.N.U.C.C. Dans le cadre de ces dialogues le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a prononcé un discours en ouverture d'une réunion sur l'interdépendance entre les changements climatiques et les océans, le 2 décembre.
- Enfin, le *Sommet sur l'Ambition Climatique* du 12 décembre a été organisé à l'occasion du cinquième anniversaire de l'Accord de Paris par le Royaume-Uni, la France et le Secrétariat Général des Nations Unies, avec le soutien du Chili et de l'Italie. Un segment de haut niveau a permis à plus de soixante-dix Chefs d'Etat et de Gouvernement de s'exprimer pour présenter leurs nouvelles contributions dans la lutte contre les changements climatiques. C'est dans ce contexte que S.A.S. le Prince Souverain a dévoilé le nouvel objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à Monaco de 55% d'ici à 2030. Il a également saisi cette opportunité pour confirmer l'engagement d'une Principauté neutre en carbone à l'horizon 2050, ainsi que le maintien d'un haut niveau de financement international dédié à renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation des pays les plus vulnérables face aux changements climatiques.

Pour préparer ces événements, le Groupe d'Intégrité Environnementale (E.I.G.), groupe de négociation qui regroupe la Principauté, la Corée du Sud, la Géorgie, le Liechtenstein, le Mexique et la Suisse a organisé plusieurs réunions virtuelles de coordination durant l'année. Ces réunions ont permis de maintenir la cohésion au sein du groupe et de confirmer ses positions sur les questions les plus importantes (financement de l'action climatique, mécanismes de marché des émissions, dématérialisation des réunions, etc...).

Cependant, et malgré les efforts du Secrétariat de la C.C.N.U.C.C. et de la présidence britannique de la C.O.P. 26, les contraintes inhérentes à la dématérialisation des réunions ont fait qu'aucune décision concrète n'a pu être adoptée en 2020.

Du 11 au 13 février, l'Ambassade de Monaco en France a participé à la Réunion du Comité Directeur de la « Coalition pour le climat et l'air pur » visant à définir une nouvelle stratégie 2022-2030. Cette Stratégie visant à favoriser les progrès scientifiques et politiques est axée sur 4 piliers :

- le leadership politique avec la tenue de réunions de haut niveau ;
- le soutien et l'aide technique aux pays qui le demandent ;
- la recherche scientifique ;
- les partenariats, la gouvernance et le management.

03

AFFAIRES MARITIMES ET DROIT DE LA MER

La Principauté de Monaco a poursuivi sa politique en faveur des mers et des océans en participant aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. C'est ainsi que la Principauté est restée mobilisée dans le cadre des sessions de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer mais aussi pour maintenir le *momentum* autour de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. C'était aussi le sens de son soutien à la Commission océanographique intergouvernementale (C.O.I.) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (U.N.E.S.C.O.) pour la préparation de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ou encore de sa participation aux réunions, de l'Organisation maritime internationale.

► **L'Organisation Hydrographique Internationale (O.H.I.)**

Cette année a été marquée par l'élection d'un des deux Directeurs de l'O.H.I., poste pour lequel le Contre-Amiral Luigi SINAPI (Italie) a été élu dès le premier tour.

La Direction des Affaires Maritimes a participé à la 2^{ème} assemblée, marquée par un message vidéo de S.A.S. le Prince Souverain, diffusé à l'ouverture de la session.

Enfin, Isabelle ROSABRUNETTO a été élue Présidente de la Commission des Finances de l'Organisation.

A. Commission océanographique intergouvernementale

► Commission océanographique intergouvernementale de l'U.N.E.S.C.O. – Perspective du lancement de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

Le 10 décembre, Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a présidé une réunion des parties monégasques pour préparer la participation de la Principauté à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030)⁹. Monaco participe, depuis l'origine, à la préparation de cet événement scientifique mondial¹⁰.

La réunion du 10 décembre a abordé les modalités de l'implication de la Principauté dans la Décennie. De telles modalités sont définies dans le plan élaboré par la C.O.I.

Les parties ont également échangé sur les modalités de financement de la Décennie, particulièrement à travers l'Alliance pour la Décennie ainsi que sur la contribution scientifique de Monaco. A cet égard, il a été précisé que S.A.S. le Prince Souverain avait donné Son accord pour être l'Un des « Parrains » de l'Alliance.

Ont également été mis en avant d'autres atouts dont dispose la Principauté dans le cadre de la Décennie, en particulier son apport à la recherche scientifique marine. A cet égard, l'accent devrait être mis sur certaines actions des Explorations de Monaco, du Centre Scientifique de Monaco, etc.

► 75^{ème} Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies : les Océans et le Droit de la Mer

Le 8 décembre, l'Assemblée générale de l'O.N.U. a consacré l'ordre du jour de ses travaux aux océans et au droit de la mer. Dans ce cadre, la Principauté a réitéré son engagement en faveur de la conservation et l'exploitation durable des océans, de la biodiversité marine ainsi que de la promotion des sciences océaniques.

Dans son intervention, Monaco a ainsi mis l'accent sur les enjeux liés aux océans, au changement climatique, à la biodiversité ainsi que sur les interactions certaines entre ces trois éléments essentiels pour l'équilibre de notre planète et pour la préservation de la santé humaine. A cet égard, le représentant de la Principauté a rappelé que le Centre Scientifique de Monaco, la Fondation Prince Albert II de Monaco et le *Boston College* ont organisé (les 2 et 3 décembre) le premier colloque international sur les liens entre l'Océan et la santé humaine¹¹, pour répondre à cette problématique majeure.

B. Organisation maritime internationale (O.M.I.)

La 75^{ème} session du Comité de la protection du milieu marin de l'O.M.I. s'est tenue du 16 au 20 novembre, sur une plateforme virtuelle dédiée, avec la participation d'Isabelle ROSABRUNETTO, Représentant permanent de Monaco auprès de l'O.M.I. et d'Armelle ROUDAUT-LAFON, Directeur des Affaires Maritimes, Représentant permanent adjoint.

⁹ La Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable résulte du travail entrepris par la C.O.I. de l'U.N.E.S.C.O. pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des sciences océaniques. Plus particulièrement, la Décennie vise à mobiliser la communauté scientifique, les décideurs politiques, le secteur économique et la société civile autour d'un programme commun de recherche et d'innovation technologique dédiés à la connaissance des océans.

¹⁰ La Principauté a apporté une contribution significative lors de l'élaboration du texte de l'U.N.E.S.C.O., qui figure désormais dans la résolution 72/73 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 5 décembre 2017, laquelle proclame la Décennie. C'est cette même résolution qui confie à la C.O.I. de l'U.N.E.S.C.O. la fonction de coordonner l'élaboration du plan de mise en œuvre de ladite Décennie.

¹¹ Le rapport publié à l'issue de ce colloque est consacré par un document, dit Déclaration de Monaco, lu en présence de S.A.S. le Prince Souverain. Au-delà du constat alarmant qu'elle présente, la Déclaration formule des recommandations à l'adresse « des dirigeants de tous les pays et les citoyens de la Terre entière » en vue de « Faire progresser la santé et le bien-être humains en empêchant la pollution des Océans ».

A cette session, le Comité a examiné une série de documents dont les plus pertinents, pour Monaco, portaient notamment sur la prévention de la pollution de l'atmosphère, le rendement énergétique des navires, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des navires ainsi que le problème des déchets plastiques rejetés par ces mêmes navires.

Lors des discussions, les projets de textes relatifs à la prévention de la pollution de l'atmosphère ainsi que celui concernant le rendement énergétique des navires ont été vivement remis en cause par certains participants pour leur manque d'ambition, leur incompatibilité avec « l'Accord de Paris sur le climat » voire même avec la stratégie de réduction des émissions portée par l'O.M.I.

C. Conservation et exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (Z.A.J.N.)

La nécessité de maintenir la mobilisation internationale autour de ces questions essentielles pour l'avenir de notre planète a donné lieu à diverses initiatives.

C'est précisément ce qui a amené Monaco, la Belgique, le Costa-Rica, le « *Norwegian Nobel Institute* » et la « *High Seas Alliance (HSA)* » à organiser une série de « *High Seas online Dialogues* », dans l'optique de la reprise des négociations officielles de la Conférence intergouvernementale chargée de l'Accord sur les Z.A.J.N¹².

A l'image des sessions traditionnelles, les discussions se sont déroulées en quatre parties consacrées :

- au renforcement des capacités et le transfert des technologies marines ;
- aux outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées ;
- aux études d'impact sur l'environnement ;
- aux ressources génétiques marines, y compris le partage des bénéfices.

La Principauté s'est exprimée sur l'ensemble de ces éléments, avec une attention particulière pour les outils de gestion par zone, en soumettant à nouveau des contributions écrites, prises en compte par la Conférence intergouvernementale sur les Z.A.J.N.

04

BIODIVERSITÉ

A. Convention sur la Diversité Biologique (C.D.B.) - Négociation du nouveau Cadre Mondial pour la Biodiversité pour l'après 2020

Les travaux destinés à élaborer le cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020 se sont poursuivis au travers de nombreuses conférences et réunions virtuelles. Monaco a ainsi participé à une vingtaine de réunions liées à la préservation de la biodiversité mondiale.

Le caractère informel de ces réunions, à la demande de certains pays, n'a malheureusement pas permis d'avancer concrètement dans la négociation des nouveaux termes et contenus du futur cadre mondial pour la biodiversité.

¹² Les deux premières réunions se sont tenues les 28 et 29 avril en présence de près de 100 participants, en charge de ce dossier dans leur pays ou organisation.

► La Coalition pour une haute ambition pour la nature et l'homme

La Principauté a rejoint la Coalition pour une haute ambition pour la nature et l'Homme (*High Ambition Coalition for Nature and People*). Cette Coalition est un groupe intergouvernemental créé afin de défendre la protection d'au moins 30 % des terres et des océans du monde d'ici 2030, conformément aux avis scientifiques. Il s'agit de promouvoir la conservation menée par les autochtones, donner la priorité aux écosystèmes intacts et se concentrer sur les zones les plus importantes pour la biodiversité et le climat. Le réseau de zones conservées qui en résultera devrait être écologiquement représentatif, bien relié et maintenir la diversité et l'abondance des espèces.

Au travers de cette Coalition, Monaco s'est joint à de nombreuses démarches telles que l'appel à l'action initié par le Costa Rica et la France.

Cet appel met en exergue les liens étroits entre la pandémie et la perte de la biodiversité : « *La propagation rapide et dévastatrice de la COVID-19 est une tragédie dont les conséquences sur les personnes, les économies et les sociétés sont monumentales et qui perdurera pendant des années. Cette pandémie apporte une preuve sans précédent et puissante que la nature et l'homme partagent le même destin et sont bien plus étroitement liés que la plupart d'entre nous ne l'ont réalisé* ».

Aussi est-il nécessaire de mettre en place une préservation efficace et une restauration de la biodiversité. Ces actions représentent « *une étape cruciale pour aider à prévenir les futures pandémies et les urgences de santé publique, et à jeter les bases d'une économie mondiale durable* ».

Tous les gouvernements sont donc appelés « *à conserver nos précieux écosystèmes intacts et nos zones sauvages, à préserver et à gérer efficacement au moins 30 % des terres et des océans de notre planète d'ici 2030* ».

En rejoignant cette initiative, Monaco renforce ses actions en faveur de la conservation de la biodiversité au plan international, en cohérence avec les actions menées sur son territoire.

► La signature d'un nouvel accord de financement avec l'International Institute for Sustainability (I.I.S.)

L'International Institute for Sustainability est une organisation de recherche indépendante basée à Rio de Janeiro, au Brésil et un partenaire de la C.D.B. et de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (C.C.N.U.C.C.) depuis de nombreuses années.

L'I.I.S. s'efforce de comprendre les relations entre la société humaine et l'environnement. Sa mission est axée sur la recherche, le renforcement des capacités et la fourniture d'outils pour soutenir la compréhension et la mise en œuvre des politiques liées à l'environnement.

Le projet proposé vise à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité de l'après-2020 au niveau mondial (niveau 1) et au niveau régional ou national (niveau 2).

Dans ce cadre, le soutien de la Principauté porte sur l'étude de faisabilité des cibles incluses dans les objectifs généraux du projet de Cadre mondial pour la biodiversité post-2020, en particulier les objectifs liés aux écosystèmes, aux espèces et aux contributions de la nature aux populations.

B. Convention sur la Conservation des espèces Migratrices à l'état Sauvage (C.M.S.) – 13^{ème} Conférence des Parties

La 13^{ème} Conférence des Parties à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (C.M.S.) s'est tenue à Gāndhīnagar, en Inde, du 15 au 22 février. Cette Conférence représentait une étape importante dans la définition d'un nouvel agenda mondial en apportant un focus important sur le rôle des espèces migratrices.

A ce titre, le thème choisi de cette 13^{ème} COP mettait l'accent sur la connectivité entre les espèces et les espaces: *“Les espèces migratrices connectent la planète et ensemble nous les accueillons chez elles”*.

La veille de la Conférence, un évènement de haut niveau a été organisé au cours duquel des ministres et hauts fonctionnaires de gouvernements et des dirigeants d'organisations internationales se sont engagés dans un dialogue sur les priorités de la C.M.S. pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020. A cette occasion, la Déclaration de Gāndhīnagar a été adoptée, laquelle appelle à ce que les espèces migratrices et la « *connectivité écologique* » soient intégrées de façon prioritaire dans ce nouveau cadre mondial.

En outre, une nouvelle édition de la « *Nuit des Champions* » a été organisée. Cet évènement vise à reconnaître les gouvernements et autres organisations et individus qui ont pris des engagements financiers à long terme à l'égard d'initiatives spécifiques visant à profiter aux espèces migratrices. Monaco a ainsi été récompensé pour la 3^{ème} édition consécutive, grâce à ses soutiens en faveur des espèces migratrices marines.

La Principauté a également été élue, aux côtés de l'Italie et de la Géorgie, comme représentant de la région Europe au sein du Comité permanent de la C.M.S. pour la période 2020-2022.

Enfin, dans le cadre des travaux de cette 13^{ème} Conférence des Parties, Monaco a présenté deux rapports d'avancement de mise en œuvre des actions concertées en faveur de l'Ange de Mer et de l'Anguille Européenne¹³.

C. Co-Présidence de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (I.C.R.I.)

Le mandat du Secrétariat de l'I.C.R.I. porté par la Principauté a été prolongé d'une année et se terminera en 2021.

Rappelons que l'I.C.R.I. est un partenariat informel entre les nations et les organisations qui s'efforcent de préserver les récifs coralliens et les écosystèmes connexes à travers le monde.

La Présidence monégasque s'est organisée en interne dans le cadre d'un Comité de pilotage conduit par S. E. M. Bernard FAUTRIER, Conseiller spécial de S.A.S. le Prince Souverain sur les questions d'Environnement. La Fondation Prince Albert II de Monaco, le Centre Scientifique de Monaco et le Département des Relations Extérieures et de la Coopération en sont les trois composantes.

Les activités réalisées dans le cadre du plan d'action adopté lors de l'Assemblée générale de Monaco en décembre 2018 se sont poursuivies, notamment :

- préparation du Rapport sur l'état général des récifs coralliens dans le monde, dont les conclusions seront connues au printemps 2021 ;
- promotion des recommandations de l'I.C.R.I. sur l'inclusion des récifs coralliens et des écosystèmes associés dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité Biologique ;
- promotion des mécanismes de restauration des récifs en facilitant les partenariats, les investissements et le renforcement des capacités ;
- publication sur le site Internet de l'I.C.R.I. d'études juridiques et scientifiques, rapports et guides méthodologiques : restauration des récifs et des mangroves, pollution sonore affectant les récifs (réalisée à l'initiative de Monaco), le commerce de poissons vivants de récif.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE RÉGIONALE

A. En Méditerranée

► La signature d'un nouvel accord de financement en faveur des solutions basées sur la nature en Méditerranée

2020 a également vu naître une nouvelle coopération avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.) appelée « *Solutions basées sur la nature des écosystèmes marins dans une Méditerranée post-COVID-19* ».

L'objectif de cet accord est de promouvoir l'intégration des solutions basées sur la nature pour l'environnement méditerranéen marin et côtier.

Ce projet visera à combler les lacunes pour l'inclusion des écosystèmes de carbone bleu dans les mécanismes de financement du climat pour les pays méditerranéens, en encourageant des solutions basées sur la nature de l'environnement côtier pour relever les défis climatiques, tout en conservant la biodiversité.

► Le Sanctuaire Pelagos pour la protection des mammifères marins

Le 23 janvier, la Direction des Affaires Maritimes a participé au Comité scientifique et technique de l'Accord relatif à la création en Méditerranée d'un sanctuaire pour les mammifères marins : Sanctuaire Pelagos.

Cette réunion a présenté les activités du comité pour le biennium 2018 et 2019, en particulier les projets « *dauphins sans frontière* », « *plastic free* », « *collisions* » et « *pollution chimique et biologique d'origine terrestre* ».

► L'Accord RAMOGE

La Direction des Affaires Maritimes a pris part à un exercice d'état-major RAMOGEPOL organisé par le Ministère de l'Environnement et les gardes-côtes italiens en septembre.

Si cet exercice simulé n'a pas mobilisé de moyens navals ni aériens, il avait néanmoins pour objectif de tester, avec le maximum de réalisme, la coordination et la rapidité de réaction des autorités françaises, monégasques et italiennes face à un événement de pollution majeur.

Le scénario de cette édition, intitulée « *SANREMO 2020* », a feint la collision entre un pétrolier et un yacht au large de Sanremo, dans la zone maritime frontalière des trois pays de l'Accord, occasionnant le déversement d'une importante quantité d'hydrocarbures menaçant les côtes ligures, françaises et monégasques. Le danger représenté par cette pollution accidentelle a conduit à l'activation des centres de crise de chaque pays et une visioconférence avec les autorités compétentes.

Cet exercice a permis de vérifier tout particulièrement la bonne communication entre les Etats de l'Accord RAMOGE, notamment grâce à des visioconférences.

B. En Europe

► La Convention du Conseil de l'Europe relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, dite Convention de Berne

A l'instar des années précédentes, la Principauté a participé à la réunion du Comité permanent de la Convention de Berne pour la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, qui s'est tenue de manière virtuelle du 30 novembre au 4 décembre.

Lors de cette session, les participants ont pris connaissance des travaux et conclusions du groupe de travail intersession sur les finances et, en particulier, des différentes propositions relatives au financement et au développement futurs de la Convention de Berne¹⁴.

En outre, ce 40^{ème} Comité permanent a décidé de créer un groupe de travail pour l'élaboration d'un plan stratégique de la Convention de Berne pour la période allant jusqu'en 2030. Ce groupe de travail aura pour objectif d'aider le Comité permanent à confirmer et à renforcer la valeur et l'efficacité de la Convention de Berne pour la décennie à venir.

Les Parties ont également donné leur accord à l'inscription d'une nouvelle activité dans le programme de travail de la Convention de Berne visant à l'élaboration d'un plan d'action pour les tortues marines. Les populations de tortues marines en Méditerranée ont diminué considérablement durant les dernières décennies. Les prises accidentelles par les engins de pêche, la pollution de la mer et l'utilisation des plages constituant des sites de ponte sont les principales causes du déclin des tortues marines. Sur ce point, Monaco a confirmé son soutien politique et financier par l'octroi d'une contribution volontaire supplémentaire. Une collaboration avec l'Institut océanographique a par ailleurs été initiée.

► La Convention pour la protection des Alpes (Convention Alpine)

La Principauté a pris part à la 16^{ème} Conférence ministérielle qui s'est tenue en décembre 2020. Qualité de l'air et climat étaient au centre des discussions menées par la Présidence française. Également, deux déclarations politiques sur la gestion de l'eau dans les Alpes et la biodiversité de montagne ont été adoptées.

Sous cette Présidence, des travaux intensifs ont été menés dans les domaines de la qualité de l'air, la gestion de l'eau et la biodiversité ainsi que sur le changement climatique. La qualité de l'air, qui était au centre du huitième Rapport sur l'état des Alpes, a été largement débattue en tenant compte de toutes les sources de pollution ; les 10 recommandations établies à l'adresse des décideurs doivent contribuer à une politique publique intégrée.

La Conférence a également adopté le Plan d'action climat actualisé (Climate Action Plan 2.0), conformément à la Déclaration visant à rendre les Alpes climatiquement neutres et résilientes d'ici à 2050.

A cette occasion, la restauration et la protection des ressources naturelles ont été réaffirmées comme objectifs centraux de la Convention alpine par les Ministres de l'Environnement et les hauts représentants.

La future Présidence suisse a présenté la question du climat comme sa priorité pour la période 2021-2022. Dans ce contexte, la Convention alpine portera son attention sur les transports non motorisés dans le tourisme ainsi que sur l'aménagement et le développement du territoire.



MINISTERE D'ETAT

LA COOPERATION AU DÉVELOPPEMENT



Dans une situation internationale inédite qui pourrait faire perdre une décennie de développement aux pays les plus démunis, la Coopération monégasque a apporté de manière concrète un filet de sécurité à plus de 2.4 millions de personnes et à plusieurs millions de manière associée représentant une action contra-cyclique majeure pour des populations doublement frappées par la pauvreté et la pandémie.

Le plan stratégique de la Coopération Internationale est entré en 2020 dans sa troisième et dernière année. Ce plan continue de mettre la notion de développement durable au cœur de son action, reposant sur le pilier social et la lutte contre la pauvreté, le pilier économique avec la contribution à la croissance des pays en voie de développement et le pilier environnemental avec la protection de la planète et la lutte contre le réchauffement climatique.

La stratégie menée par la Coopération monégasque est principalement tournée vers les Pays les Moins Avancés (P.M.A.), notamment sur le continent africain. Elle a à cœur d'approfondir ses acquis opérationnels et politiques, tout en développant les priorités suivantes :

- la sécurité alimentaire comme nouveau domaine d'intervention avec la lutte contre la faim (939 millions de personnes sont en insécurité alimentaire dans le monde fin 2020, avec notamment une dégradation de la situation alimentaire au Sahel) ;
- l'appui au secteur productif : l'investissement dans les Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.) africaines, appui à la création d'emplois et à l'investissement d'impact ;
- le renforcement de l'appui aux populations réfugiées.

Le ciblage géographique sur 11 pays vise à créer des synergies et optimiser les ressources allouées.

Les populations les plus vulnérables restent le cœur de cible - femmes, enfants, réfugiés, personnes en situation de handicap. Pour les atteindre, la Direction de la Coopération Internationale (D.C.I.) privilégie le canal bilatéral et les partenariats directs avec les acteurs locaux.



Cérémonie d'inauguration de l'unité de cathétérisme cardiaque Mali-Monaco-SHARE de l'hôpital Mère-Enfant de Bamako

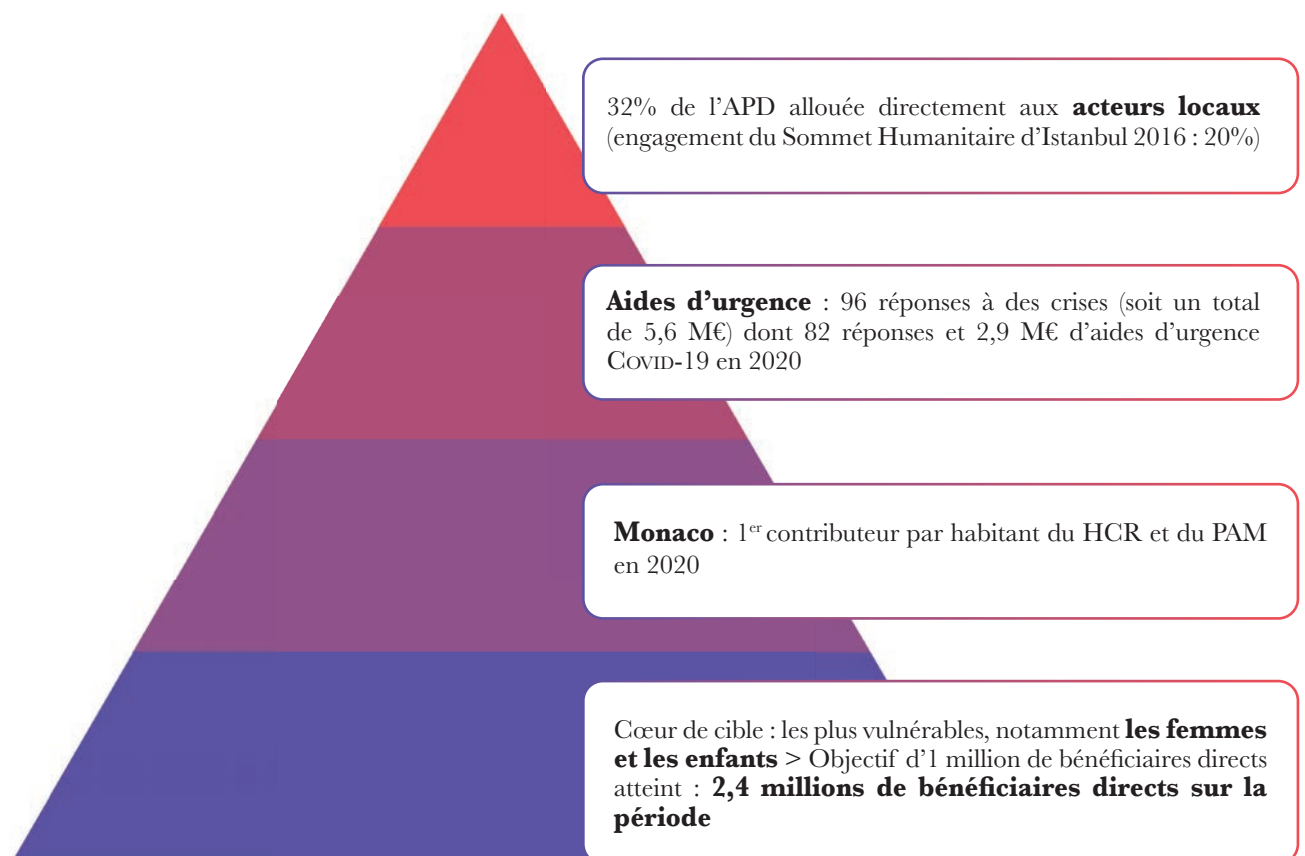
01

LES CHIFFRES 2018-2020

Au cours des trois années 2018-2020, le Gouvernement Princier de Monaco a mobilisé 58,3 millions d'euros d'Aide Publique au Développement (A.P.D.), inscrivant sa coopération dans le cadre d'un Plan Stratégique, assorti de 14 engagements. Ces derniers ont pu être respectés à 90%, avec la lutte contre la pauvreté en ligne de mire.

L'A.P.D. monégasque est allouée sous forme de subventions, ce qui permet de ne pas peser sur l'endettement massif des pays en développement.

Au cours de la période, Monaco a consacré 1,30% de ses recettes budgétaires à l'Aide Publique au Développement, soit 497€/an par habitant.



02

PRIORITÉ AUX PAYS AFRICAINS ET À LA MÉDITERRANÉE

Sur le plan géographique, Monaco a concentré son action sur un nombre limité de pays partenaires, permettant de ne pas fragmenter l'aide et d'augmenter l'impact des actions. Trois zones (Afrique de l'Ouest, Afrique Australe et Maghreb & Méditerranée) et onze pays ont été ciblés : le Niger, le Burundi, le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal, Madagascar, la Mauritanie, le Maroc, l'Afrique du Sud, la Tunisie et le Liban. Un Bilan-Pays a été élaboré pour chacun. Monaco a réussi à concentrer près de 70% de son aide sur les sept Pays les Moins Avancés, permettant d'atteindre l'objectif des Nations Unies en la matière.

03

PRIORITÉS SECTORIELLES

- **La santé** : avec 13,6 millions d'euros investis (32% des moyens) pour un million de bénéficiaires et 300 structures soutenues. Les efforts ont porté sur la lutte contre les pandémies (paludisme et VIH-Sida), la lutte contre la drépanocytose, la réponse à la pandémie de la COVID-19 (1,7 million d'euros, incluant le mécanisme COVAX d'accès équitable au vaccin).
- **La sécurité alimentaire et nutritionnelle** : nouveauté de la programmation, avec 8,5 millions d'euros mobilisés (20% des moyens) au bénéfice de 1.2 million de personnes. L'appui a permis de soutenir plus de 500.000 enfants en situation de malnutrition, d'appuyer les petits producteurs agricoles et d'apporter une réponse aux conséquences alimentaires de la pandémie.
- **L'éducation et la formation des jeunes** : avec 7,9 millions d'euros (19% des moyens) au profit de 72.000 bénéficiaires et de 82 centres d'éducation et de formation. L'accès des plus vulnérables à l'instruction, la formation professionnelle et le préscolaire ont compté parmi les priorités.
- **L'insertion socio-économique** : avec 7,7 millions d'euros (18% des moyens) ciblés sur 82.000 bénéficiaires. Le soutien à 70 structures d'aide aux personnes vulnérables ainsi qu'à 175 organisations entrepreneuriales a contribué au travail décent et durable, notamment des femmes et des jeunes. L'investissement d'impact dans des entreprises du Sud s'est développé en étroite association avec le fonds monégasque F2IAM.
- **Autres (protection civile / sensibilisation au développement / aides d'urgence hors COVID-19)** : avec 4.6 millions d'euros (11% des moyens). La période a été marquée par un contexte inédit d'urgences liées aux conflits, aux désastres naturels, au réchauffement climatique. Monaco a répondu à 14 appels d'urgence (des Nations Unies ou d'ONG internationales). Concernant la COVID-19 et l'année 2020, un focus particulier est à lire page 70.

04

DES APPROCHES THÉMATIQUES

Monaco a investi dans des programmes phares (23,2 millions d'euros) qui ont contribué de manière substantielle à la protection de l'enfance, à la nutrition des enfants de moins de cinq ans, à la lutte contre les pandémies et la drépanocytose, à la création d'emplois et à la protection civile.

L'égalité femmes-hommes a été abordée de manière transversale (avec plus 1,25 million de femmes et de filles renforcées dans leurs droits fondamentaux), ainsi que la jeunesse, les personnes réfugiées et celles en situation de handicap.

05

UNE ACTION VISANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'action de coopération de Monaco reposant sur les trois piliers du développement durable (social, économique et environnemental), une cinquantaine de projets (soit environ 11 millions d'euros) ont présenté un co-bénéfice climat, contribuant à l'atténuation et/ou à l'adaptation aux changements climatiques, et améliorant la résilience des populations : soutien à l'agriculture familiale, mise en place de filières agricoles locales...

06

DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS CLÉS DU DÉVELOPPEMENT

Monaco s'est placé aux côtés de la société civile (africaine, monégasque et européenne) en lui allouant, entre 2018 et 2020, 75% de ses moyens (ONG, associations, entreprises sociales et solidaires).

Cette période a par ailleurs constitué un virage dans le mode partenarial de la Coopération monégasque : elle a consacré 32% de ses moyens au soutien aux acteurs locaux, pour ancrer davantage l'aide au suivi des pays et ainsi pérenniser les actions, comme recommandé lors du Sommet Humanitaire d'Istanbul (2016).

Les partenariats avec les organisations multilatérales (23% du portefeuille) ont permis de soutenir des programmes d'envergure et Monaco est devenu au cours de la période le premier Etat donateur, *per capita*, du Haut-Commissariat pour les Réfugiés et du Programme Alimentaire Mondial. Sur le plan de la santé publique mondiale, elle a également soutenu l'initiative COVAX de l'O.M.S. et l'Alliance GAVI pour la vaccination, sujet crucial en cette période de pandémie mondiale.

La Coopération monégasque s'est également associée à d'autres Etats (l'Italie, la France, le Luxembourg) ou encore à la Commission Européenne, pour mener des opérations d'envergure à fort impact.

Au cours de la période, l'expertise de Monaco a été fortement mise à contribution dans les domaines de la protection civile (transfert de compétences du Corps des Sapeurs-Pompiers), de la santé (missions du Partenariat hospitalier, opérations de 71 enfants en Principauté avec le Monaco Collectif Humanitaire) et des projets d'aide au développement des organismes de solidarité internationale du pays.

Il doit enfin être souligné qu'afin de transmettre les valeurs de solidarité internationale à la jeune génération, plus de 10.000 enfants et jeunes ont été sensibilisés dans les établissements scolaires de la Principauté ou ceux à l'étranger.

07

QUALITÉ DU SUIVI ET MESURE DE L'IMPACT

La D.C.I. a renforcé l'équipe au siège et poursuivi le recrutement de Coordinateurs locaux dans les pays partenaires, tout en continuant d'entretenir une relation étroite avec les Consuls honoraires de Monaco, assurant visibilité et facilitation de l'action dans les pays partenaires. 16 jeunes Volontaires Internationaux de Monaco ont été recrutés en mission longue, auprès de partenaires sur le terrain.

Au cours de la période, des pôles d'expertise thématiques ont également été créés, et la D.C.I. a mis en place des indicateurs d'impact, amélioré son logiciel métier et fait auditer/évaluer 45% de son portefeuille de projets.



Remise des prix de la 6^{ème} Ecole d'Hiver au Campus Moyen Orient Méditerranée de Sciences Po Paris, en présence de Laurent ANSELMINI et de la réalisatrice yéménite Khadija AL-SALAMI.

UN SYSTÈME EXCEPTIONNEL D'AIDES D'URGENTES COVID-19

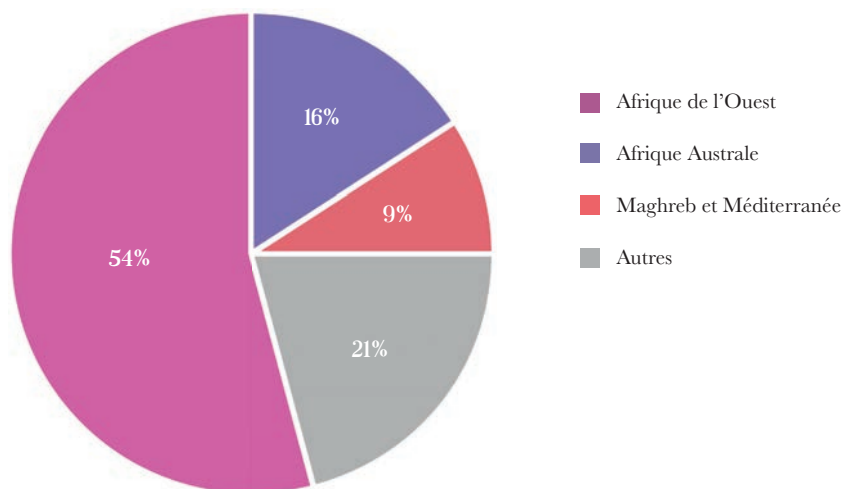
« Monaco, un des pays les plus prospères au monde, fait également face au choc financier et économique induit par cette pandémie ; néanmoins, il était impensable de ne pas nous montrer solidaires en cette période de crise mondiale, d'autant que la santé est le premier secteur d'intervention de notre Coopération » a souligné Laurent ANSELMI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.

Ainsi, près de 3 millions d'euros ont été alloués par le Gouvernement Princier, en 2020, pour répondre aux différents appels internationaux et nationaux incluant les pays partenaires de la Coopération monégasque. Fait notable, deux tiers de l'aide d'urgence COVID-19 ont été attribués aux 7 pays les moins avancés.

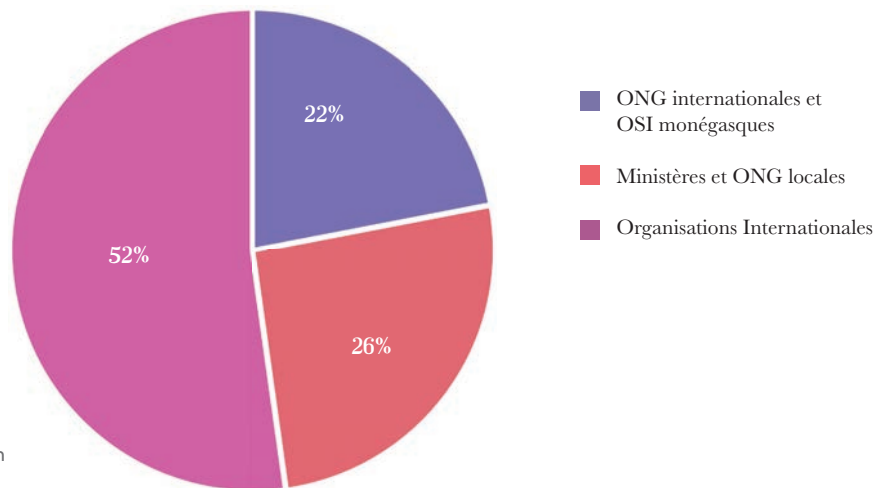
C'est ainsi qu'en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio GUTERRES, une dizaine d'aides d'urgence ont été débloquées à destination d'organismes onusiens tels que le Haut-Commissariat aux Réfugiés ou le Programme Alimentaire Mondial. Ces aides ont, par exemple, contribué à accompagner la campagne de prévention de la pandémie au Burundi, à soutenir les familles de réfugiés syriens très vulnérables au Liban ou encore à acheter des masques fabriqués localement pour des communautés au Niger.

La Principauté a également répondu à l'appel de la Commission Européenne sur la réponse mondiale à la pandémie par un engagement financier d'un million d'euros en faveur du GAVI (Alliance mondiale des vaccins) et de l'O.M.S. (Organisation Mondiale de la Santé).

Ces aides exceptionnelles ont aussi été destinées aux Organismes de Solidarité Internationale de la Principauté, aux partenaires locaux et internationaux.



Aide d'urgence COVID-19
répartition par zones
géographiques



Aide d'urgence COVID-19 répartition par organisation

La Coopération de Monaco s'est efforcée, tout au long de l'année 2020, de maintenir les objectifs de développement de son plan stratégique 2018-2020, en adossant un volet renforcé d'aide d'urgence afin de répondre aux besoins exprimés par ses partenaires. Malgré un contexte contraint, qui a imposé réactivité et créativité de l'ensemble des parties prenantes de cette politique publique, les programmes ont pu être maintenus et les objectifs globalement atteints.



Visite du Village d'Enfants SOS de Sanankoroba, au Mali. Le Gouvernement Princier soutient le programme de renforcement des familles de cette commune de la région de Koulikoro, pour y prévenir les abandons